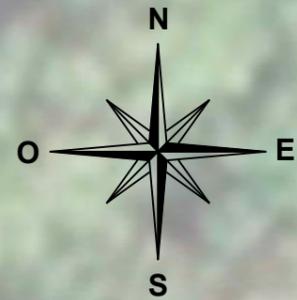


**Légende**

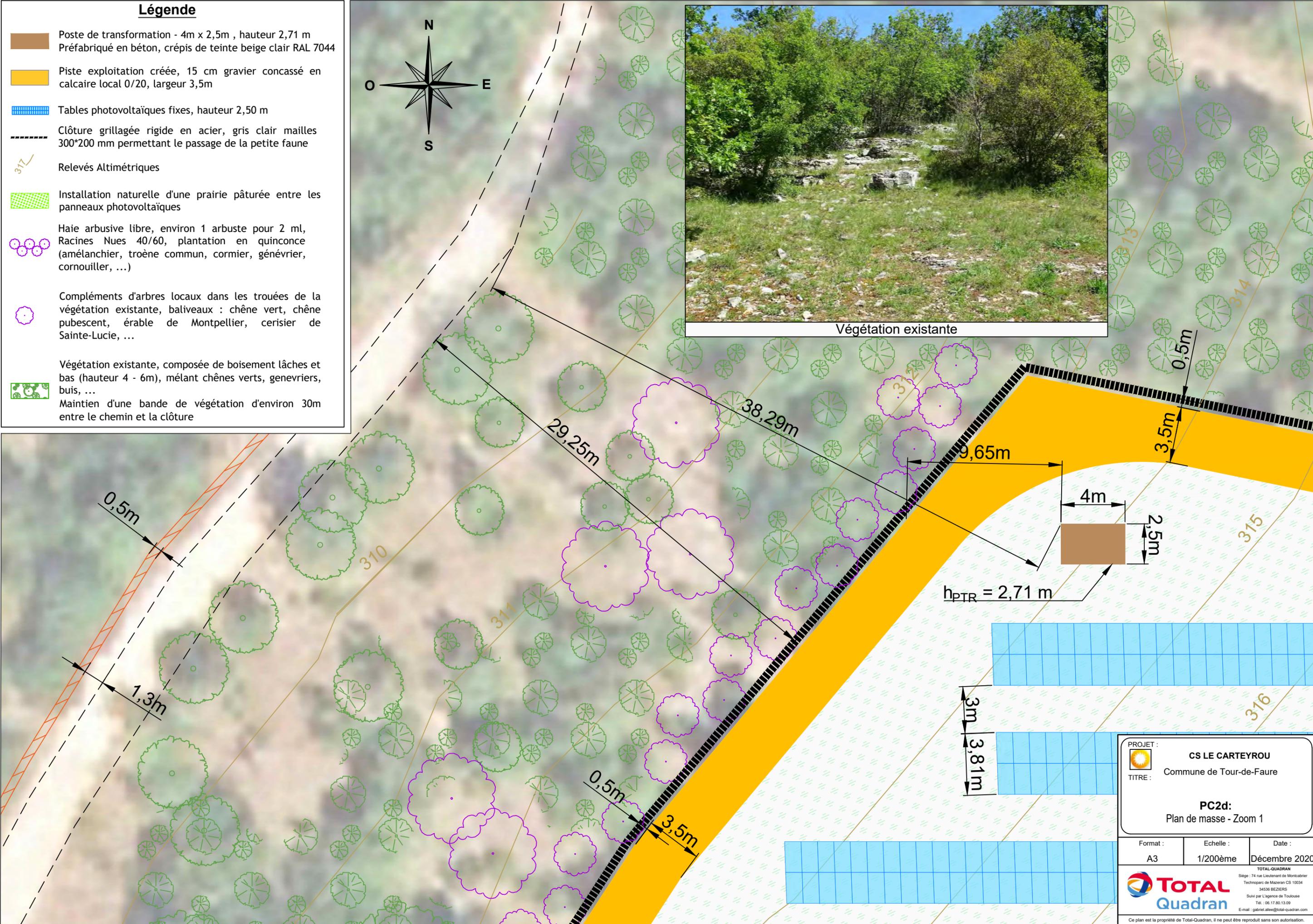
- Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair RAL 7044
- Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
- Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
- Poste de livraison - 6,5m x 2,53 m, hauteur 2,83m  
Préfabriqué en béton, crépi de teinte beige clair RAL 7044
- Poste de livraison - 6,5m x 2,53 m, hauteur 2,83m  
Parement en pierres locales
- Couloir de passage pour la faune
- Citerne incendie souple semi-enterrée, hauteur 1m, teinte vert grisé
- Relevés altimétriques
- Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair, hauteur hors sol : 2m
- Portail d'accès barreaudé en acier galvanisé, gris clair, pivotant, hauteur hors sol : 2m
- Accès
- Passage pour la faune
- Constructions existantes
- Ruines Conservées
- Murets de pierre sèche conservés
- Murets de pierre sèche créés, hauteur moyenne 1,25 m
- Murets à restaurer en cas d'affaissement pouvant mener à un écoulement
- Murets supprimés

# Légende

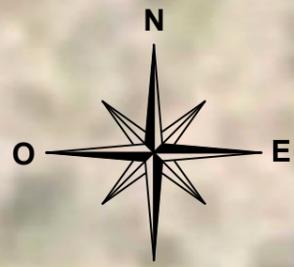
-  Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71 m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair RAL 7044
-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Clôture grillagée rigide en acier, gris clair mailles 300\*200 mm permettant le passage de la petite faune
-  Relevés Altimétriques
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Haie arbusive libre, environ 1 arbuste pour 2 ml, Racines Nues 40/60, plantation en quinconce (amélanchier, troène commun, cormier, génévrier, cornouiller, ...)
-  Compléments d'arbres locaux dans les trouées de la végétation existante, baliveaux : chêne vert, chêne pubescent, érable de Montpellier, cerisier de Sainte-Lucie, ...
-  Végétation existante, composée de boisement lâches et bas (hauteur 4 - 6m), mêlant chênes verts, genevriers, buis, ...
-  Maintien d'une bande de végétation d'environ 30m entre le chemin et la clôture



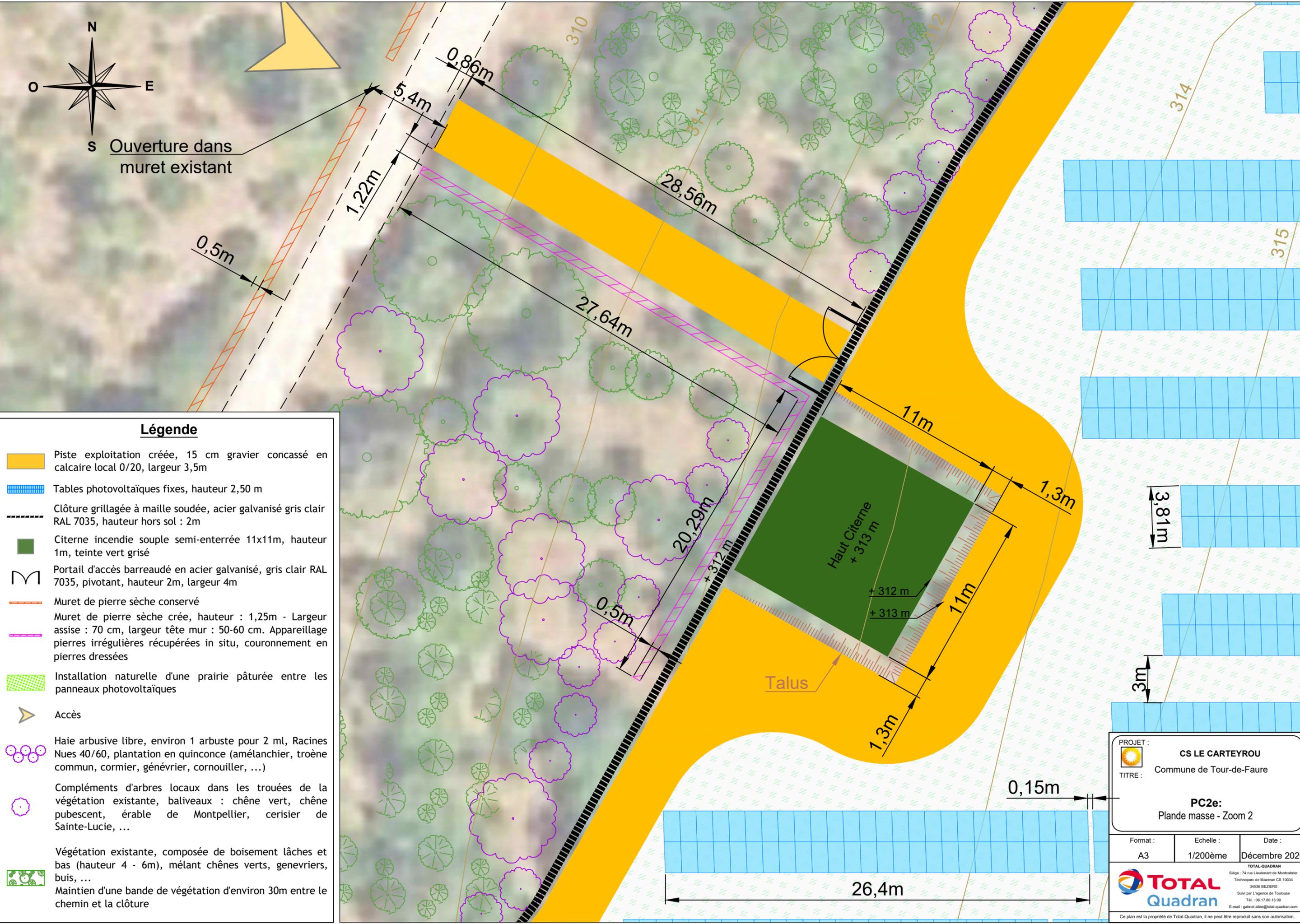
Végétation existante



|   |           |               |
|---|-----------|---------------|
|  <b>PROJET :</b> CS LE CARTEYROU<br>Commune de Tour-de-Faure<br><b>TITRE :</b> PC2d:<br>Plan de masse - Zoom 1                 |           |               |
| Format :  | Echelle : | Date :        |
| A3  | 1/200ème  | Décembre 2020 |
|  <b>TOTAL</b><br>Quadran   |           |               |
| TOTAL-QUADRAN<br>Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier<br>Technoparc de Mazeran CS 10034<br>34536 BEZIERS<br>Suivi par l'Agence de Toulouse<br>Tél. : 06.17.80.13.09<br>E-mail : gabriel.alee@total-quadrans.com |           |               |
| Ce plan est la propriété de Total-Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.   |           |               |



Ouverture dans  
muret existant



### Légende

- Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
- Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
- Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
- Citerne incendie souple semi-enterrée 11x11m, hauteur 1m, teinte vert grisé
- Portail d'accès barreaudé en acier galvanisé, gris clair RAL 7035, pivotant, hauteur 2m, largeur 4m
- Muret de pierre sèche conservé
- Muret de pierre sèche créé, hauteur : 1,25m - Largeur assise : 70 cm, largeur tête mur : 50-60 cm. Appareillage pierres irrégulières récupérées in situ, couronnement en pierres dressées
- Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
- Accès
- Haie arbustive libre, environ 1 arbuste pour 2 ml, Racines Nues 40/60, plantation en quinconce (amélanchier, troène commun, cormier, génévrier, cornouiller, ...)
- Compléments d'arbres locaux dans les trouées de la végétation existante, baliveaux : chêne vert, chêne pubescent, érable de Montpellier, cerisier de Sainte-Lucie, ...
- Végétation existante, composée de boisement lâches et bas (hauteur 4 - 6m), mêlant chênes verts, genevriers, buis, ...
- Maintien d'une bande de végétation d'environ 30m entre le chemin et la clôture

PROJET : **CS LE CARTEYROU**  
Commune de Tour-de-Faure

TITRE : **PC2e:**  
Plande masse - Zoom 2

|          |           |               |
|----------|-----------|---------------|
| Format : | Echelle : | Date :        |
| A3       | 1/200ème  | Décembre 2020 |

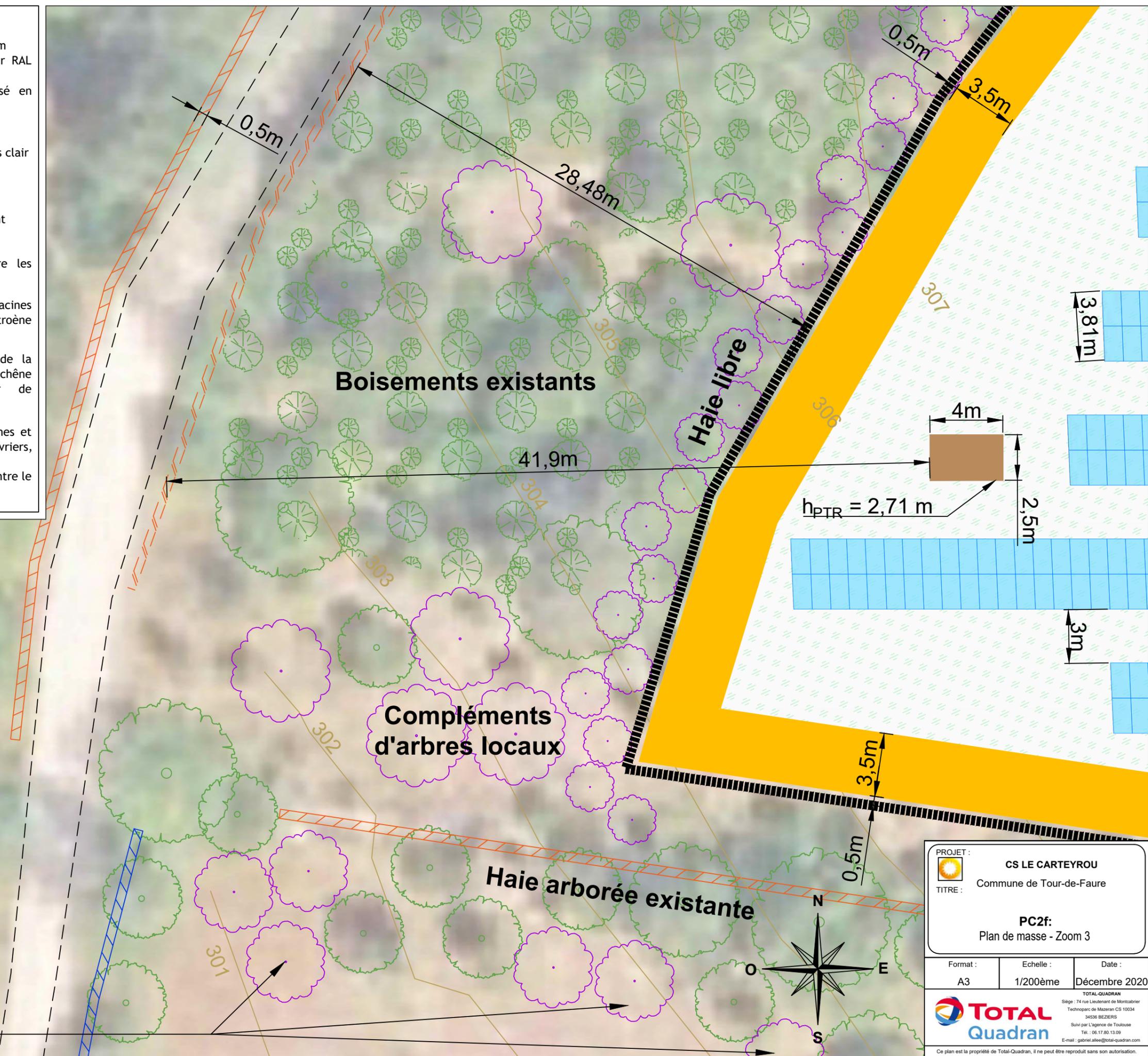
**TOTAL**  
Quadran

TOTAL-QUADRAN  
Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
Technoparc de Mazeran CS 10034  
34536 BEZIERS  
Suivi par l'agence de Toulouse  
Tél. : 06.17.80.13.09  
E-mail : gabriel.allee@total-quadrans.com

Ce plan est la propriété de Total-Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.

## Légende

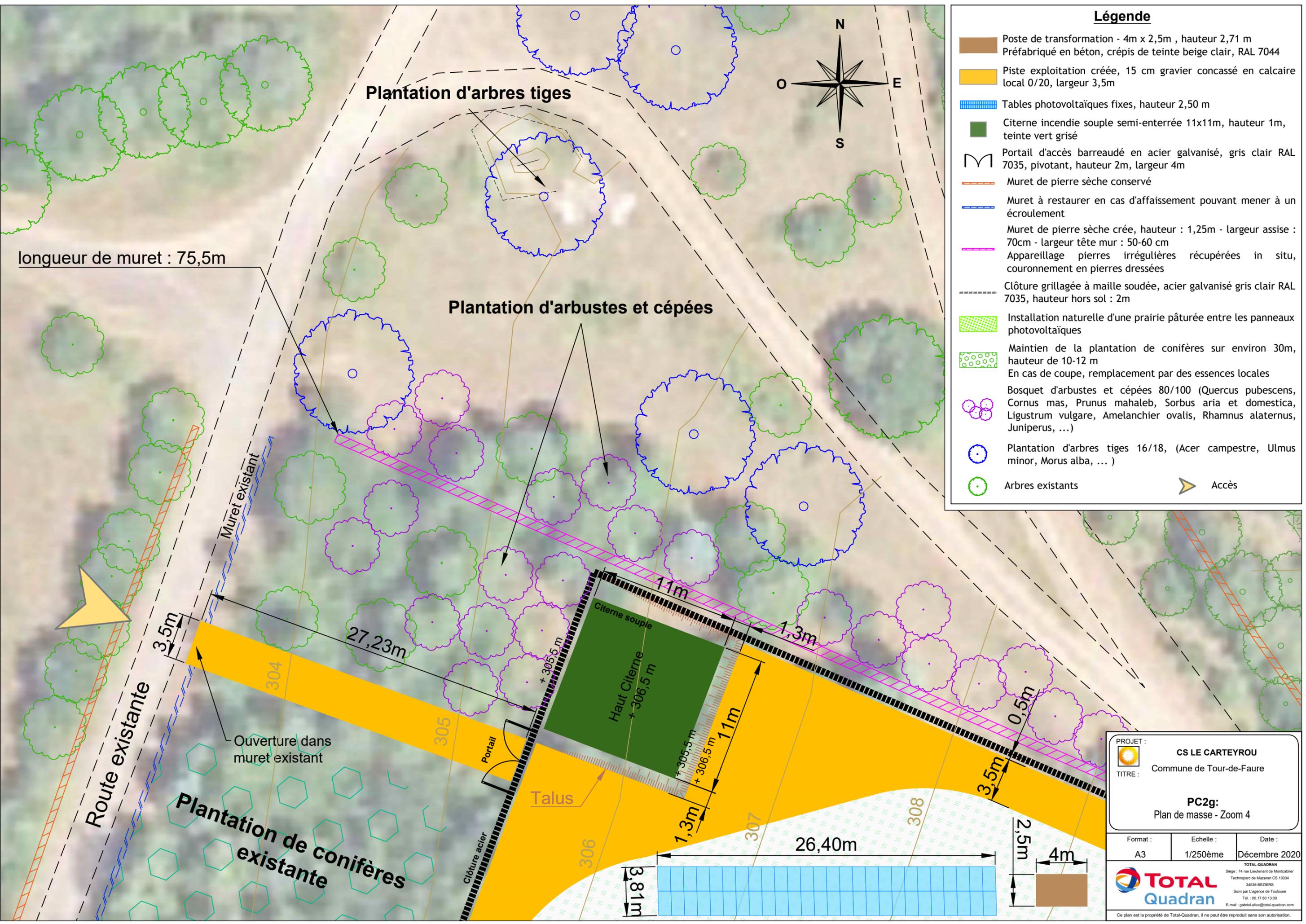
-  Poste de transformation - 4m x 2,5m, hauteur 2,71 m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair RAL 7044
-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
-  Muret de pierre sèche conservé
-  Muret à restaurer en cas d'affaissement pouvant mener à un écoulement
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Haie arbustive libre, environ 1 arbuste pour 2 ml, Racines Nues 40/60, plantation en quinconce (amélanchier, troène commun, cormier, génévrier, cornouiller, ...)
-  Compléments d'arbres locaux dans les trouées de la végétation existante, baliveaux : chêne vert, chêne pubescent, érable de Montpellier, cerisier de Sainte-Lucie, ...
-  Végétation existante, composée de boisement lâches et bas (hauteur 4 - 6m), mélangent chênes verts, genevriers, buis, ...
-  Maintien d'une bande de végétation d'environ 30m entre le chemin et la clôture



**Compléments arbustifs**

|   |           |               |
|---|-----------|---------------|
| <b>PROJET :</b><br> <b>CS LE CARTEYROU</b><br>Commune de Tour-de-Faure   |           |               |
| <b>TITRE :</b><br><b>PC2f:</b><br>Plan de masse - Zoom 3  |           |               |
| Format :  | Echelle : | Date :        |
| A3  | 1/200ème  | Décembre 2020 |
|    |           |               |
| <small>           TOTAL-QUADRAN<br/>           Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier<br/>           Technoparc de Mazeran CS 10034<br/>           34536 BEZIERES<br/>           Suivi par L'agence de Toulouse<br/>           Tél. : 06.17.80.13.09<br/>           E-mail : gabriel.alee@total-quadrans.com         </small> |           |               |

Ce plan est la propriété de Total-Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.



**Légende**

-  Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71 m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair, RAL 7044
-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Citerne incendie souple semi-enterrée 11x11m, hauteur 1m, teinte vert grisé
-  Portail d'accès barreadé en acier galvanisé, gris clair RAL 7035, pivotant, hauteur 2m, largeur 4m
-  Muret de pierre sèche conservé
-  Muret à restaurer en cas d'affaissement pouvant mener à un écoulement
-  Muret de pierre sèche crée, hauteur : 1,25m - largeur assise : 70cm - largeur tête mur : 50-60 cm
-  Appareillage pierres irrégulières récupérées in situ, couronnement en pierres dressées
-  Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Maintien de la plantation de conifères sur environ 30m, hauteur de 10-12 m  
En cas de coupe, remplacement par des essences locales
-  Bosquet d'arbustes et cépées 80/100 (Quercus pubescens, Cornus mas, Prunus mahaleb, Sorbus aria et domestica, Ligustrum vulgare, Amelanchier ovalis, Rhamnus alaternus, Juniperus, ...)
-  Plantation d'arbres tiges 16/18, (Acer campestre, Ulmus minor, Morus alba, ... )
-  Arbres existants
-  Accès

**Plantation d'arbres tiges**

**Plantation d'arbustes et cépées**

longueur de muret : 75,5m

Muret existant

3,5m

27,23m

11m

1,3m

Citerne souple  
Haut Citerne + 306,5 m

+ 305,5 m

+ 306,5 m

11m

0,5m

Route existante

Ouverture dans muret existant

Plantation de conifères existante

Portail

Talus

Clôture acier

1,3m

307

26,40m

308

3,5m

2,5m

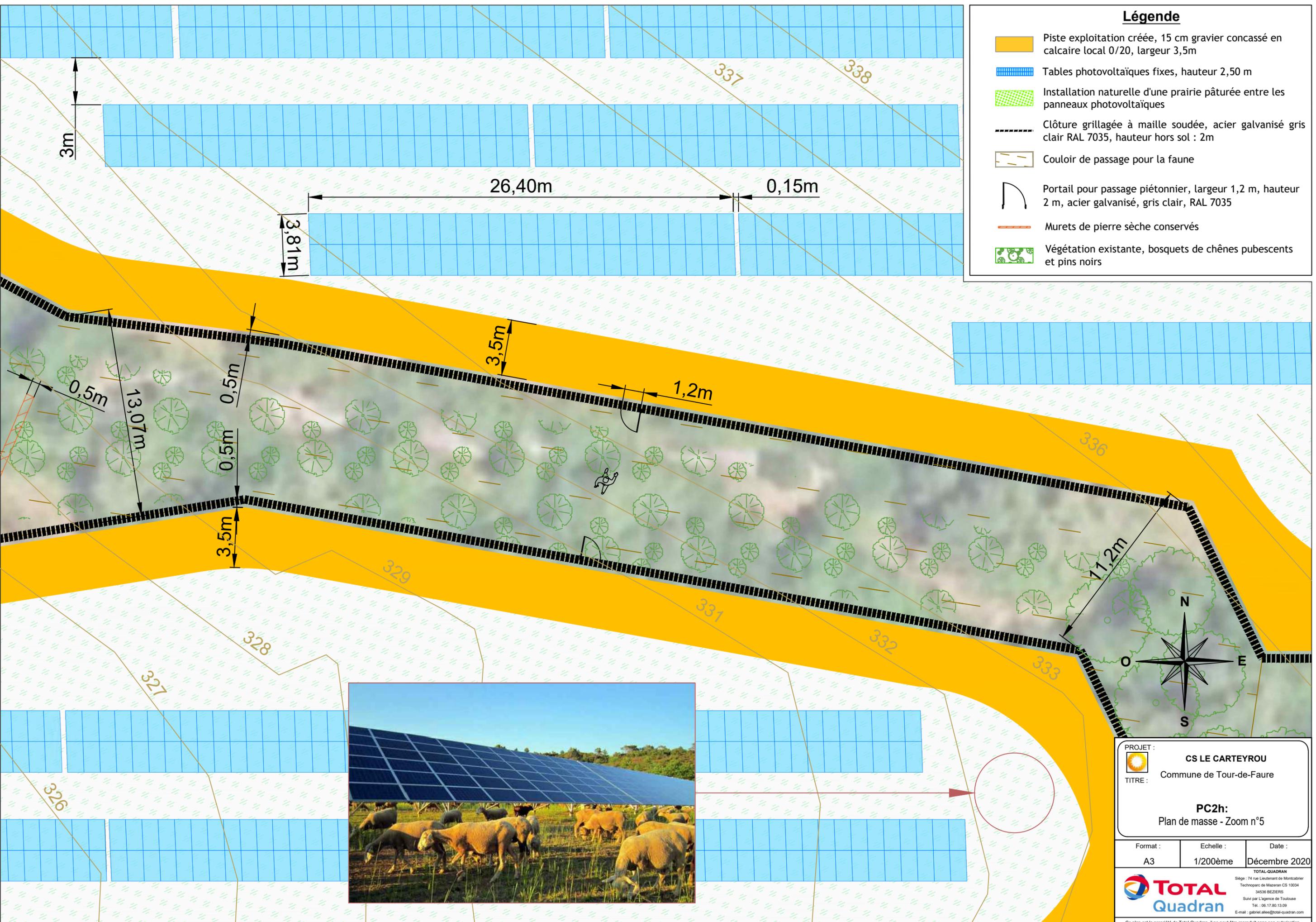
4m

3,81m

|  |           |               |
|--|-----------|---------------|
| PROJET :  <b>CS LE CARTEYROU</b>  |           |               |
| TITRE : Commune de Tour-de-Faure   |           |               |
| <b>PC2g:</b><br>Plan de masse - Zoom 4   |           |               |
| Format :   | Echelle : | Date :        |
| A3   | 1/250ème  | Décembre 2020 |
|   |           |               |
| <small>           Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier<br/>           Technoparc de Mazeran CS 10034<br/>           34536 BEZIERS<br/>           Suivi par l'Agence de Toulouse<br/>           Tél. : 06.17.80.13.09<br/>           E-mail : gabriel.alee@total-quadrان.com         </small> |           |               |
| <small>Ce plan est la propriété de Total-Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.</small>   |           |               |

### Légende

-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
-  Couloir de passage pour la faune
-  Portail pour passage piétonnier, largeur 1,2 m, hauteur 2 m, acier galvanisé, gris clair, RAL 7035
-  Murets de pierre sèche conservés
-  Végétation existante, bosquets de chênes pubescents et pins noirs



PROJET :  **CS LE CARTEYROU**  
 Commune de Tour-de-Faure  
 TITRE : **PC2h:**  
 Plan de masse - Zoom n°5

|          |           |               |
|----------|-----------|---------------|
| Format : | Echelle : | Date :        |
| A3       | 1/200ème  | Décembre 2020 |

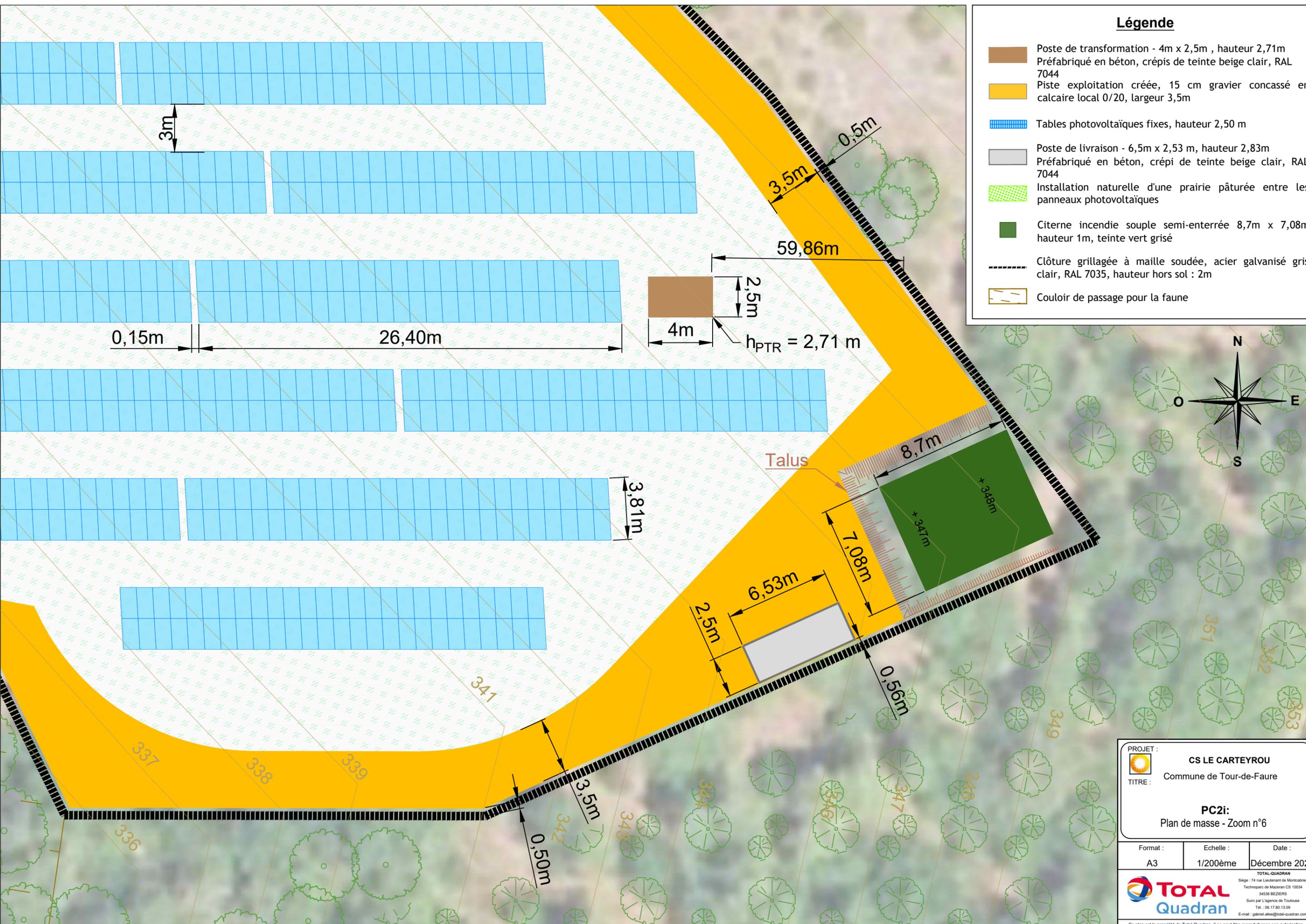
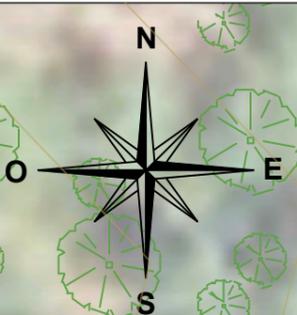
**TOTAL**  
**Quadran**

TOTAL-QUADRAN  
 Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
 Technoparc de Mazeran CS 10034  
 34536 BEZIERS  
 Suivi par l'Agence de Toulouse  
 Tél. : 06.17.80.13.09  
 E-mail : gabriel.alee@total-quadrان.com

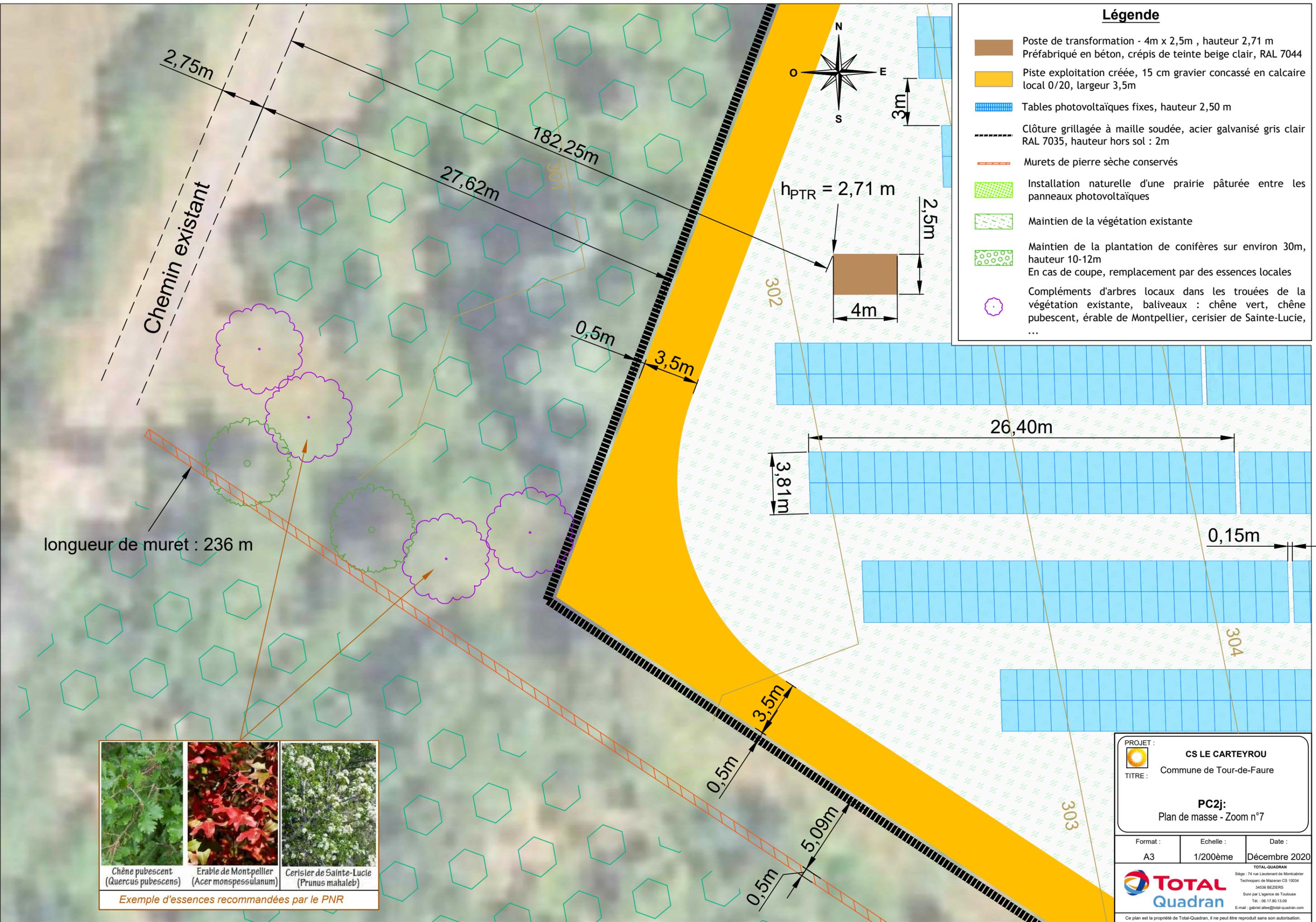
Ce plan est la propriété de Total-Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.

### Légende

-  Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair, RAL 7044
-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Poste de livraison - 6,5m x 2,53 m, hauteur 2,83m  
Préfabriqué en béton, crépi de teinte beige clair, RAL 7044
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Citerne incendie souple semi-enterrée 8,7m x 7,08m  
hauteur 1m, teinte vert grisé
-  Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair, RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
-  Couloir de passage pour la faune



|   |           |               |
|---|-----------|---------------|
| <b>PROJET :</b><br> <b>CS LE CARTEYROU</b><br>Commune de Tour-de-Faure   |           |               |
| <b>TITRE :</b><br><b>PC2i:</b><br>Plan de masse - Zoom n°6  |           |               |
| Format :  | Echelle : | Date :        |
| A3  | 1/200ème  | Décembre 2020 |
|    |           |               |
| TOTAL-QUADRAN<br>Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier<br>Technoparc de Mazeran CS 10034<br>34536 BEZIERS<br>Suivi par l'Agence de Toulouse<br>Tél. : 06.17.80.13.09<br>E-mail : gabriel.allee@total-quadrان.com |           |               |
| Ce plan est la propriété de Total-Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.   |           |               |



**Légende**

-  Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71 m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair, RAL 7044
-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
-  Murets de pierre sèche conservés
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Maintien de la végétation existante
-  Maintien de la plantation de conifères sur environ 30m, hauteur 10-12m  
En cas de coupe, remplacement par des essences locales
-  Compléments d'arbres locaux dans les trouées de la végétation existante, baliveaux : chêne vert, chêne pubescent, érable de Montpellier, cerisier de Sainte-Lucie, ...

longueur de muret : 236 m

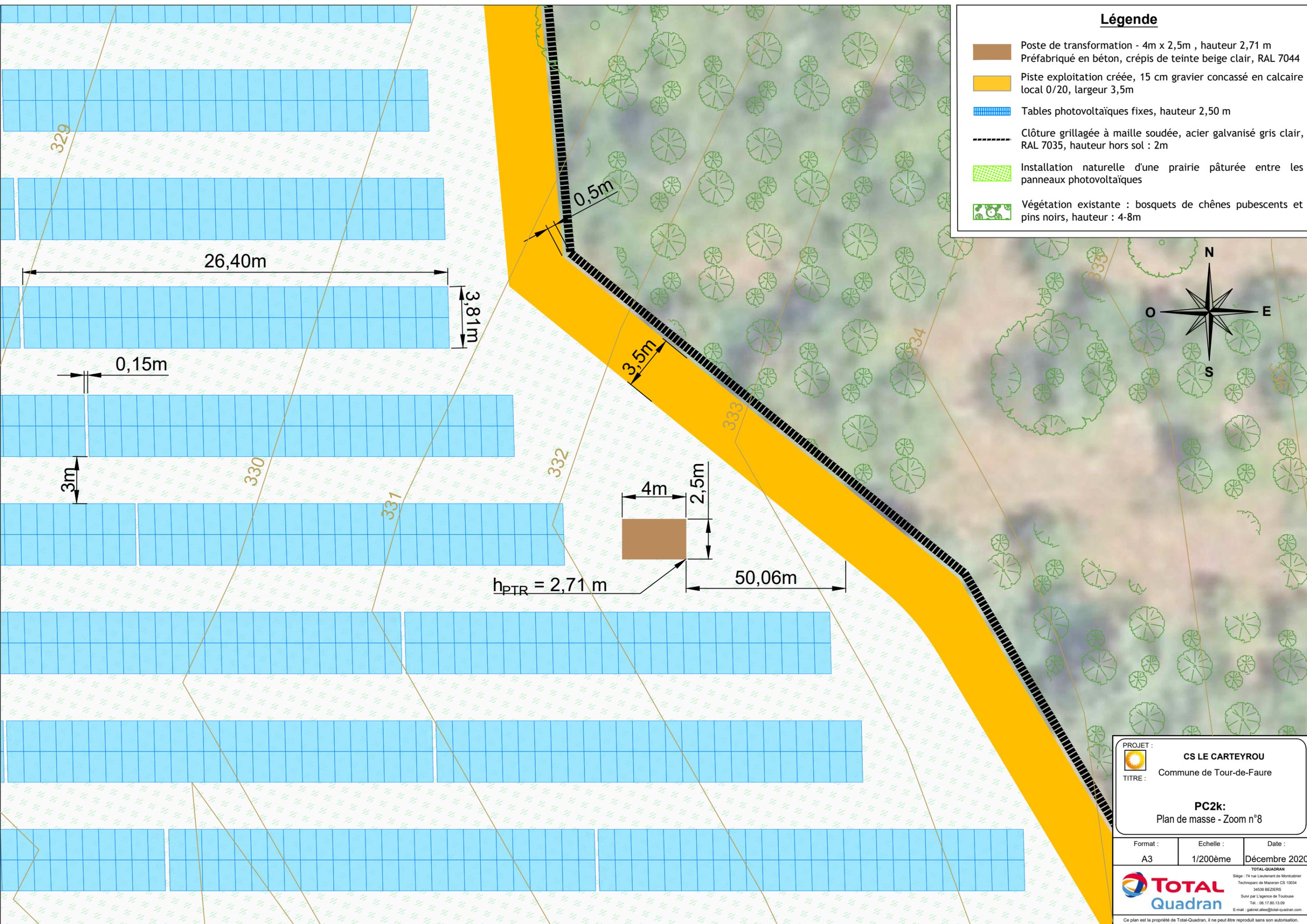
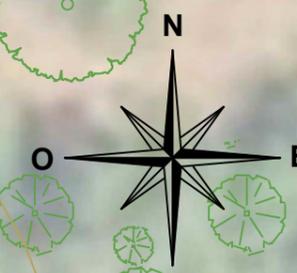
Chemin existant

|   |   |   |
|---|---|---|
|  |  |  |
| Chêne pubescent<br>( <i>Quercus pubescens</i> )                                     | Érable de Montpellier<br>( <i>Acer monspessulanum</i> )                             | Cerisier de Sainte-Lucie<br>( <i>Prunus mahaleb</i> )                               |
| <i>Exemple d'essences recommandées par le PNR</i>                                   |   |   |

|  |           |               |
|--|-----------|---------------|
| PROJET :  <b>CS LE CARTEYROU</b>  |           |               |
| TITRE : Commune de Tour-de-Faure   |           |               |
| <b>PC2j:</b><br>Plan de masse - Zoom n°7   |           |               |
| Format :   | Echelle : | Date :        |
| A3   | 1/200ème  | Décembre 2020 |
|   |           |               |
| TOTAL-QUADRAN<br>Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier<br>Technoparc de Mazeran CS 10034<br>34536 BEZIERS<br>Suivi par l'Agence de Toulouse<br>Tél. : 06.17.80.13.09<br>E-mail : gabriel.aleee@total-quadrans.com |           |               |
| Ce plan est la propriété de Total-Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.  |           |               |

### Légende

-  Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71 m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair, RAL 7044
-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair, RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Végétation existante : bosquets de chênes pubescents et pins noirs, hauteur : 4-8m



PROJET :  **CS LE CARTEYROU**  
 Commune de Tour-de-Faure

TITRE : **PC2k:**  
 Plan de masse - Zoom n°8

|          |           |               |
|----------|-----------|---------------|
| Format : | Echelle : | Date :        |
| A3       | 1/200ème  | Décembre 2020 |

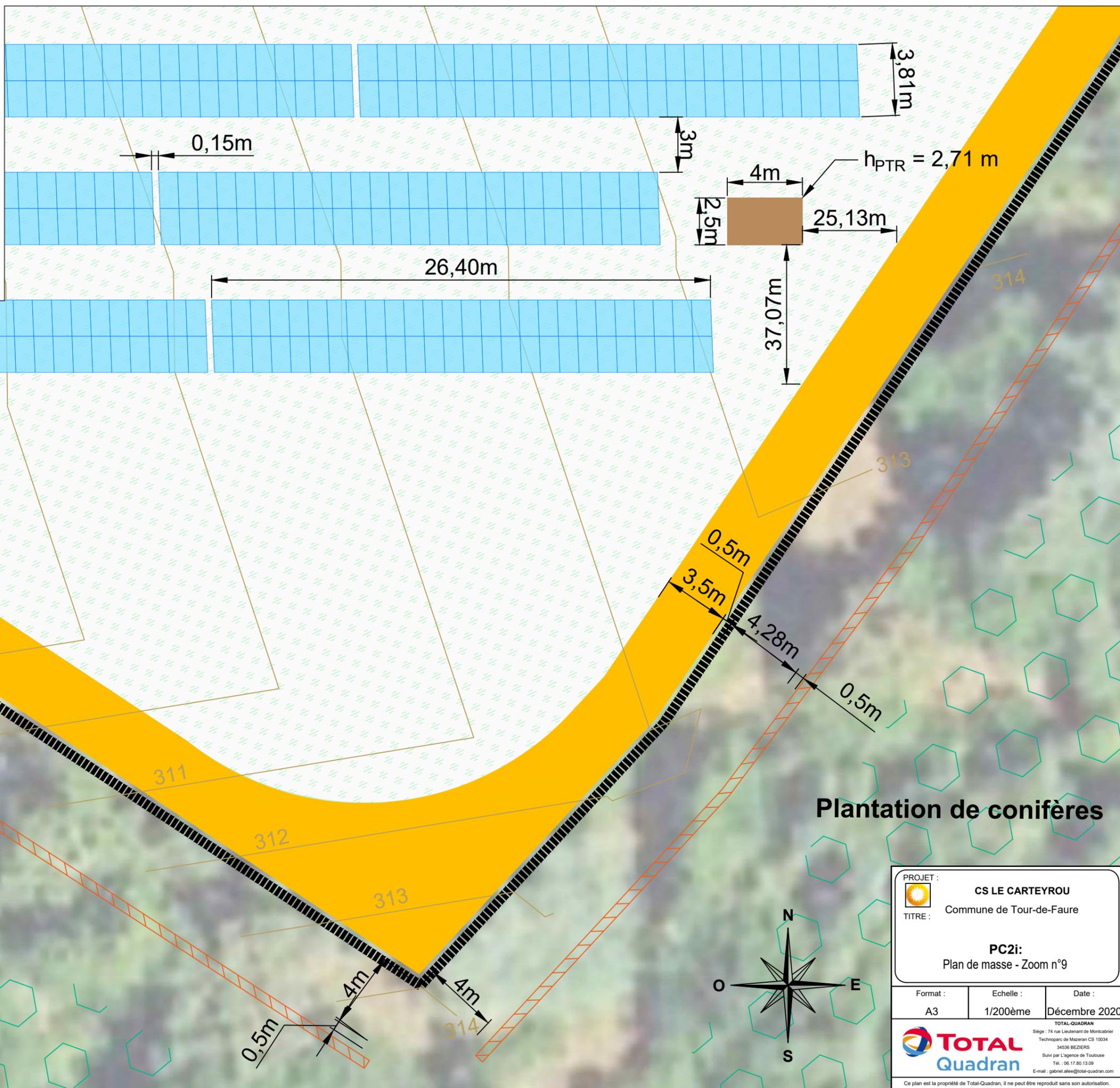
 **TOTAL**  
 Quadran

TOTAL-QUADRAN  
 Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
 Technoparc de Mazeran CS 10034  
 34536 BEZIERS  
 Suivi par l'Agence de Toulouse  
 Tél. : 06.17.80.13.09  
 E-mail : gabriel.allee@total-quadrans.com

Ce plan est la propriété de Total-Quadrans, il ne peut être reproduit sans son autorisation.

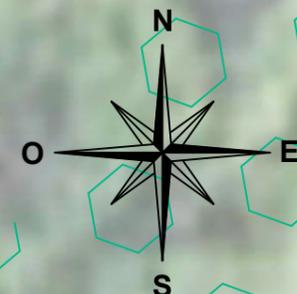
### Légende

-  Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71 m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair, RAL 7044
-  Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m
-  Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m
-  Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair RAL 7035, hauteur hors sol : 2m
-  Murets de pierre sèche conservés
-  Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques
-  Maintien de la plantation de conifères (hauteur 10-12m). En cas de coupe, remplacement par des essences locales

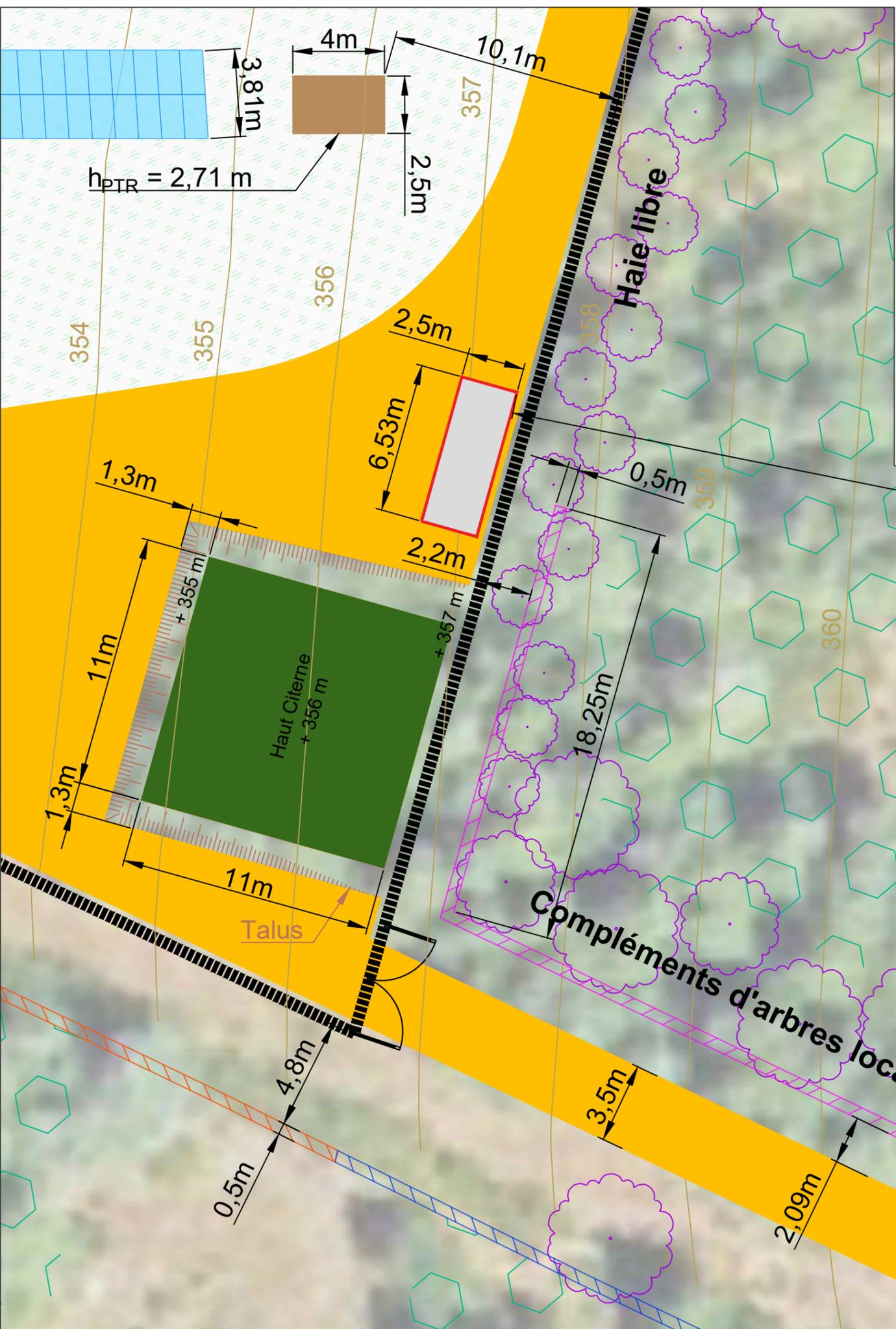


Plantation de conifères

Plantation de conifères



|   |           |               |
|---|-----------|---------------|
| <b>PROJET :</b><br> <b>CS LE CARTEYROU</b><br>Commune de Tour-de-Faure   |           |               |
| <b>TITRE :</b><br><b>PC2i:</b><br>Plan de masse - Zoom n°9  |           |               |
| Format :  | Echelle : | Date :        |
| A3  | 1/200ème  | Décembre 2020 |
|    |           |               |
| <small>                     TOTAL-QUADRAN<br/>                     Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier<br/>                     Technoparc de Mazeran CS 10034<br/>                     34536 BEZIERS<br/>                     Suivi par l'Agence de Toulouse<br/>                     Tél. : 06.17.80.13.09<br/>                     E-mail : gabriel.alee@total-quadrان.com                 </small> |           |               |
| <small>Ce plan est la propriété de Total-Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.</small>  |           |               |



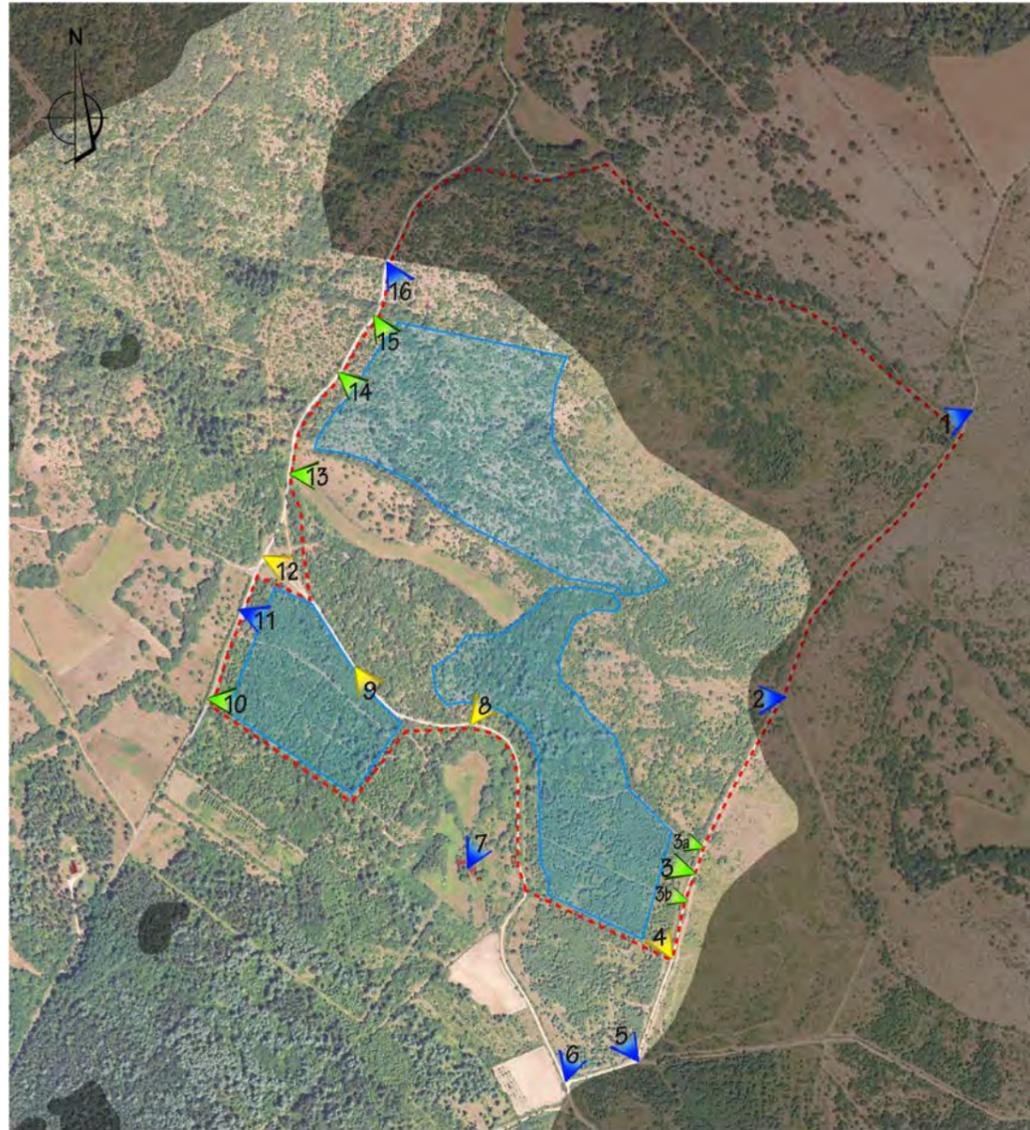
### Légende

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | Poste de transformation - 4m x 2,5m , hauteur 2,71 m<br>Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair, RAL 7044   |  | Piste exploitation créée, 15 cm gravier concassé en calcaire local 0/20, largeur 3,5m  |
|  | Poste de livraison - 6,5m x 2,53 m, hauteur 2,83m<br>Préfabriqué béton, parement en pierres locales  |  | Installation naturelle d'une prairie pâturée entre les panneaux photovoltaïques  |
|  | Tables photovoltaïques fixes, hauteur 2,50 m   |  | Arbres et arbustes existants   |
|  | Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair RAL 7035, hauteur hors sol : 2m  |  | Maintien des boisements de conifères sur une bande d'environ 40m (hauteur 10-12m). Remplacement par des essences locales en cas de coupe.                              |
|  | Citerne incendie souple semi-enterrée 11x11m, hauteur 1m, teinte vert grisé  |  | Haie arbustive libre, environ 1 arbuste pour 2 ml, Racines Nues 40/60, plantation en quinconce (amélanchier, troène commun, cormier, génévrier, cornouiller, ...)      |
|  | Portail d'accès barreadé en acier galvanisé, gris clair RAL 7035, pivotant, largeur 4m, hauteur hors sol : 2m  |  | Compléments d'arbres locaux dans les trouées de la végétation existante, baliveaux : chêne vert, chêne pubescent, érable de Montpellier, cerisier de Sainte-Lucie, ... |
|  | Muret de pierre sèche conservé   |  | Muret à restaurer en cas d'affaissement pouvant mener à un écoulement  |
|  | Muret de pierre sèche créée, hauteur : 1,25m - Largeur assise : 70 cm, largeur tête mur : 50-60 cm. Appareillage pierres irrégulières récupérées in situ, couronnement en pierres dressées |  |  |



|   |           |               |
|---|-----------|---------------|
| <b>PROJET :</b><br><b>CS LE CARTEYROU</b><br>Commune de Tour-de-Faure   |           |               |
| <b>TITRE :</b><br><b>PC2m:</b><br>Plan de masse - Zoom n°10   |           |               |
| Format :  | Echelle : | Date :        |
| A3  | 1/200ème  | Décembre 2020 |
| <b>TOTAL</b><br><b>Quadran</b>  |           |               |
| TOTAL-QUADRAN<br>Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier<br>Technoparc de MAZERAN CS 10034<br>34536 BEZIERS<br>Suivi par l'Agence de Toulouse<br>Tél. : 06.17.80.13.09<br>E-mail : gabriel.alee@total-quadrans.com |           |               |
| Ce plan est la propriété de Total-Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.   |           |               |

# Perceptions immédiates



Echelle : 1/10 000ème

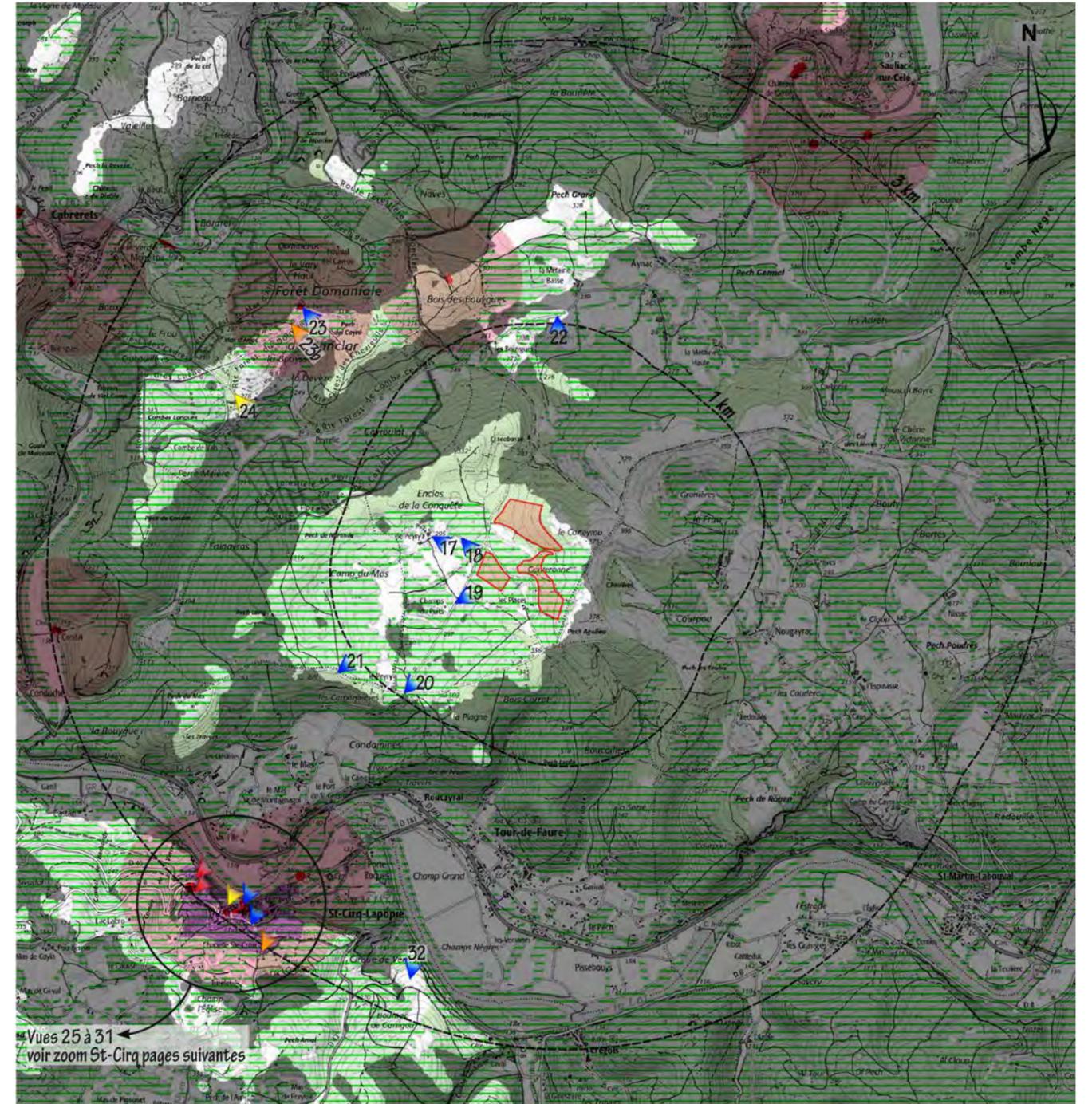
## LÉGENDE :

- ZIP initiale
- ZIP finale
- Zones sombres : ZIP finale non visible du fait de la topographie
- Zones claires : ZIP finale potentiellement visible

## Visibilités :

- ◀ Enjeu fort
- ◀ Enjeu modéré
- ◀ Enjeu faible
- ◀ Enjeu très faible
- ◀ Absence de vue

# Perceptions proches et intermédiaires



Echelle : 1/40 000ème

- ZIP finale
- Monument historique et périmètre de protection
- Site classé

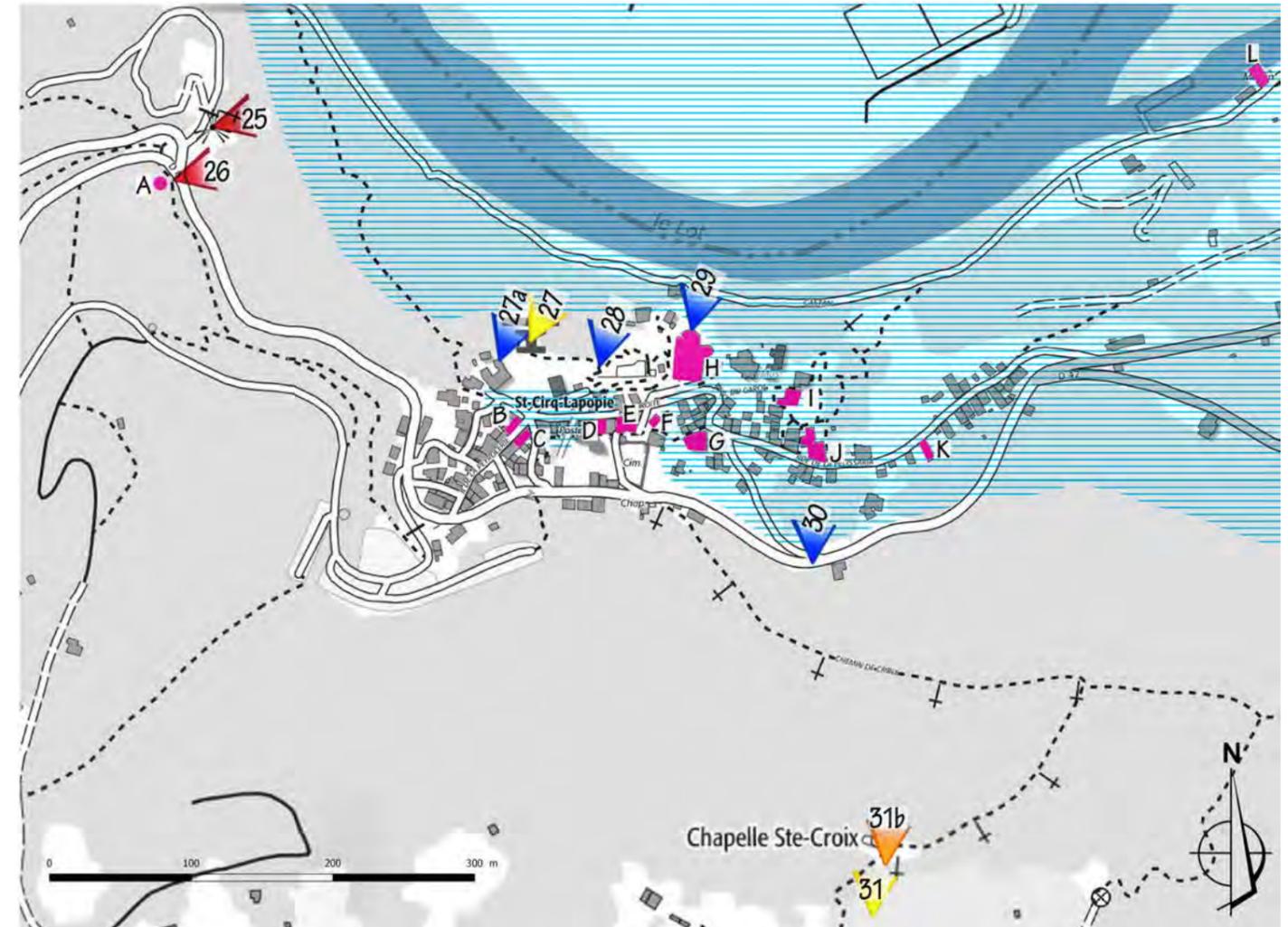
## Masque végétal :

- Forêts fermées, bois
- Forêts ouvertes
- Zones sombres : ZIP finale non visible du fait de la topographie
- Zones claires : ZIP finale potentiellement visible

|   |           |  |
|---|-----------|--|
| <b>PROJET :</b><br><span style="color: orange;">☀</span> <b>CS Le Carteyrou</b><br>Commune de Tour-de-Faure |           |  |
| <b>TITRE :</b><br><b>PC2n:</b><br>Détail des prises de vue  |           |  |
| Format :  | Echelle : | Date :   |
| A3  |           | Déc. 2020  |
|   |           | TOTAL-QUADRAN<br>Siège : 74 rue Lecomte de Montcaubert<br>Technoparc de Mazon CS 1003<br>34536 BEZERS<br>Projet suivi par l'Agence de Toulouse<br>Tél. : 06.17.80.13.09<br>E-mail : gabriel.abe@total-quadrans.com |
| Ce plan est la propriété de Total Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.                 |           |  |

# Perceptions proches et intermédiaires

## Visibilité depuis Saint-Cirq-Lapopie



### LÉGENDE :

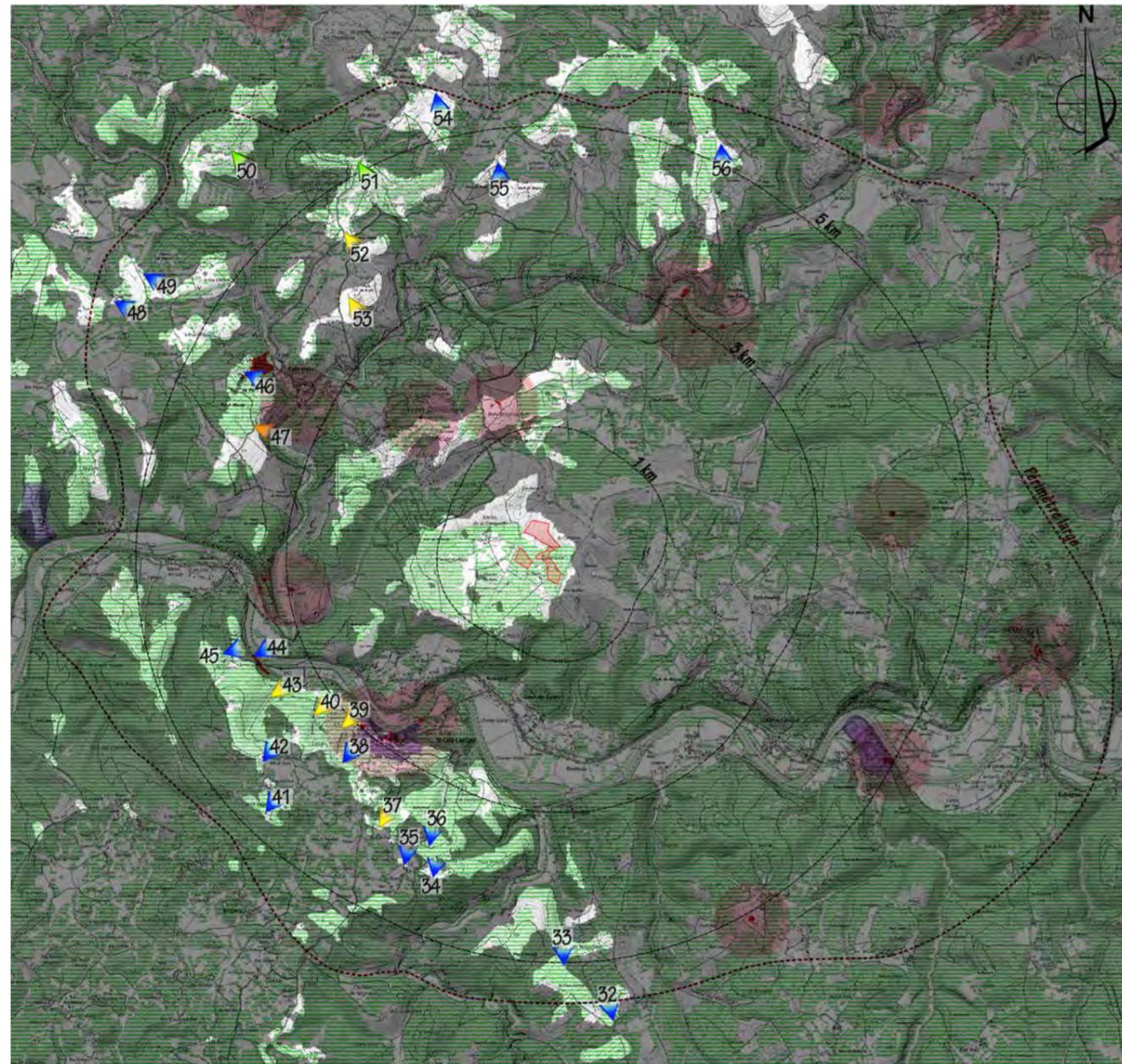
- Monuments historiques :**
- A - Pigeonnier de Bancourel
  - B - Maison (Sombral, Industrie)
  - C - Maison (Industrie)
  - D - Maison du 14<sup>e</sup> siècle dite Maison Bessac
  - E - Maison Liauzu-Vinel
  - F - Maison du 15<sup>e</sup> siècle
  - G - Hôpital (ancien)
  - H - Eglise Saint Cyr et Sainte Julitte
  - I - Immeuble du 14<sup>e</sup> siècle
  - J - Maison du 13<sup>e</sup> siècle
  - K - Maison Bordes
  - L - Moulin

### Enjeux de visibilité :

- Absence de vue du fait de la topographie
- Enjeux visuels forts
- Enjeux visuels modérés
- Enjeux visuels faibles
- Enjeux visuels très faibles
- Absence de vues

|   |           |           |
|---|-----------|-----------|
| PROJET :  |           |           |
| <b>CS Le Carteyrou</b><br>Commune de Tour-de-Faure  |           |           |
| TITRE :   |           |           |
| <b>PC2o:</b><br>Détail des prises de vue  |           |           |
| Format :  | Echelle : | Date :    |
| A3  |           | Dec. 2020 |
|   |           |           |
| <small>TOTAL QUADRAN<br/>Siège : 74 rue Lieutenant de Montabrier<br/>Technoparc de Mazeran CS 1003<br/>34536 BEZERS<br/>Projet suivi par l'Agence de Toulouse<br/>Tél. : 06.17.80.13.09<br/>E-mail : gabriel.abe@total-quadrans.com</small> |           |           |
| Ce plan est la propriété de Total Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.   |           |           |

# Perceptions lointaines



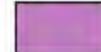
Echelle : 1/80 000ème

### Visibilités :

-  Enjeu fort
-  Enjeu modéré
-  Enjeu faible
-  Enjeu très faible
-  Absence de vue

 ZIP finale

 Monument historique et périmètre de protection

 Site classé

### Masque végétal :

 Forêts fermées, bois

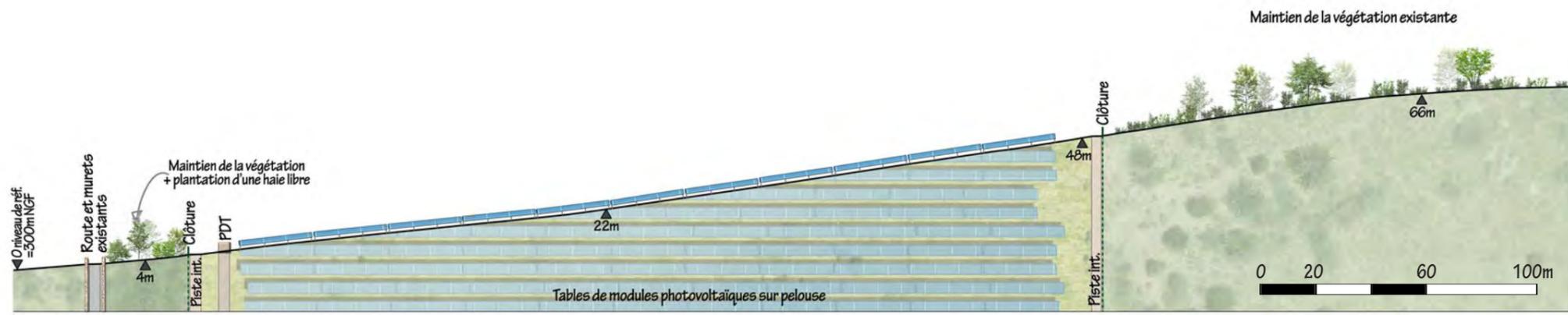
 Forêts ouvertes

 Zones sombres : ZIP finale non visible du fait de la topographie

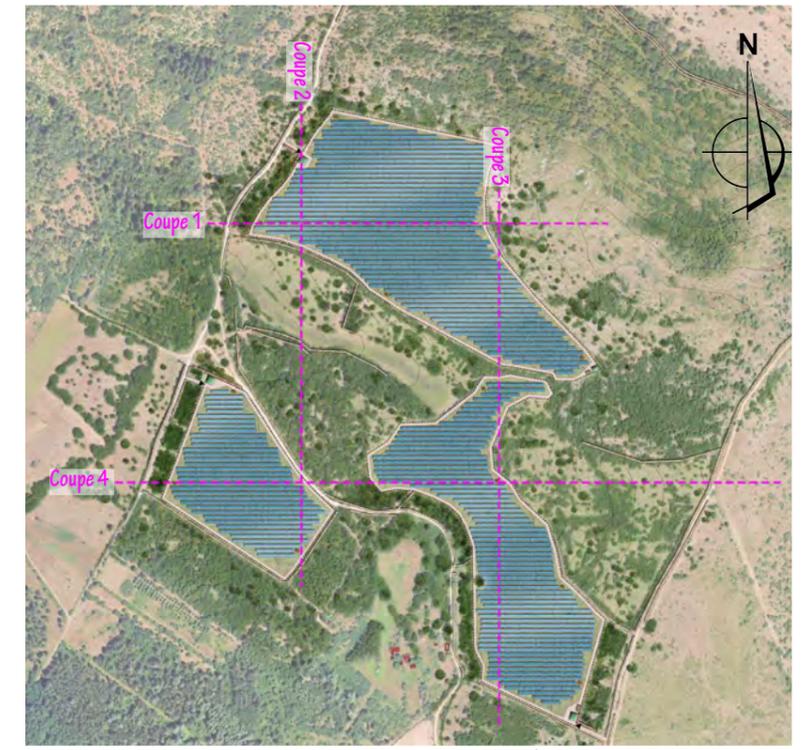
 Zones claires : ZIP finale potentiellement visible

|   |           |   |
|---|-----------|---|
| PROJET : <b>CS Le Carteyrou</b><br>Commune de Tour-de-Faure                                 |           |   |
| TITRE : <b>PC2p:</b><br>Détail des prises de vue  |           |   |
| Format :  | Echelle : | Date :  |
| A3  |           | Déc. 2020   |
|        |           | TOTAL QUADRAN<br>Siège : 74 rue Lieutenant de Montcaubrier<br>Technoparc de Mazères CS 1003<br>34536 BEZIERS<br>Projet suivi par l'Agence de Toulouse<br>Tél. : 06.17.80.13.09<br>E-mail : gabriel.abe@total-quadrans.com |
| Ce plan est la propriété de Total Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation. |           |   |

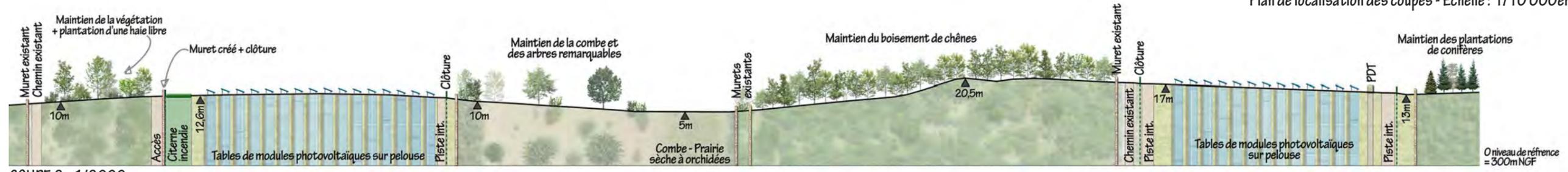
# PC3a : Plan de coupe - Décembre 2020



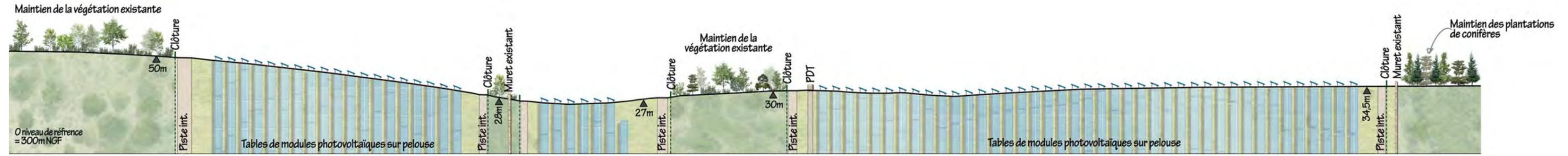
COUPE 1 - 1/2000e



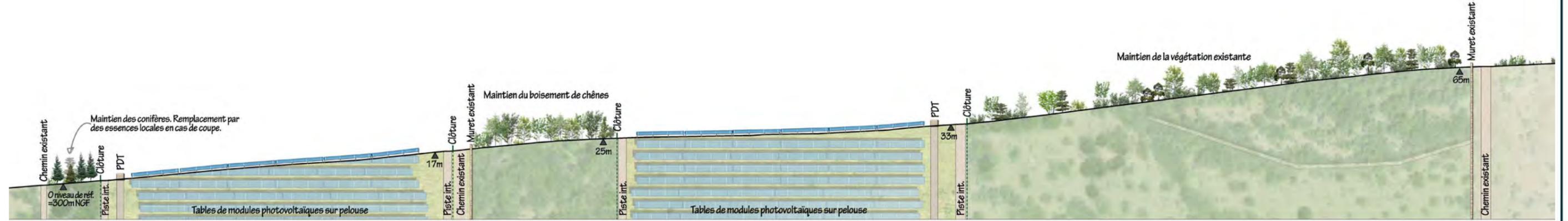
Plan de localisation des coupes - Echelle : 1/10 000ème



COUPE 2 - 1/2000e



COUPE 3 - 1/2000e



COUPE 4 - 1/2250e

# Coupe avant travaux (Echelle 1/200ème)

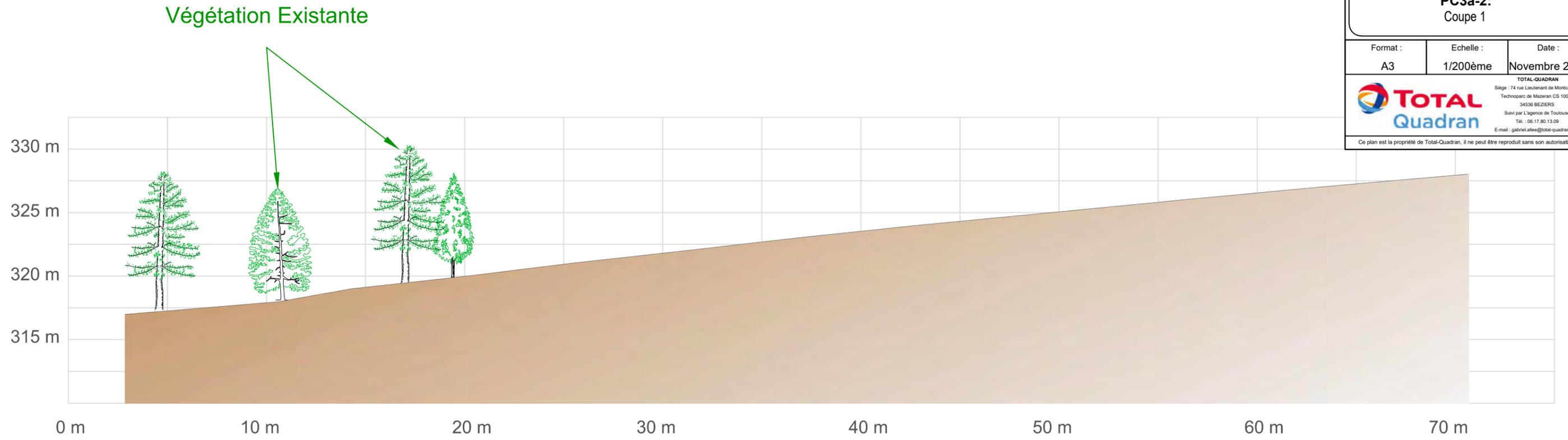
PROJET :  **CS LE CARTEYROU**  
Commune de Tour-de-Faure

TITRE : **PC3a-2:**  
Coupe 1

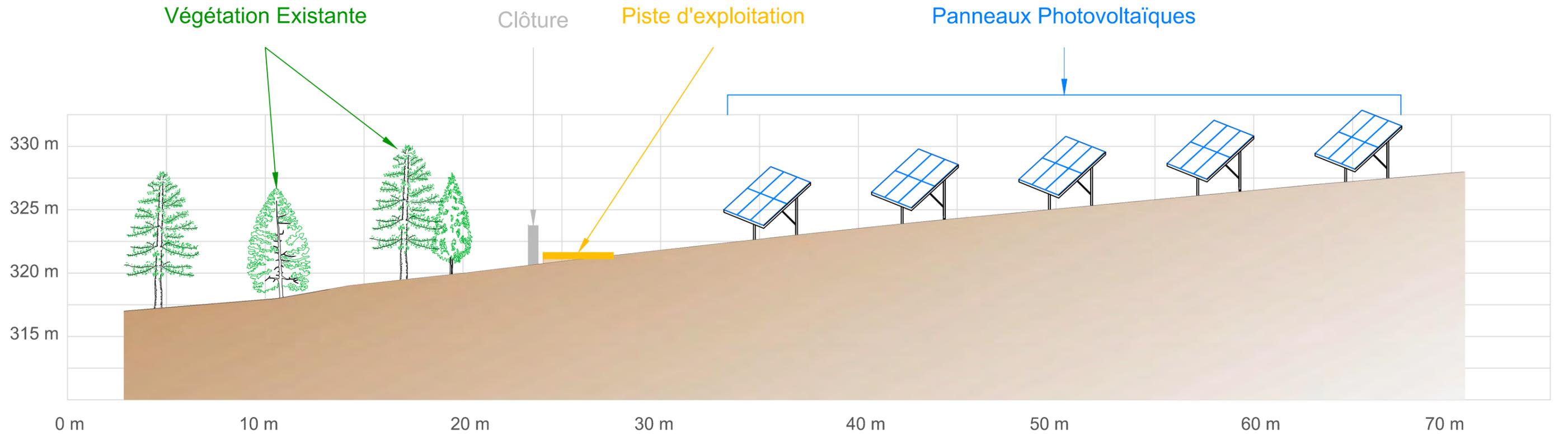
|                |                       |                         |
|----------------|-----------------------|-------------------------|
| Format :<br>A3 | Echelle :<br>1/200ème | Date :<br>Novembre 2020 |
|----------------|-----------------------|-------------------------|

**TOTAL-QUADRAN**  
Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
Technoparc de Mazeran CS 10034  
34536 BEZIERS  
Suivi par l'Agence de Toulouse  
Tél. : 06.17.80.13.09  
E-mail : gabriel.allee@total-quadrان.com

Ce plan est la propriété de Total-Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.



# Coupe après travaux (Echelle 1/200ème)



# Coupe avant travaux (Echelle 1/200ème)

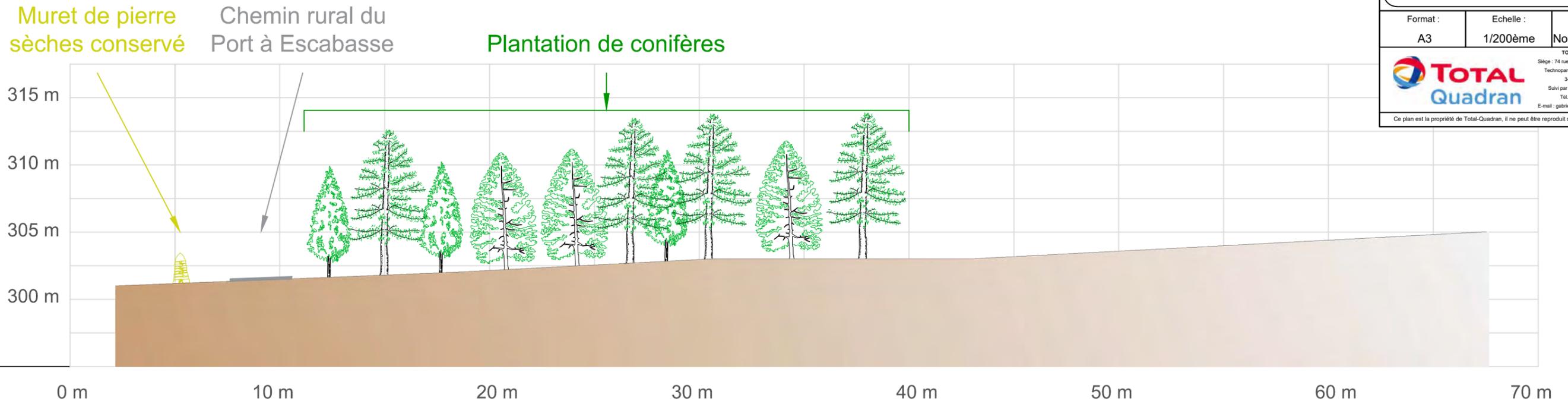
PROJET :  **CS LE CARTEYROU**  
Commune de Tour-de-Faure

TITRE : **PC3a-3:**  
Coupe 2

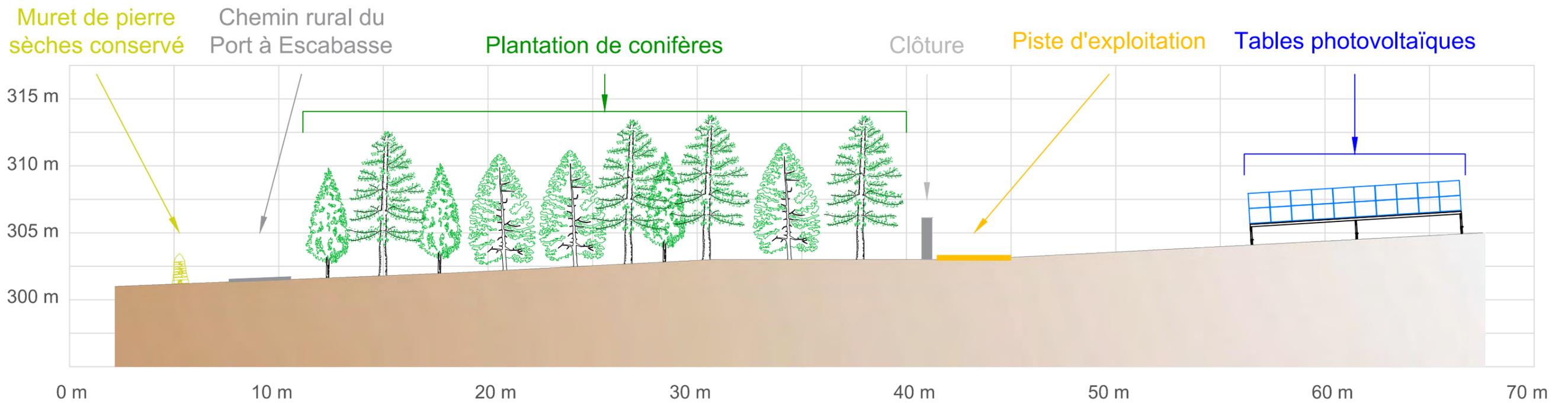
|                |                       |                         |
|----------------|-----------------------|-------------------------|
| Format :<br>A3 | Echelle :<br>1/200ème | Date :<br>Novembre 2020 |
|----------------|-----------------------|-------------------------|

**TOTAL-QUADRAN**  
Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
Technoparc de Mazeran CS 10034  
34536 BEZIERS  
Suivi par l'Agence de Toulouse  
Tél. : 06.17.80.13.09  
E-mail : gabriel.allee@total-quadrان.com

Ce plan est la propriété de Total-Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.



# Coupe après travaux (Echelle 1/200ème)



## Coupe avant travaux (Echelle 1/200ème)

PROJET :  **CS LE CARTEYROU**  
 Commune de Tour-de-Faure

TITRE : **PC3a-4:**  
 Coupe 3

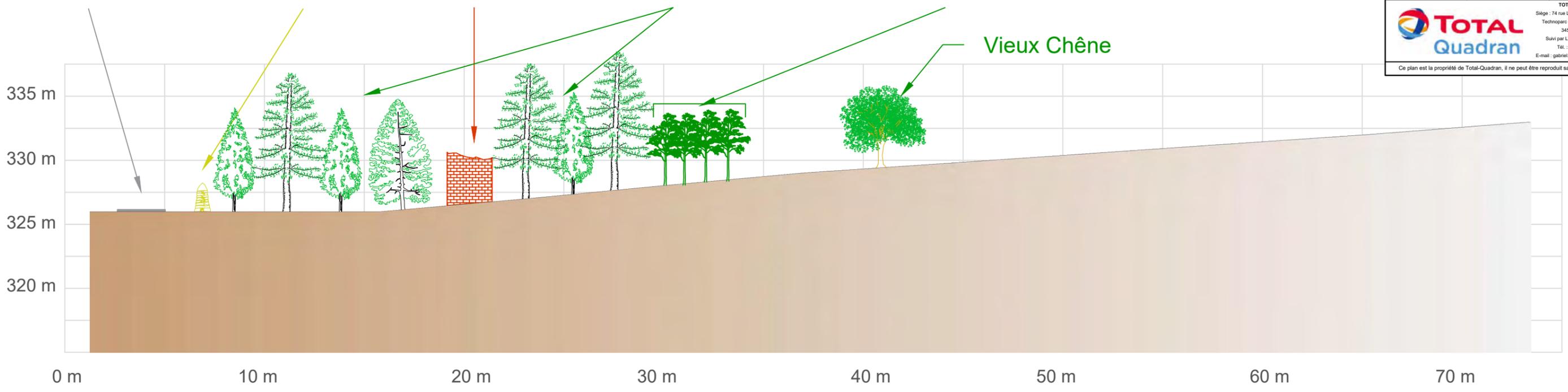
|          |           |               |
|----------|-----------|---------------|
| Format : | Echelle : | Date :        |
| A3       | 1/200ème  | Novembre 2020 |

**TOTAL-QUADRAN**  
 Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
 Technoparc de Mazeran CS 10034  
 34536 BEZIERS  
 Suivi par l'Agence de Toulouse  
 Tél. : 06.17.80.13.09  
 E-mail : gabriel.allee@total-quadrان.com

Ce plan est la propriété de Total-Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.

Chemin rural de  
 Tour-de-Faure

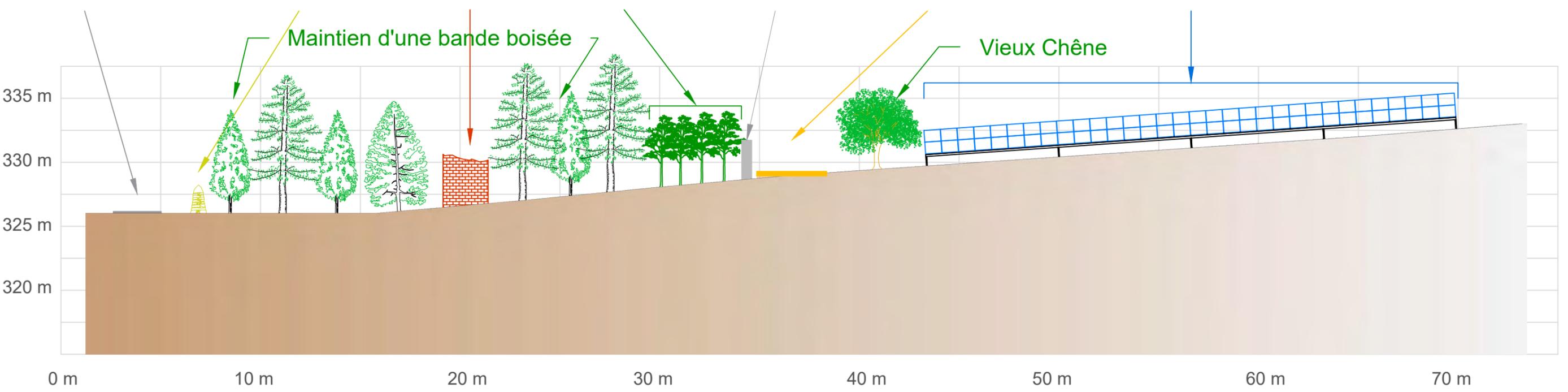
Muret de pierres sèches Ruines Maintien d'une bande boisée Haie arbusive libre



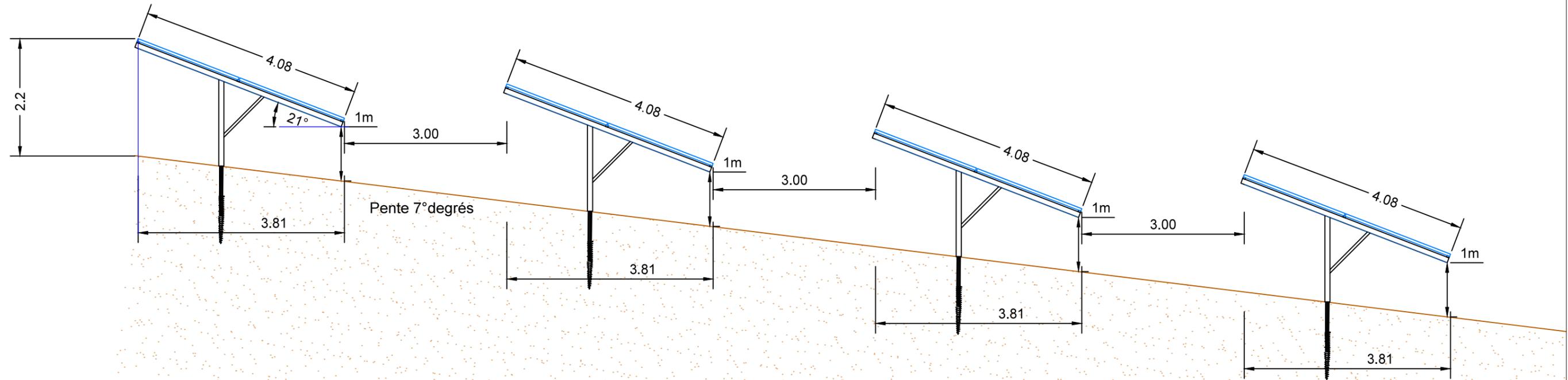
## Coupe après travaux (Echelle 1/200ème)

Chemin rural de  
 Tour-de-Faure

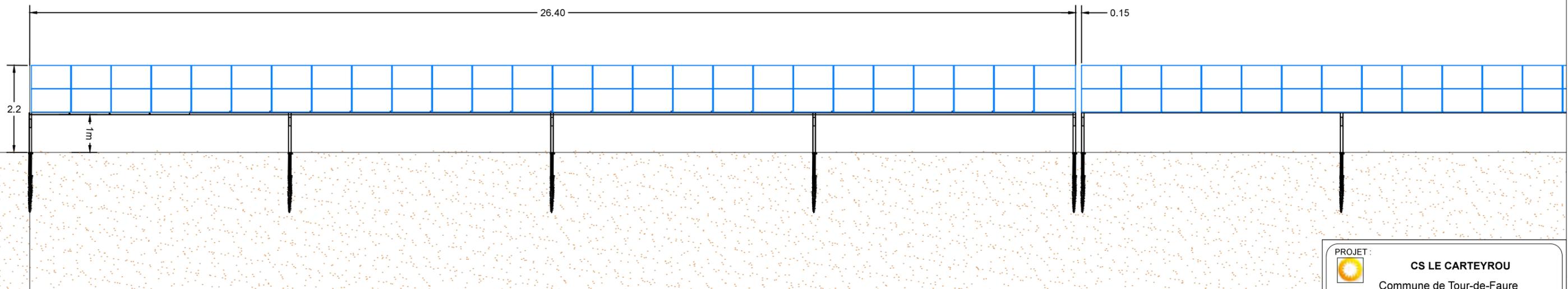
Muret de pierres sèches Ruines Haie arbusive libre Clôture Piste d'exploitation Panneaux photovoltaïques



## Coupe transversale (Echelle 1/75ème)



## Coupe longitudinale (Echelle 1/100ème)



PROJET :  **CS LE CARTEYROU**  
 TITRE : Commune de Tour-de-Faure

**PC3b:**  
 Coupe des structures

|          |                     |           |
|----------|---------------------|-----------|
| Format : | Echelle :           | Date :    |
| A3       | 1/75ème<br>1/100ème | Juin 2020 |

 **TOTAL**  
 Quadran

TOTAL-QUADRAN  
 Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
 Technoparc de Mazères CS 10034  
 34536 BEZIERS  
 Suivi par l'agence de Toulouse  
 Tél. 06.17.80.13.09  
 E-mail : gabriel.lee@total-quadrans.com

Ce plan est la propriété de Total-Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.

**PC4 – NOTICE DESCRIPTIVE**

**1. PRESENTATION DU PROJET**

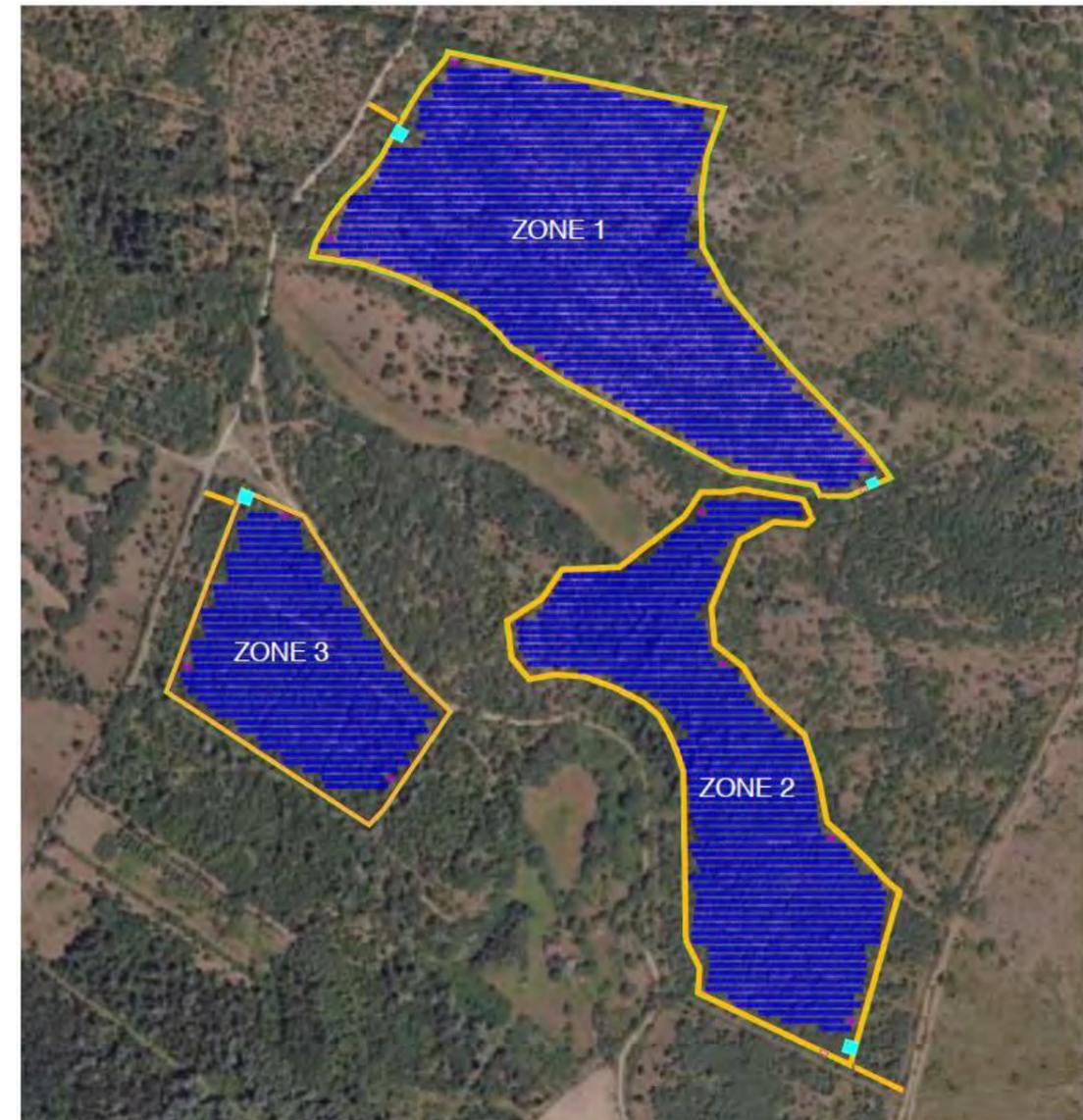
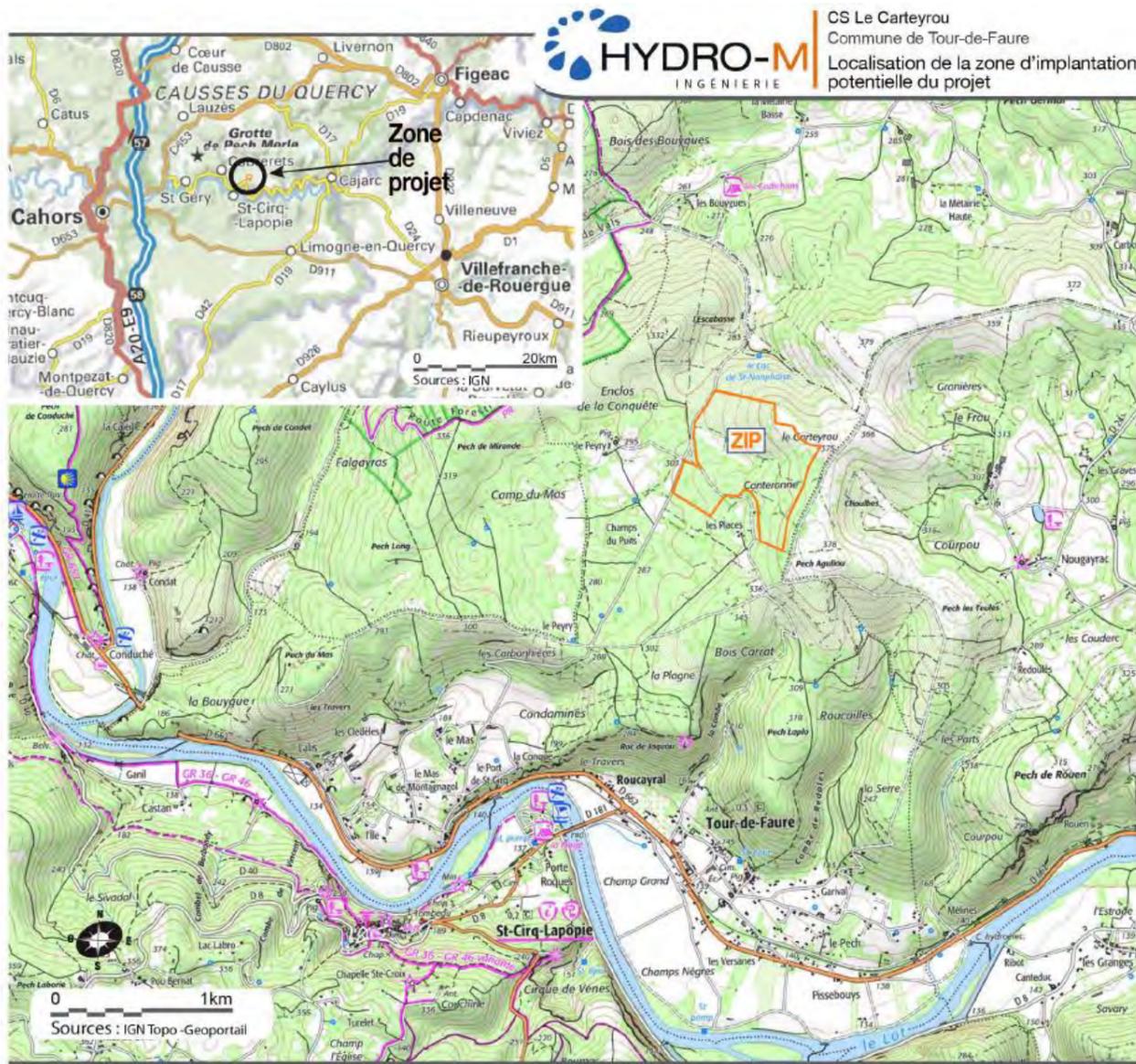
La zone d’implantation potentielle du projet (ZIP), appelée également zone-projet, est située sur la commune de Tour de Faure, sur les lieux-dits Le Carteyrou, Canteronne et Les Places, dans le département du Lot.

La ZIP se localise au Nord de la commune, sur des parcelles privées classées N-xer, « zone destinée à l'accueil d’un parc de panneaux solaires ou photovoltaïques au sol », selon le PLU en vigueur de la commune approuvé le 20/09/2010.

Le projet est porté par la SAS CS LE CARTEYROU, filiale à 100% de TOTAL QUADRAN.

Au terme du processus itératif de définition du projet, l’emprise foncière d’implantation de panneaux photovoltaïques (zone d’implantation stricte clôturée) couvre une surface de 19,16 ha répartie en 3 zones clôturées :

| Commune       | Zone   | Surface clôturée | N° de parcelle   |
|---------------|--------|------------------|--|
| TOUR-DE-FAURE | Zone 1 | 8,81 ha          | 0A0029 ; 0A0030  |
|               | Zone 2 | 6,65 ha          | 0A0133 ; 0A0130 ; 0A0126 ; 0A0128 ; 0A0123 ; 0A0030 ; 0A0029 |
|               | Zone 3 | 3,70 ha          | 0A0160A0103 ; 0A0104 ; 0A0105                                |



Centrale Solaire Le Carteyrou, commune de Tour de Faure

Le projet consiste à installer une centrale photovoltaïque au sol, composée de panneaux disposés en ligne suivant une implantation adaptée à la topographie et à l'orientation du site. Les panneaux seront fixés sur des tables modulaires composées de rails en acier galvanisé reposant sur des pieux battus ou vissés dans le sol.



Exemples de parcs photovoltaïques au sol

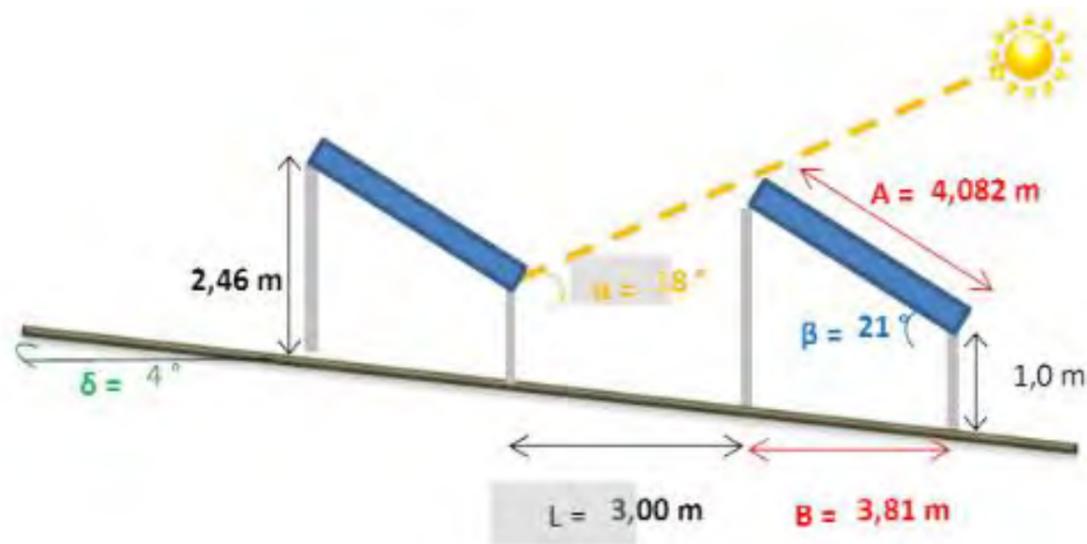


Schéma type pour une pente de 4°

Selon la puissance et la configuration retenues pour ce projet, il est prévu :

- des onduleurs-string fixés directement sur les structures ;
- 11 postes de transformation : Dimension 2,50 x 4 m, soit une surface au sol de 10 m<sup>2</sup> par poste, et une hauteur de 2,71 m
- 2 postes de livraison : Dimensions 2,53 x 6,50 m, soit une surface au sol de 16,5 m<sup>2</sup>, et une hauteur d'environ 2,83 m.

Les « Postes de Livraison » (PDL), qui constituent l'interface physique et juridique entre l'installation et le réseau public de distribution de l'électricité, seront positionnés en limite de propriété du projet, et accessibles depuis l'extérieur.

L'évacuation de l'électricité produite est prévue sur le poste source de Cajarc situé à environ 18,5 km à l'Est du projet en suivant les accotements routiers. Le raccordement s'effectuera par des lignes enfouies le long des routes/chemins publics.

L'installation sera clôturée et disposera d'un dispositif permanent de surveillance.

La perméabilité des terrains ne sera pas modifiée et la circulation des eaux superficielles ne sera pas contrariée. Il n'y aura donc pas de modification significative des coefficients de ruissellement actuel sur le site. En outre, bien que les panneaux constituent une surface d'interception des eaux de ruissellement, les espaces entre panneaux et entre lignes de modules sont suffisants pour permettre de répartir les zones d'écoulement et d'éviter les phénomènes d'érosion du sol.

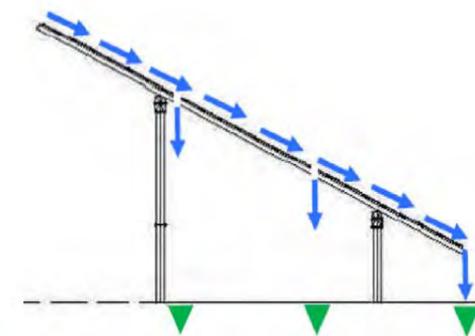


Schéma de principe de l'écoulement des eaux de ruissellement sur les panneaux photovoltaïques

La centrale solaire ne constituant pas d'imperméabilisation, les eaux pluviales pourront s'infiltrer sans stagnation sur l'unité foncière, comme c'est actuellement le cas.

Ainsi, les aménagements réalisés sur le terrain ne sont pas nature à modifier ni les axes ni le sens d'écoulement des eaux pluviales.

A la fin de la période d'exploitation (30 ans), le démantèlement complet des installations sera effectué pour remettre le terrain dans son état d'origine. Chaque équipement sera démonté puis envoyé dans une filière de recyclage qui lui est propre.

Activité agricole au sein de la centrale :

Une convention est signée avec un jeune éleveur local qui entretient la végétation au sein de la centrale via une activité agricole de pâturage par ovins.

## 2. PRESENTATION DES IMPACTS RESIDUELS ET MESURES

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux, de modérés à forts, ayant fait l'objet de mesures d'évitement dès la conception du projet :

| Thème   | Enjeu          | Mesure d'évitement et de réduction  | Phase                    | Impact résiduel   |
|---|----------------|---|--------------------------|---|
| <b>Milieu humain</b>  |                |   |                          |   |
| Agriculture   | Faible à fort  | ME4 : Réduction de l'emprise du projet sur la superficie agricole   | Conception               | Modéré  |
| <b>Milieu biologique</b>  |                |   |                          |   |
| Destruction d'habitats, de faune à enjeu (zones humides, muret en pierre, habitat semi-ouvert présentant le plus de zones dégagées, pelouse sèche, habitats de reproduction des amphibiens, habitat vital de l'Engoulevent, du Lézard ocellé) | Fort à moyen   | ME1 : Évitement d'habitat d'intérêt lors de la définition du projet (à l'exception de 600 m linéaire de muret en pierre sèche)                                | Conception               | Faible à nul (destruction de 600 ml de muret en pierre sèche) |
| Habitats d'intérêt à proximité des travaux : en particulier murets en pierres sèche   | Fort à moyen   | ME6 : Préservation d'habitats d'intérêt lors des travaux<br>ME3 : Evitement des enjeux paysagers  | Construction             | Nul   |
| Reptile : destruction d'individus et perte d'habitats   | Faible         | ME1 et ME6 : Évitement d'habitats d'intérêts, (notamment 6 km de linéaire de muret en pierre sèche, des habitats semis ouvert et ouverts les plus favorables) | Conception               | Faible  |
| Perte d'habitats forestiers de plusieurs oiseaux et mammifères  | Faible         | ME1 et ME6 : Maintien en bordure des îlots sud, de bandes boisées de 25/30m   | Conception/ construction | Faible à nul  |
| Dérangement d'oiseaux en période sensible de nidification et mortalité d'oiseaux (nichées) (non quantifiable et variable selon les espèces et le nombre de couples utilisant la zone d'emprise au moment des travaux)                         | Modéré         | ME5 : Calendrier des travaux  | Construction             | Nul   |
| Destruction d'habitat larvaire avéré du Moyen à Grand Capricorne  | Moyen à faible | ME6 : Préservation d'habitats d'intérêt lors des travaux : maintien du vieux chêne proche   | Construction             | Nul   |
| Faune (perte/dégradation d'habitat semi-ouvert)   | Modéré         | ME1 et ME6 : Évitement d'habitats d'intérêts, (notamment maintien des habitats semi-ouverts et ouverts les plus favorables)                                   | Conception/ construction | Faible  |

| Thème   | Enjeu       | Mesure d'évitement et de réduction                                    | Phase                                    | Impact résiduel |
|---|-------------|---|--|-----------------|
| Habitats naturels et flore des milieux ouverts  | Fort        | ME1 : Évitement d'habitat d'intérêt lors de la définition du projet   | Conception/ construction                 | Faible          |
| Habitats naturels et Flore des milieux forestiers à Chêne pubescent Fort (dégradation et perte des habitats)        | Fort        | ME1 : Évitement d'habitat d'intérêt lors de la définition du projet   | Conception, construction et exploitation | Modéré          |
| Habitats naturels et Flore des milieux forestiers de conifères exotiques Faible (dégradation et perte des habitats) | Faible      | ME1 : Évitement d'habitat d'intérêt lors de la définition du projet   | Conception, construction, exploitation   | Faible          |
| Dérangement/destruction des chiroptères   | Très faible | ME6 : Evitement de l'allée forestière<br>ME5 : Calendrier des travaux | Construction                             | Très faible     |
| <b>Paysage</b>  |             |   |  |                 |
| Enjeux paysagers  | Faible      | ME3 : Evitement des enjeux paysagers                                  | Construction                             | Faible          |

Le tableau ci-dessous synthétise les impacts bruts ayant fait l'objet de mesures de réduction.

| Thème  | Impact brut     | Mesure d'évitement et de réduction                           | Phase                      | Impact résiduel |
|--|-----------------|--|----------------------------|-----------------|
| <b>Milieu physique</b>   |                 |  |                            |                 |
| Risque de pollution et nuisances du chantier   | Faible          | MR1 : Bonnes pratiques de chantier                           | Construction               | Faible à nul    |
| <b>Milieu humain</b>   |                 |  |                            |                 |
| Agriculture  | Modéré          | MR 9 : Réduction des effets négatifs sur l'économie agricole | Exploitation               | Faible          |
| Paysage  | Faible          | MR8 : Mesures de réductions en faveur du paysage             | Construction/ exploitation | Faible à nul    |
| <b>Milieu biologique</b>   |                 |  |                            |                 |
| Impact sur l'habitat des chiroptères   | Très faible     | MR3 : Installation de gîtes artificiels                      | Construction               | Très faible     |
| Destruction d'individus d'espèces protégées  | Très faible     | MR3 : Installation de gîtes artificiels                      | Construction               | Très faible     |
| reptiles : destruction d'individus et perte d'habitats   | Modéré          | MR6 : Création d'hibernaculum<br>MR5 : Entretien du site     | Construction/ exploitation | Faible          |
| Fractionnement de l'habitat par mise en place d'une clôture et rupture de la continuité écologique | Faible          | MR4 : Perméabilité de la centrale                            | Exploitation               | Faible à nul    |
| Destruction d'habitat larvaire avéré du Grand Capricorne   | Modéré à faible | MR7 : Préservation du vieux chêne dans l'emprise du projet   | Construction               | Nul             |
| Faune ( Dérangement/destruction d'individus lors de l'entretien du site)                           | Faible          | MR5 : Entretien adapté au site                               | Exploitation               | Faible à nul    |
| Dégradation des habitats par expansion des plantes invasives                                       | Faible          | MR2 : Maitrise des plantes invasives                         | Construction/ exploitation | Faible à nul    |
| Habitats naturels et flore des milieux ouverts (dégradation et perte d'habitats)                   | Fort            | MR5 : Entretien adapté du site                               | Construction/ exploitation | Faible          |

**En conclusion, le niveau des impacts résiduels, après mise en oeuvre des mesures, est évalué de « faiblement négatif », à « faiblement positif », aucune demande de dérogation de destruction d'espèce protégée n'est nécessaire.**

#### **SYNTHESE DES RAISONS DU CHOIX DU PROJET :**

##### Opportunité foncière :

Les parcelles retenues pour implanter la centrale photovoltaïque sont classées N-xer, « zone destinée à l'accueil d'un parc de panneaux solaires ou photovoltaïques au sol », selon le PLU en vigueur de la commune approuvé le 20/09/2010. Ainsi, aucune autre utilisation potentielle du site n'entre en concurrence avec le projet.

##### Opportunité énergétique :

Ce projet s'inscrit dans la démarche de développement de la production d'énergie renouvelable et de l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui définit des objectifs stratégiques et un plan d'actions, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité. Le territoire est labellisé Territoire à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV). Le contexte énergétique est ainsi favorable au développement des énergies renouvelables.

Le projet de Tour de Faure, avec une production attendue d'environ 23 559 MWh/an, participera à ce développement. Cette production correspond en effet à la consommation électrique annuelle (hors chauffage et eau chaude sanitaire) d'environ 7 362 ménages (ou 24 602 personnes), ce qui représente 60% de la population de la Communauté de Communes « Grand Cahors » (40 775 habitants au recensement Insee 2016). Par ailleurs, cette production présente plusieurs avantages :

- elle est proche des lieux de consommation et peut ainsi les desservir directement ;
- elle présente un « temps de retour énergétique » (temps nécessaire pour qu'un produit génère l'énergie consommée pour sa fabrication) très faible : 1,5 à 3 ans pour les panneaux photovoltaïques alors que leur durée de vie est supérieure à 30 ans ; ils produisent donc 10 à 20 fois plus d'énergie que celle nécessaire à leur fabrication ;
- elle ne génère aucun rejet (en phase d'exploitation) et évite le rejet de CO2 par un combustible fossile, ou la production de déchets nucléaires. La production de la centrale Le Carteyrou représentera ainsi, une économie de rejet de CO2 d'environ 7 986 t/an ;

en fin de vie, une centrale photovoltaïque est entièrement démontable, et le recyclage des panneaux est pris en charge par l'association PV Cycle.

### 3. ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

Cette partie présente une synthèse de **l'étude paysagère et patrimoniale** réalisée par le cabinet paysagiste Atelier Détroit / Eleven Core sur le projet. **Cette étude fait partie intégrante de l'étude d'impact réglementaire**, les mesures ERC mises en évidence seront appliquées en construction.

L'étude paysagère est lisible en intégralité dans l'annexe n°7 de l'étude d'impact réglementaire, et les conclusions ont été reprises dans le corps de l'étude d'impact.

#### 3.1 Synthèse de l'état initial :

| Catégorie                         | Commentaire  | Enjeu  |
|-----------------------------------|--|--------|
| Contexte général                  | Le site d'étude s'implante dans un secteur rural, au sein du PNR des Causses du Quercy, bénéficiant du label Géoparc UNESCO.   | Fort   |
| Topographie / hydrographie        | Le site se positionne sur un vaste plateau calcaire, s'élevant entre les vallées du Lot et du Célé. La marge du plateau est ondulée par une série de pechs disposés en fer à cheval face au Lot. Cependant, la ZIP ne s'installe pas sur la silhouette identitaire d'un pech surplombant directement la vallée. Elle est également à l'écart des lignes de falaises identitaires et des cours d'eau. Enfin, le site d'étude ne comporte pas d'éléments géologiques remarquables qui font la renommée du territoire (gouffres, grottes, falaises...).   | Faible |
| Unités paysagères                 | La ZIP prend place dans l'entité « Causse de Saint-Chels », où le paysage est identitaire du Quercy. Sur ce plateau peu urbanisé et largement boisé, alternent forêts de chênes, plantations de conifères, pelouses sèches, hameaux traditionnels, dolines et combes cultivées... La pierre calcaire est omniprésente dans le paysage et participe au charme de l'entité. Elle prend la forme de réseaux de murets, monolithes, roches affleurantes, caselles, toitures lauzes, façades en pierre...   | Modéré |
| Tendances d'évolution             | Le Causse de Saint-Chels a peu évolué ces 70 dernières années, hormis une tendance à l'enfrichement des pelouses sèches non entretenues, la dégradation de la maille de murets et un enrésinement des forêts.  | Faible |
| Patrimoine historique et paysager | 25 monuments historiques sont présents dans un rayon de 5km, dont deux dolmens à environ 1,6km de la ZIP. Néanmoins, la majorité des monuments, positionnés dans les vallées ou encadrés de forêts, ne peuvent percevoir le site. Le périmètre large comprend également 2 sites classés et 7 sites inscrits.   | Modéré |
| Tourisme                          | De nombreux sites touristiques sont présents dans l'aire d'étude large, dont trois de forte renommée : le village de Saint-Cirq-Lapopie, le château de Cénevières et la grotte préhistorique de Pech Merle. Le territoire est également apprécié pour les activités de plein-air : canoë, baignage, randonnée, équitation... Néanmoins, le causse de Saint-Chels en lui-même, où prend place la ZIP, est à l'écart des sites touristiques qui se déroulent principalement dans les vallées du Lot et du Célé. Seul un circuit cycle, reliant les deux vallées, passe à l'Ouest du site d'étude.  | Fort   |
| Contexte paysager du site d'étude | A l'inverse des vallées, le site d'étude et ses environs sont peu fréquentés. Il se compose de pelouses sèches où se développent des boisements de chênes, quelques pins noirs, des landes à buis et des plantations de conifères. Il est bordé de sentiers sur 3 de ces côtés et un lac de Saint-Namphaise prend place au Nord. A l'Ouest, une combe est couverte d'une prairie riche en orchidées. De nombreux murets de pierres sèches quadrillent les parcelles, en particulier en périphérie de la ZIP. Même si le site d'étude est représentatif des ambiances des Causses, il n'offre pas d'intérêt fort d'un point de vue paysager ou patrimonial. | Modéré |
| Evolution du site d'étude         | En soixante-dix ans, les principales composantes du site n'ont pas évolué : landes / forêt ouverte au Nord, chemins périphériques, combe dégagée par le pâturage à l'Ouest, parcelles agricole autour du Peyry... Cependant, le paysage du site s'est globalement refermé, notamment du fait de l'enfrichement et des plantations de conifères au Sud, au détriment des pelouses sèches. En outre, le réseau de murets s'est beaucoup dégradé et les ruines d'habitation aux Places témoignent d'un abandon du secteur.  | Faible |

#### 3.2 Le site d'étude :

##### Un paysage empreint de ruralité :

Le site d'étude s'implante en limite Nord de la commune de la Tour de Faure, sur le Causse de Saint-Chels. Ce vaste plateau calcaire en surplomb du Lot et du Célé, fait face à Saint-Cirq-Lapopie. Le paysage du Causse présente une ambiance rurale affirmée. Le relief, doucement ondulé par une alternance de combes et de pechs, est drapé d'une mosaïque de boisements, landes, prairies et pelouses sèches. La zone d'implantation du projet est également comprise dans une réserve de chasse.

Le plateau est très peu urbanisé. Au Sud du site, le hameau des Places compose un groupement d'habitations avec une architecture traditionnelle caussenarde en pierre. A proximité, des ruines de maison, perdues au milieu des fourrés, témoignent de la dynamique d'enfrichement due à la déprise agricole dans le secteur. A l'Ouest, installé au sein d'une petite combe, le Peyry comprend plusieurs corps de bâtiments dont une ferme, un hangar et un pigeonnier. Le Mas de Peyry est valorisé par les parcelles de prairies qui l'entourent, elles-mêmes délimitées par de hautes haies comportant des sujets parfois remarquables.

Au Nord du site, les eaux peu profondes et fluctuantes d'un lac de Saint-Namphaise sont colonisées par des renoncules. Cette ancienne mare, creusée par l'homme au XIXème siècle dans la roche calcaire, avait pour vocation d'abreuver les troupeaux. Enfin, la zone d'implantation potentielle s'encadre de chemins en terre et graviers, où affleurent des lapiazs. Ces chemins sont ponctués de passages pour animaux, et cadrés de linéaires discontinus de murets en pierre sèche largement dégradés. L'intersection des sentiers à l'Ouest rejoint une petite route goudronnée menant au Peyry.

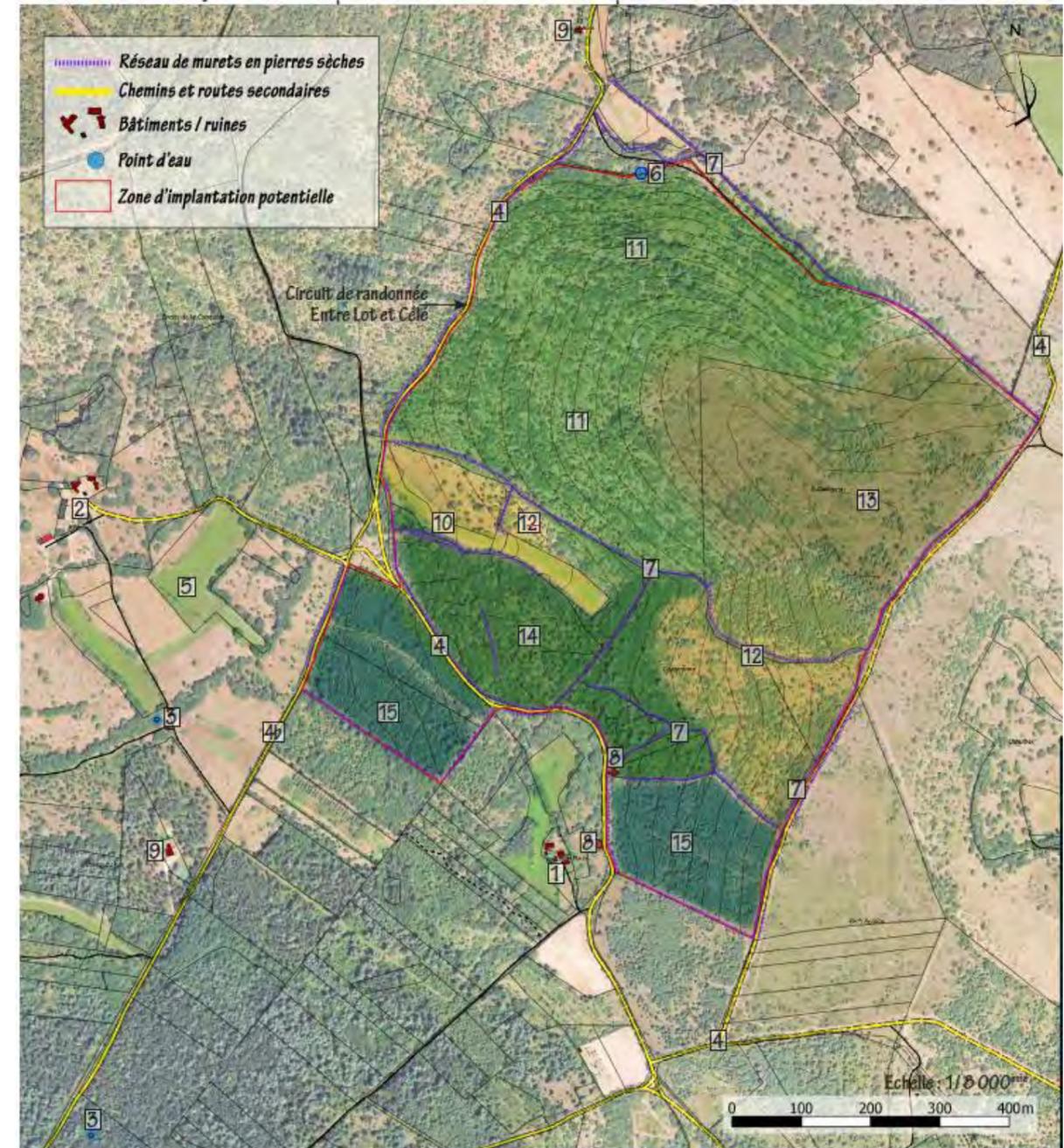
##### Un site en cours d'enfrichement :

D'une surface d'environ 64 ha, le site prend place dans une zone à caractère semi-naturelle et à vocation agricole. Il se compose principalement de pelouses calcaires mésophiles, sur lesquelles se développent des boisements de chênes pubescents, ainsi que des plantations de conifères. Les composantes forestières dominent largement le paysage du site. Seule une combe couverte de pelouses à l'Ouest, offre un dégagement visuel dessiné par les pratiques agricoles persistantes. Cette pelouse mésophile, poussant sur un substrat calcaire superficiel, comporte plusieurs espèces d'orchidées. Formant par endroit de véritables « champs », ces orchidées sont emblématiques des pelouses sèches du Quercy. Son fond étroit pâturé contraste avec les versants boisés ou couverts de landes qui l'encadrent et compose un motif paysager d'intérêt local.

Autour de la combe, la pelouse est colonisée par des boisements mixtes mêlant chênes pubescents et pins noirs. L'ombre des bosquets de pins empêche par endroits la pelouse de se maintenir. Au Nord-Ouest du site, les chênes pubescents s'associent à la pelouse pour former un boisement lâche et ouvert. Au Nord-Est, le buis compose une lande arbustive très dense d'où émergent les silhouettes des chênes pubescents et des érables de Montpellier. Au Sud de la combe, une chênaie à chênes pubescents s'accompagne d'érables en strate arborée. Enfin, sur les pointes Sud du site, des plantations de conifères forment un enrésinement dense au sous-bois couvert de mousses.

Bien que le site soit partiellement pâturé, favorisant le maintien des milieux ouverts, une forte impression d'enfrichement s'en dégage. Cette sensation est accentuée par la présence de buis asséchés du fait de la pyrale, ainsi que par la disparition des murets sous les arbustes. En outre, les plantations de conifères impactent le paysage par leur teinte sombre, la pauvreté de leur sous-bois et leur inadéquation avec les forêts traditionnelles des Causses.

Nota : les formations végétales ont été reprises de l'étude faune- flore réalisée par le bureau d'étude AMIDEV



Un réseau de murets en pierre sèche, typique des paysages du Quercy, entoure le site de projet. Par manque d'entretien, les lindres sont discontinus, largement dégradés et tendent à disparaître sous la végétation.

- 1 - Hameau des Places
- 2 - Le Peyry - pigeonnier
- 3 - Puit / source
- 4 - Chemin en graviers / terre
- 4b- Route goudronnée
- 5 - Prairies
- 6 - Lac de Saint-Namphaise
- 7 - Murets de pierre sèche discontinus
- 8 - Ruine
- 9 - Maisons Isolées
- 10 - Combe sèche - pelouse calcaire mésophile
- 11 - Boisement lâche de chênes pubescents sur pelouse mésophile
- 12 - Bosquets mixtes (chênes pubescents et pins noirs) sur pelouse mésophile
- 13 - Fourrés denses de buis, ponctués de chênes pubescents et d'érables de Montpellier
- 14 - Boisements de chênes pubescents
- 15 - Plantations de conifères

**Enjeux du site de l'étude :**

A - Exclure la partie Nord du site, dont la pente est peu propice à l'implantation harmonieuse d'une installation. En outre, la réservation de cet espace épargne les abords du Lac de Saint-Namphaise. Eviter également la partie supérieure du site, secteur le plus visible depuis les alentours de Saint-Cirq-Lapopie.

B - Maintenir l'ouverture paysagère formée par la combe, couverte d'une pelouse sèche à orchidées. Préserver également ses versants, ainsi que les murets de pierre et les haies qui l'encadrent. Cette vallée sèche est inscrite sur le plan du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy comme « secteur paysager à préserver et zone non constructible ».

C - Préserver la continuité des chemins, les entretenir sur les pourtours de la ZIP. Ménager une percée depuis le sentier central, afin de donner à voir l'installation et communiquer sur le site.

D - Conserver une bande boisée le long des chemins Est et Ouest ainsi que sur le bord du chemin central. Cette bande boisée aura pour objectif d'atténuer les perceptions proches comme lointaines. En cas de coupe, remplacer les plantations de conifères par des arbres indigènes des Causses type chênes. Envisager la mise en place d'îlots de vieillissement afin d'obtenir des boisements matures.

E - Planter une haie irrégulière, sur les contours de la ZIP, lorsque les bandes végétales maintenues s'éclaircissent. Créer un linéaire étagé, mêlant des arbustes locaux et quelques arbres, afin d'occulter les transparences. Placer les clôtures à l'arrière de ces haies pour limiter leur visibilité depuis les chemins.

F - Préserver au maximum les murets de pierre sèche, qui signent l'identité des paysages caussenards, en particulier ceux en périphérie de la combe, en limite de terrain ou le long des sentiers. Les restaurer si besoin sur certains linéaires stratégiques, à proximité des entrées du site ou de la combe.

G - Maintenir les petits éléments construits, témoins du passé rural, tel que les ruines des habitations.

H - Préserver le lac de Saint-Namphaise, élément fort du paysage et de l'histoire des Causses. Conserver son statut de zone humide avec la faune et la flore spécifiques qui y sont associées.

I - Privilégier l'implantation des installations en dehors des secteurs à enjeux cités précédemment. Proposer des dimensions d'îlots se rapprochant des parcelles environnantes et adaptés aux mouvements topographiques. Trouver un partenariat avec un éleveur local pour entretenir la prairie. Cette action permettra de rouvrir les surfaces embroussaillées par un réinvestissement pastoral, qui favorisera le maintien des pelouses sèches typiques du Quercy.

J - Maintenir quelques arbres isolés remarquables, surtout au niveau de la combe. En replanter à l'intersection des chemins.

Proposer une volumétrie simple pour les constructions et privilégier les teintes neutres (gris-beige). S'inspirer de l'architecture locale où la pierre calcaire est omniprésente. Un bois non peint, non lasuré avec une patine naturelle peut également être envisagé pour les façades. Intégrer les constructions et les accès dans la continuité du réseau de murets.

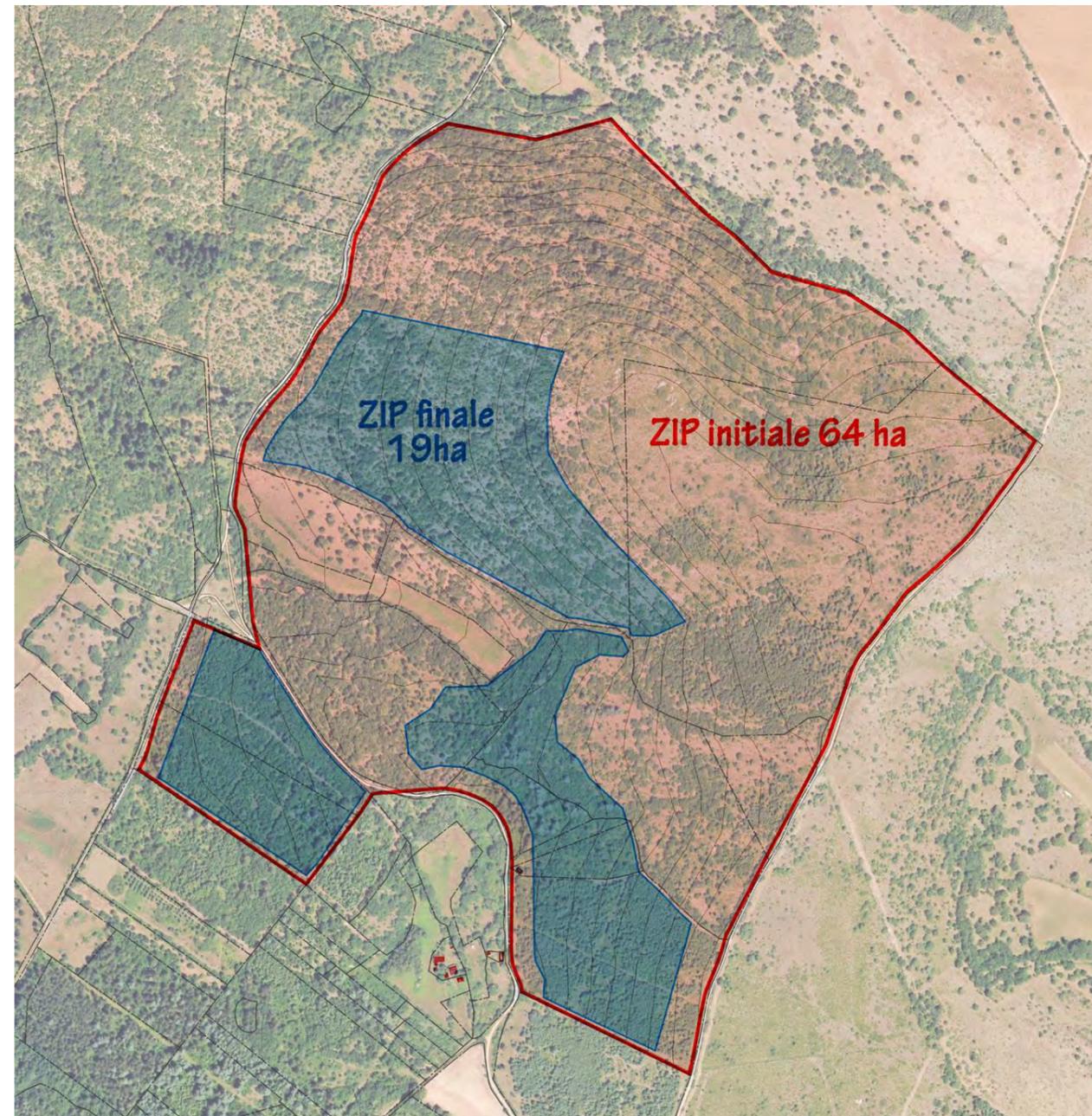
Préserver le ciel nocturne en proscrivant l'éclairage artificiel.

Ne pas perturber l'écrin naturel et agricole du village de Saint-Cirq-Lapopie.



### 3.3 Impacts bruts de visibilité :

Dans le cadre du projet de la Tour-de-Faure, la réduction de la zone d'implantation (de 64ha à 19ha soit 70% de réduction), constitue la principale mesure paysagère. Elle engendre une diminution importante des visibilités sur le projet, notamment par le maintien des masques boisés périphériques.



Le détail des perceptions immédiates, proches, intermédiaires et lointaines est précisé dans l'étude paysagère (annexe n°7 de l'étude d'impact), et les pièces PC6, PC7 et PC8.

#### Synthèse des visibilités :

| Catégorie   | Commentaire  | Impacts bruts de visibilité |
|---|--|-----------------------------|
| Périmètre immédiat                                | Quelques rares perceptions de la ZIP finale sont possibles depuis les sentiers périphériques, à travers les bandes boisées maintenues et sur le sentier Sud. Depuis les habitations des hameaux alentours ou le lac de Saint-Namphaise, le site de projet n'est pas visible.   | Faibles                     |
| Périmètre proche                                  | Aucune perception sur la ZIP n'a été trouvée dans ce rayon du fait de la forte densité des composantes forestières.  | Très faibles à nuls         |
| Périmètre intermédiaire                           | Quelques perceptions sur le site sont possibles depuis la périphérie de Saint-Cirq-Lapopie, mais pas dans le bourg lui-même. Deux vues sont également identifiées depuis le causse de Gramat, sur une route secondaire et un chemin. Par contre, il n'y a pas de visibilités depuis les habitations et les routes principales qui se concentrent dans les vallées. | Faibles à modérés           |
| Périmètre large                                   | Les visibilités sur la ZIP finale ne concernent que deux hameaux, des portions réduites de chemins (dont GR 651) et de brèves ouvertures visuelles en bord de routes. Avec la distance, le projet se confondra facilement avec les boisements qui l'environnent, en particulier pour les vues Nord.  | Faibles                     |
| Co-visibilité (patrimoine historique et paysager) | Le seul monument historique d'où la ZIP finale est visible est le Pigeonnier de Bancourel, à 3km du site. La ZIP est également perceptible depuis le site classé « Village de St-Cirq-Lapopie » et très légèrement depuis le périmètre de protection du dolmen du Mas d'Arjac.   | Modérés                     |

### 3.4 Mesures paysagères :

#### Plan Masse :



La première des mesures paysagères a été la réduction de la zone d'implantation. Cette réduction a fortement diminué la visibilité du projet dans le paysage.

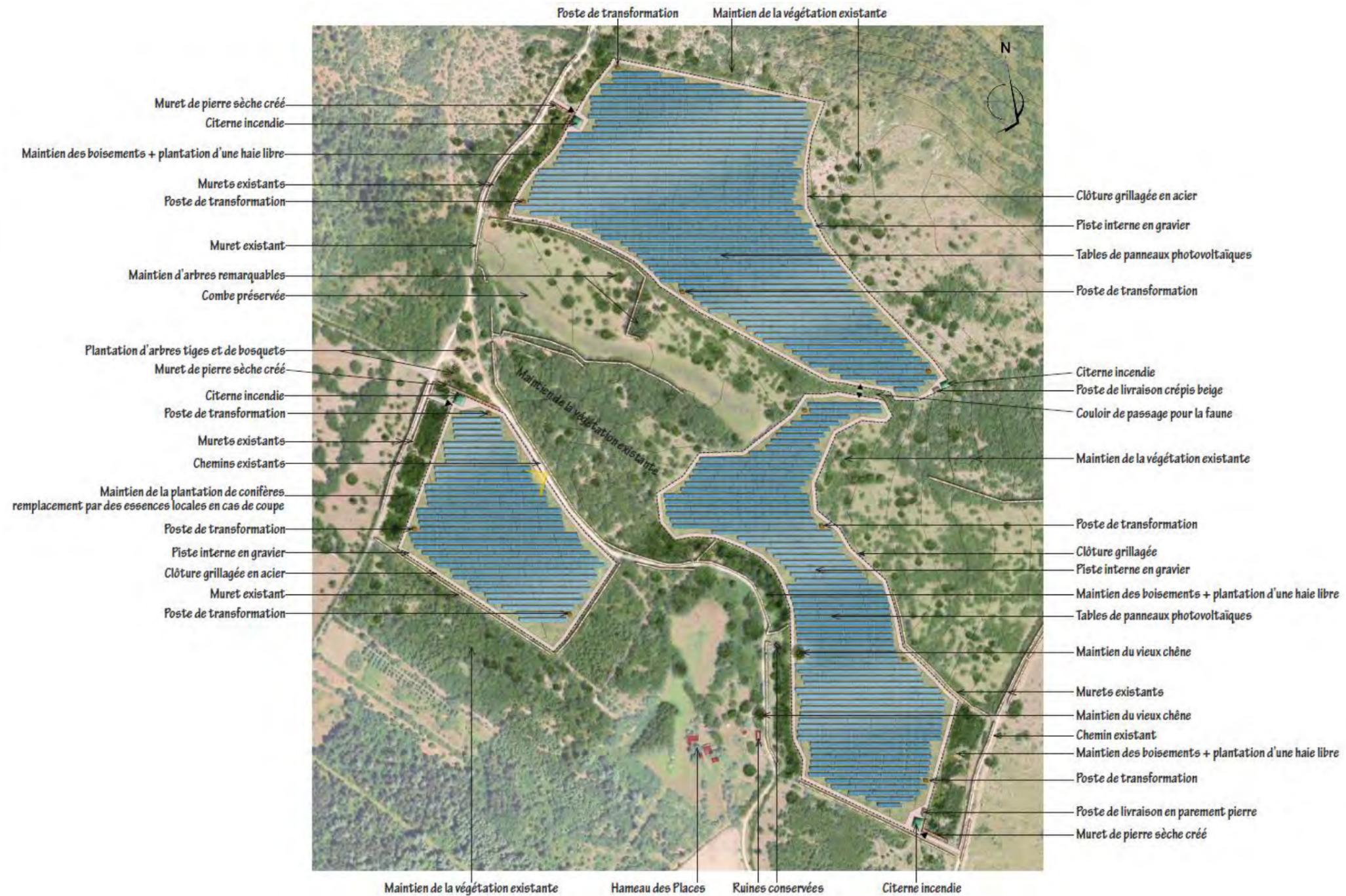
#### LÉGENDE :

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|  | 852 tables de 52 panneaux photovoltaïques, soit 44 304 panneaux<br>Hauteur : 2,50m                               |  | Citerne incendie souple semi-enterrée (x4)<br>Teinte vert grisé  |
|  | Poste de transformation (x11) - 4m x 2,5m, hauteur : 2,71m<br>Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair |  | Poste de livraison (x2) - 6,5m x 2,53m, hauteur : 2,83m<br>- Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair pour le poste arrière au Nord-Est<br>- Parement en pierres locales pour le poste en entrée Sud-Est |
|  | Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair, hauteur hors sol : 2m, (longueur 4km)             |  | Portail d'accès barreaudé en acier galvanisé, gris clair (x5)  |
|  | Pistes créées pour le projet, en gravier calcaire local (4,1km)  |  | Pistes existantes conservées   |
|  | Murets en pierre locale créés pour le projet   |  | Murets de pierre sèche conservés   |
|  | Bâtiments existants  |  | Lac de Saint-Namphaise   |

#### MESURES PAYSAGÈRES :

- ① • Implantation des panneaux en retrait des chemins principaux, sans terrassement afin de maintenir la topographie existante. Mise en place d'une prairie et d'un pâturage ovin entre et sous les panneaux.
- ② • Préservation des secteurs comportant des enjeux écologiques ou paysagers
- ③ • Sauvegarde de la zone humide générée par le lac de Saint-Namphaise.
- ④ • Maintien des chemins existants ainsi que de leur ruralité, réutilisation de ces pistes pour la desserte du projet.
- ⑤ • Conservation de la majorité des murets de pierre sèche (90%). Restauration de quelques linéaires aux endroits stratégiques si leur état le nécessite.
- ⑥ • Aménagement paysager des accès : mise en place de murets de pierre, insertions des citernes par des plantations, habillage du poste de livraison, traitement des portails...
- ⑦ • Préservation de bandes boisées et arbustives entre les chemins et le projet. Dans les zones de moindre densité, renforcement de la végétation par la plantation de haies libres. Favoriser la création d'îlots de vieillissement au sein de ces boisements périphériques maintenus.
- ⑧ • Maintien des plantations de conifères sur une bande de 30m. En cas de coupe, remplacement de ces conifères par des essences locales.
- ⑨ • Sauvegarde des arbres remarquables dans la combe et de deux vieux chênes.
- ⑩ • Plantation d'arbres tiges et de bosquets arbustifs à l'intersection des chemins pour valoriser l'entrée Ouest du site.
- ⑪ • Aménagement d'une percée visuelle sur l'installation afin de communiquer sur le projet d'énergie renouvelable.

Plan Masse ZOOM :



Centrale Solaire Le Carteyrou, commune de Tour de Faure

Description des mesures :

**MESURES DE SUPPRESSION / D'ÉVITEMENT :**

Permettant de limiter les impacts dès la conception du projet, ces mesures ont été privilégiées afin d'optimiser l'insertion de la centrale dans le contexte paysager local. Elles consistent en :

- **Choix d'un site** à l'écart des zones habitées, des secteurs touristiques ainsi que des rebords de vallées et ne présentant pas d'enjeux agricoles ou forestiers majeurs.
- **Travail de la zone d'implantation du projet.** Réduction de l'emprise des panneaux afin d'éviter les zones à enjeux écologiques et paysagers (coteaux Nord, abords des chemins, alentours du lac de Saint-Namphaise, combe sèche riche en orchidées, boisements de chênes à forte biodiversité, partie haute du site...). Comme présenté dans le chapitre II.1, cette réduction génère également une diminution importante des visibilités potentielles sur le projet.
- **Adaptation du projet à la topographie** pour éviter les déblais et remblais.
- **Réutilisation des chemins existants**, évitant ainsi l'ouverture de nouvelles pistes pour les accès en dehors du projet. L'entretien de ceux-ci sera profitable au dynamisme agricole et touristique du secteur. Un complément de gravier local pourra y être apporté, mais en aucun cas ces sentiers ne seront enrobés, hormis pour la réfection éventuelle de la route Sud- Ouest.
- **Maintien de bandes boisées périphériques** d'environ 50m à l'Est et de 30m au Sud et à l'Ouest. Au sein des Causses, les structures boisées mettent plusieurs dizaines d'années à pousser, il est donc essentiel de les préserver. Elles limiteront l'impact du projet dès son installation, en vue proche, depuis les sentiers, mais aussi depuis les reliefs éloignés.
- **Sauvegarde des arbres remarquables** qui participent à l'identité paysagère de la combe sèche.
- Sauvegarde de deux vieux chênes, habitats du Grand Capricorne.
- **Conservation de la majorité des murets de pierres sèches (90%)**, motifs paysagers typiques des Causses du Quercy, ainsi que des bâtiments en ruines à proximité du hameau des Places, témoins du passé rural du secteur.
- Gérer le planning de chantier en évitant les week-ends, jours fériés et vacances, où l'affluence de promeneurs est la plus importante.

**Bénéfice attendu :** L'implantation du projet conservera les éléments qui font l'identité du paysage des Causses : murets, boisements de chênes, combe sèche, lac de Saint-Namphaise.... Le rapport d'échelle des îlots de panneaux restera compatible avec la

dimension des parcelles environnantes. Le maintien des masques végétaux existants facilitera l'insertion paysagère du projet, depuis les sentiers et hameaux périphériques, mais également en vues lointaines. Les parcours de promenade autour du site seront maintenus.

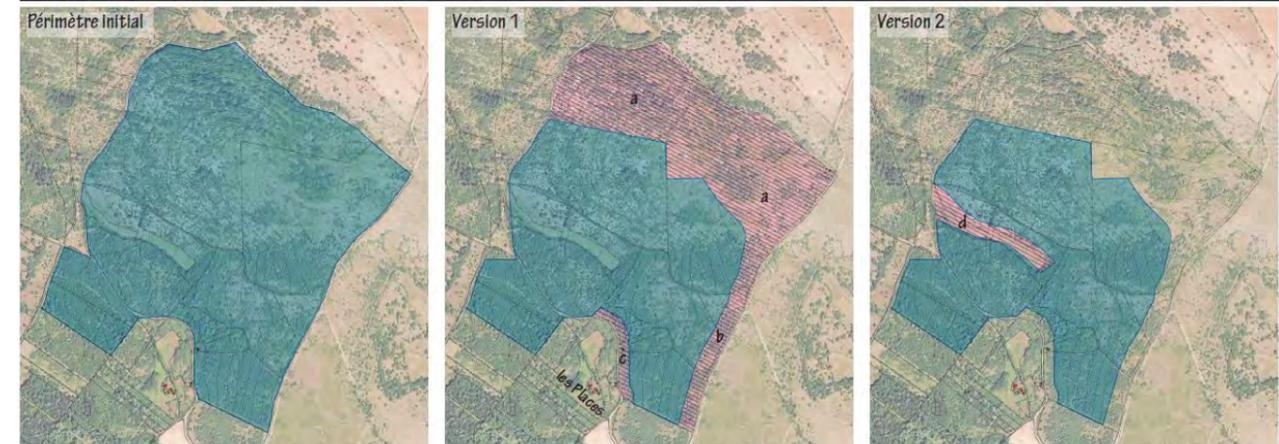


Maintien des ruines, chemins et murets existants

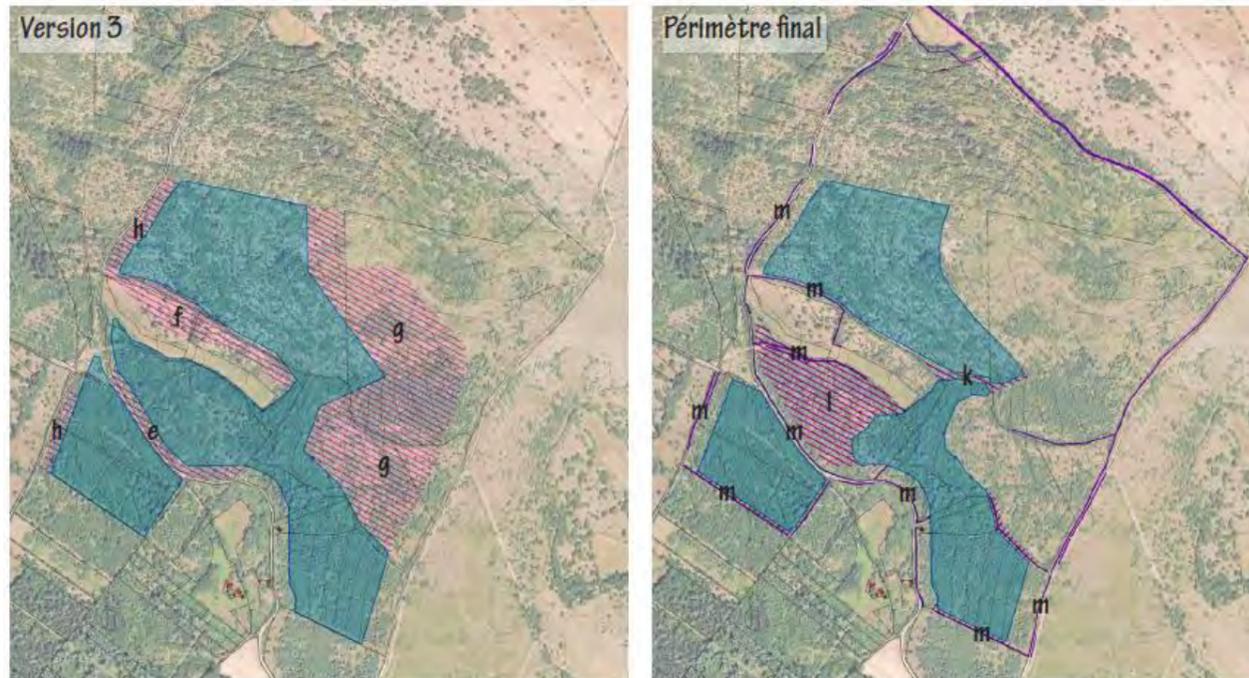


Préservation du lac de Saint-Namphaise, des boisements de chênes les plus remarquables et de la combe accueillant une prairie sèche riche en orchidées.

**EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE**



a - Exclusion du coteau Nord.  
 b - Maintien d'une bande tampon d'environ 50m en bordure du chemin Est.  
 c - Maintien d'une bande tampon de 30m en bordure du chemin Sud, devant le hameau des Places.  
 d - Exclusion de la combe, comprenant une pelouse riche en orchidées, et inscrite comme secteur à préserver sur le plan du Parc Naturel Régional.



e - Maintien du chemin Sud passant dans le projet  
 f - Elargissement du secteur de la combe en incluant ses coteaux.  
 g - Exclusion des secteurs à enjeux écologiques forts, ainsi que de la zone la plus haute du site.  
 h - Maintien de zones tampon de 30m en bordure du chemin et de la route Ouest.

k - Création d'un couloir de passage pour la faune entre les zones de panneaux.  
 l - Exclusion de la partie centrale entre la combe et le cheminement Sud.  
 m - Conservation des murets de pierres sèches présentant un intérêt paysager ou écologique.

### MESURES DE RÉDUCTION :

Ayant pour objet de réduire les impacts identifiés, elles consistent en :

- **Plantation de haies libres.** Par endroit, les bandes boisées entourant le site s'éclaircissent, pouvant laisser entrevoir le projet depuis les chemins périphériques. La plantation de linéaires arbustifs, ponctués de quelques arbres locaux, renforcera la densité végétale de ces espaces tampons. Ces haies se positionneront à l'avant des clôtures. Elles alterneront végétaux persistants, marcescents et caducs pour un effet en toute saison : cerisier de Sainte-Lucie, amélanchier, troène commun, cormier, genévrier, chêne pubescent, chêne vert, érable de Montpellier...
- **Plantation d'arbres tiges et de bosquets en entrée du site.** A la croisée des routes et des chemins, à l'Ouest du projet, une pelouse ouvre des perspectives visuelles au sein des boisements. La mise en place d'arbres tiges (érable champêtre, orme champêtre, mûrier blanc...) et d'arbustes en bosquet (cornouiller, alisier, chêne vert...), permettra de valoriser la première impression du site tout en améliorant l'insertion de l'installation.

- **Aménagement des entrées.** Les entrées généreront des trouées visuelles sur le projet. Elles bénéficieront donc d'un traitement soigné : mise en place de murets de pierre sèche d'environ 1m-1m50 de haut reprenant le langage de ceux existants, habillage du poste de livraison en parement pierre dans la continuité des murets, plantation de bosquets pour insérer les citernes semi-enterrées...
- **Choix de matériaux** et teintes adaptés au contexte local : chemin en gravier calcaire, postes beige se rapprochant de la couleur du sol en place, finesse des structures porteuse, fondations non apparentes sur pieu, portails barreaudés et clôtures en acier gris clair...
- **Dimension de panneaux** compatible avec le pâturage (min. 1m d'espace libre avec le sol) et ne dépassant pas visuellement les masques végétaux périphériques (max.2,50m de hauteur).

*Nota : une recherche de couleur alternative au bleu ou d'une texture plus mat a été envisagée pour les panneaux photovoltaïques. Cependant, après étude, ces structures ne sont pas rentables dans le cadre d'un projet au sol. Les panneaux de teinte ocre, rouge ou marron sont davantage réservés aux toitures dans les secteurs bâtis remarquables.*

*La réflexion a été également portée sur l'orientation des panneaux. La vue plein Sud semble préférable puisque, depuis Saint-Cirq-Lapopie, où les enjeux visuels sont les plus importants, les panneaux en vue de face créeront une tâche uniforme moins impactante qu'en vue de biais où apparaîtront les lignes des rangées.*

**Bénéfice attendu :** intégration du projet depuis les sentiers périphériques. Compatibilité du projet avec le paysage environnant. Valorisation des entrées.

### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT :

Ces mesures visant à faciliter l'acceptabilité du projet. Elles consistent en :

- **Installation d'une prairie pâturée :** Abattage des arbres, dessouchage et défrichage pour favoriser l'installation d'une prairie sèche, typique des Causses du Quercy, et riche en biodiversité. Mise en place d'un partenariat avec un éleveur local pour le pâturage avec des moutons entre et sous les panneaux.
- **Restauration de murets stratégiques,** en particulier aux abords des accès ou de la combe, en cas d'affaissement pouvant entraîner leur écroulement. Emploi d'une technique de construction traditionnelle et réutilisation des pierres existantes sur site (voir le livret « pierres sèches » du PNR).
- **Mise en place d'une communication sur le projet** et les énergies renouvelables en installant un panneau explicatif sur la clôture bordant le chemin central où le

projet est la plus visible. Ce panneau pourra être complété par des indications sur les spécificités des causses du Quercy et sur le paysage environnant avec une carte du secteur.

- **En cas de coupe, remplacement des conifères par des essences locales**, plus spécifiques des Causses : chêne pubescent, érable de Montpellier... Ces plantations de conifères sombres et trop régulières sont peu valorisantes pour le paysage, en particulier le long de la route Sud-Ouest.
- **Favorisation d'îlots de vieillissement** sur les bandes boisées périphériques. En limitant les coupes sur certains secteurs, apparaîtront avec le temps des arbres remarquables, en particulier des vieux chênes refuges de nombreuses espèces.

**Bénéfice attendu** : renforcement de la présence des prairies sèches qui tendent à disparaître sur le territoire des causses. Valorisation agricole du secteur par une pratique agraire traditionnelle. Mise en avant des spécificités paysagères du territoire par la communication, la restauration de murets et des plantations locales.



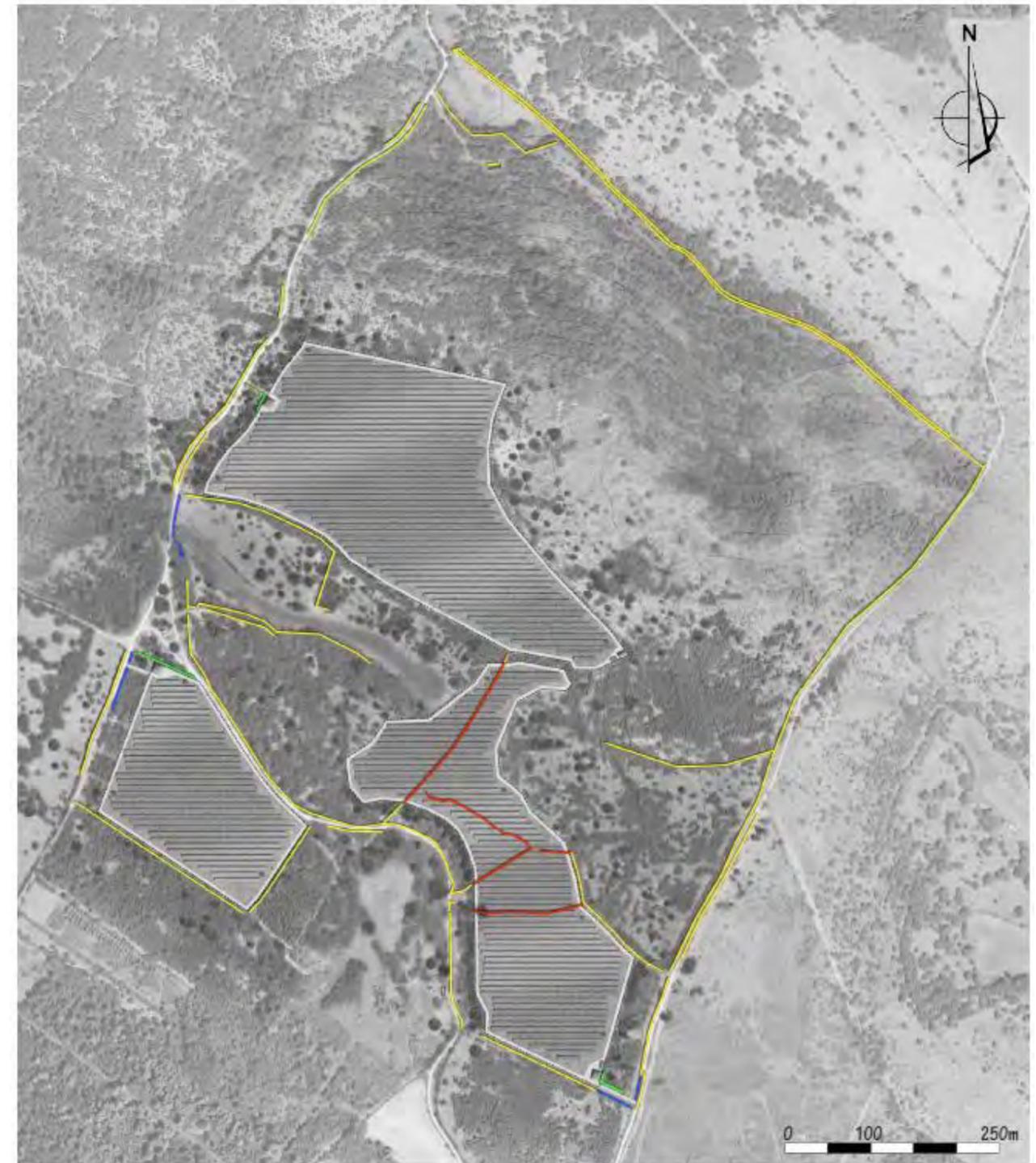
Plantation de haies libres dans les trouées des boisements périphériques. La densité de plantation sera à définir sur place, lors du chantier, selon les percées visuelles existantes.



Pâturage favorisant les pelouses sèches



Habillage du poste de livraison



**LÉGENDE :**

- |  |                  |  |   |
|--|------------------|--|---|
|  | Murets conservés |  | Murets à restaurer en cas d'affaissement pouvant mener à un écroulement |
|  | Murets créés     |  | Murets supprimés  |



**MURETS DE PIERRE SÈCHES (extraits du livret du PNR des Causses du Quercy) :**

Avant de s’engager dans toute restauration d’un muret en pierre sèche, il convient d’observer ce qui existe autour du chantier et de se poser les questions :

- Comment sont bâtis les murets environnants ?
- Quelles sont les largeurs et les hauteurs des murets ?

- Quel type de pierre est utilisé ?
- Comment les murets sont-ils couronnés ?

Il est préférable d’utiliser la pierre présente sur le site afin que le muret devienne, comme ses ancêtres, un indicateur de la roche locale et s’intègre par la forme et la taille des pierres avec les murets environnants.

**Préparation du chantier**

La préparation du chantier doit être réalisée avec soin afin de limiter la manutention des pierres, faciliter la visibilité des matériaux stockés, permettre une bonne circulation du ou des bâtisseurs autour du muret.

- positionner un cordeau afin de visualiser la semelle (ou base) du mur ;
- trier et mettre les pierres en andains (alignées) le long de l’assise du muret afin d’économiser les déplacements et trouver rapidement la « bonne pierre » ;
- laisser un passage de libre circulation entre le muret et le stockage des pierres (environ 1 m).

**Préparation de la base ou semelle du muret**

Il s’agit de garantir au mur une bonne assise en trouvant un sol stable. Dans certains cas (pas de présence de dalle rocheuse), il est souhaitable de réaliser un décaissement (fouille) superficiel d’une dizaine de centimètres sur une largeur moyenne de 70 cm. Il doit être légèrement plus large que la largeur du couronnement, ce qui permettra de donner du fruit (parement légèrement incliné vers l’intérieur) à l’édifice, et il recevra les plus grosses pierres présentes. Celles-ci seront positionnées suivant l’alignement du cordeau. Une attention particulière devra être portée à la pose et au calage des pierres pour qu’elles assurent une assise uniforme et stable, et ainsi la bonne tenue de la base de l’édifice.

**Construction du corps du muret**

Après avoir réalisé le décaissement de la base (ou semelle) et disposé les pierres de base, l’opération suivante sera la réalisation du corps du muret.

- commencer par disposer les pierres de plus grande dimension dans le sens de l’épaisseur du mur (placer la longueur des pierres dans le sens de la largeur du muret) ;
- poser les pierres le plus à plat possible, les caler au besoin avec les fourrures (petites pierres qui servent à combler l’espace entre les plus grosses pierres) ;
- veiller à bien croiser les pierres lors de leur superposition pour ne pas créer des effets « coups de sabre » ou « piles d’assiettes » ;
- combler les vides avec la fourrure bien calée ;
- incorporer régulièrement des pierres traversières qui éviteront au mur de « s’ouvrir » ;
- vérifier régulièrement l’alignement et l’aplomb du muret. Si le mur est un peu haut, donner du fruit en partie supérieure ;

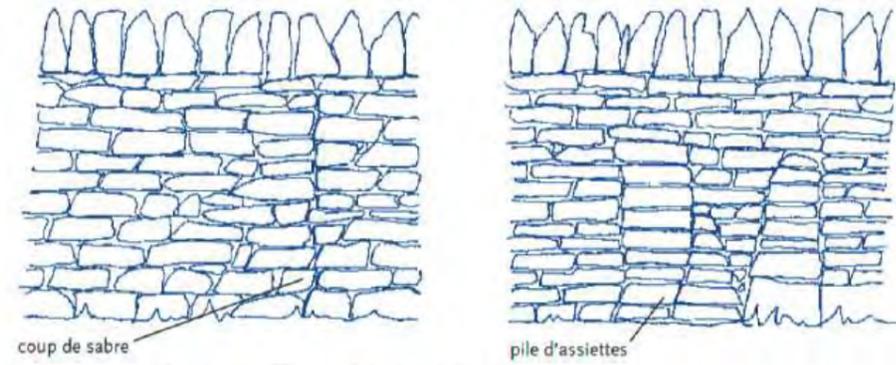
- veiller à la gestion des pierres : ne pas utiliser toutes les grosses pierres dans la construction du muret mais en garder de forme adaptée pour la réalisation du couronnement.

### Réalisation du couronnement

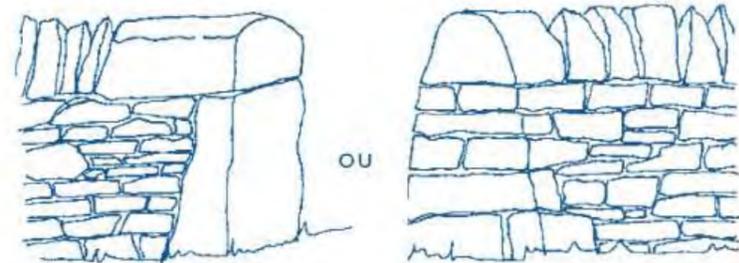
Tous les murets en pierre sèche de notre territoire sont couverts par une série de pierres posées en finition sur le corps du muret, soit à plat, soit en râteau. Ces couronnements bloquaient les dernières pierres du corps du muret et évitaient que les animaux ne puissent le franchir (pour les couronnements en râteau)

### La tête de muret

Réalisée la plupart du temps avec un monolithe, la tête de muret doit avoir la même largeur que le muret : c'est elle qui termine le bâti.



Eviter les « coups de sabre » et les « piles d'assiettes »

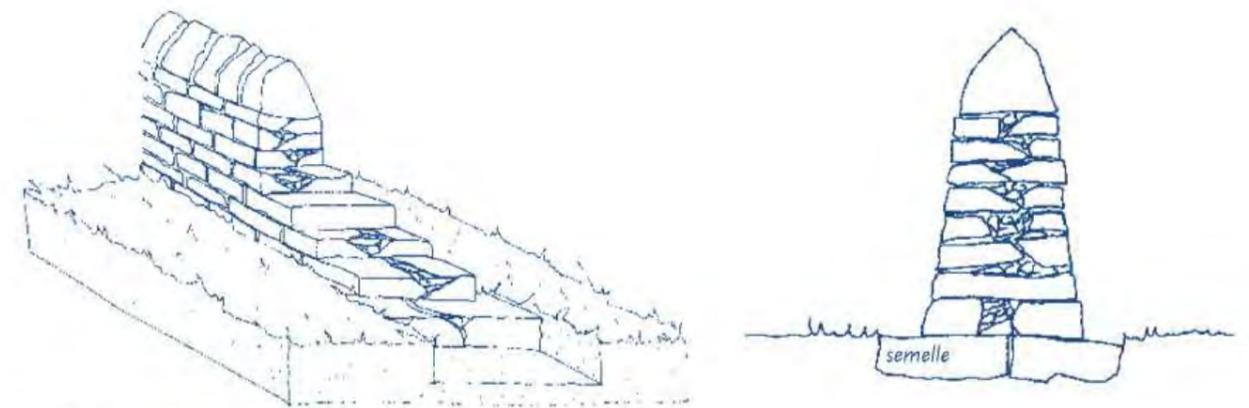


Travail de la tête de muret

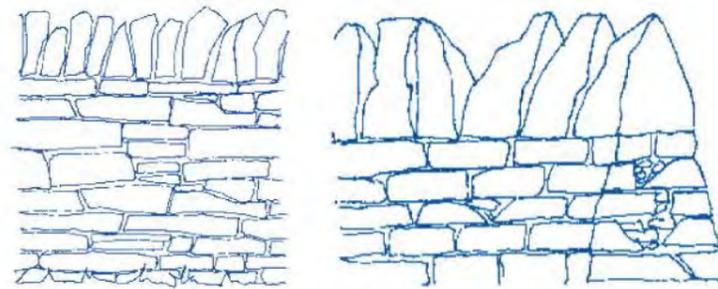
ou

En positionnant une pierre, dite de jambage, retenue par une lourde pierre horizontale.

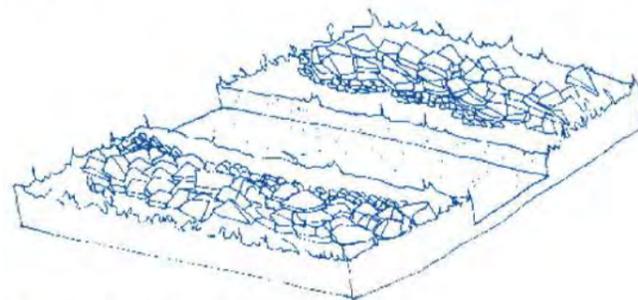
En superposant des pierres d'angle.



Coupe et profil d'un muret



S'inspirer des murets existants aux alentours : pierres irrégulières et couronnement avec des pierres brutes dressées



Préparation de l'assise du muret

### 3.5 Impacts Paysagers :

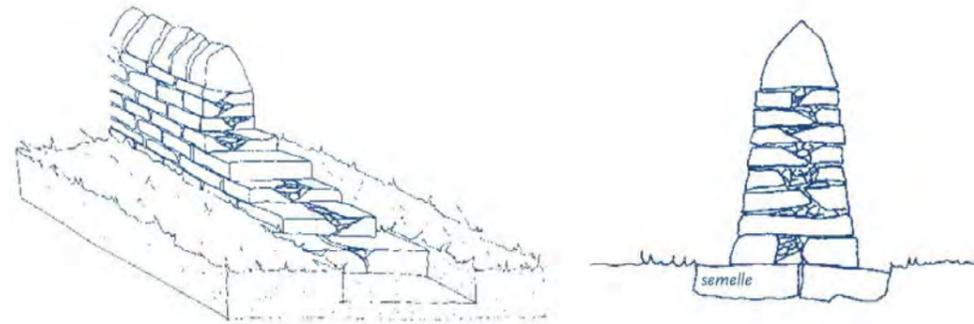
| Catégorie                         | Enjeu (rappel) | Commentaire   | Impacts               |
|-----------------------------------|----------------|---|-----------------------|
| Contexte général                  | Fort           | L'installation d'un parc photovoltaïque, au sein des ambiances rurales du PNR, peut engendrer un contraste avec le paysage traditionnel des Causses du Quercy. Cependant, la surface occupée par le projet (0,01% de l'emprise du PNR), ainsi que son implantation dans un secteur peu urbanisé et cloisonné, n'est pas susceptible d'engendrer des mutations paysagères remettant en cause l'identité du territoire.   | Modérés               |
| Topographie / hydrographie        | Faible         | Le projet s'adaptera à la topographie et n'impactera pas la silhouette des pechs en rebord de plateau, ni les vallées remarquables du Lot et du Célé, ni leurs lignes de falaises identitaires.   | Très faibles          |
| Unités paysagères                 | Modéré         | Le site de projet est à l'écart des zones urbaines ainsi que des voies de communication et ne présente pas d'enjeux agricole ou forestier majeur. Le projet prévoit le maintien et l'entretien des éléments identitaires de l'unité : pelouses sèches, combe, murets de pierre, lac de St-Namphaise, boisement de chênes... Sa faible hauteur et son positionnement dans un secteur densément boisé, le rendront quasiment imperceptible depuis les alentours. Ainsi, au sein du patchwork agricole et forestier des causses, la centrale photovoltaïque ne s'imposera pas dans le paysage. En outre, le projet aura un intérêt dans le maintien des milieux ouverts, essentiel aux ambiances paysagères du Quercy.   | Faibles               |
| Tendances d'évolution             | Faible         | Les causses du Quercy forment un territoire vivant, évoluant au rythme des pratiques. Les traces d'anthropisation, plus ou moins anciennes, restent bien présentes dans le paysage : murets, hameaux, serres, hangars agricoles, parcelles cultivées... Cependant, le territoire est aujourd'hui victime d'une certaine déprise rurale et agricole. L'installation photovoltaïque pourra aider à redynamiser ce secteur tout en participant au développement économique et agricole. Bien que pouvant dénoter dans ces ambiances « naturelles » préservées, le projet permettra de lutter contre l'enfrichement des pelouses sèches non entretenues, la dégradation de la maille de murets et l'enrésinement des forêts.  | Faibles voir positifs |
| Tourisme                          | Fort           | Le site de projet est éloigné de 3km ou plus des principaux sites touristiques : château de Cénevières, grotte préhistorique de Pech Merle et village Saint-Cirq-Lapopie. Depuis les abords de ce dernier, le projet sera partiellement visible mais pas dans le centre-bourg. La ZIP est également à l'écart des activités de plein-air se concentrant dans les vallées. Les gîtes et campings dans le périmètre proche n'auront pas de perception sur la centrale photovoltaïque du fait des boisements qui les encadrent. Enfin, le circuit cycle «Entre Lot au Célé», passant en bordure du site, sera préservé avec le projet.   | Faibles               |
| Contexte paysager du site d'étude | Modéré         | La répétition stricte des modules photovoltaïques risque de contraster, par sa rigidité et sa géométrie, avec la naturalité des landes et des boisements existants. Cependant, les panneaux de 2,50m de haut, ne dépasseront pas les écrans végétaux périphériques. Ils ne seront pleinement visibles que sur une partie du sentier Sud où une communication sera mise en place.<br><br>Différentes mesures permettront d'insérer l'installation dans son environnement, tout en conservant les caractéristiques locales du paysage. En partenariat avec un agriculteur, le projet permettra de limiter la déprise agricole par le pâturage. Les accès réutiliseront les chemins existants, et les portails ainsi que les clôtures s'appuieront sur le réseau de murets. Les façades des postes seront en crépis de teinte beige ou parement pierre créant ainsi une continuité avec les murets. Des plantations d'arbres tiges, de bosquets ou de haies libres, ainsi que la construction de nouveaux murets, améliorera encore l'intégration paysagère des éléments techniques. | Faibles à modérés     |

| Catégorie   | Impacts bruts de visibilité (rappel) | Commentaires   | Impacts résiduels de visibilité |
|---|--------------------------------------|--|---------------------------------|
| Périmètre immédiat                                | Faibles                              | Avec les mesures envisagées, le projet ne sera visible que succinctement par les promeneurs et cycles, au droit des entrées, ainsi que sur une portion de 200m du sentier Sud passant entre les îlots de panneaux.   | Faibles                         |
| Périmètre proche                                  | Très faibles à nuls                  | Du fait de la densité forestière, aucune vue n'a été trouvée dans ce périmètre que ce soit depuis les habitations, les routes ou les chemins de randonnée.   | Très faibles à nuls             |
| Périmètre intermédiaire                           | Faibles à modérés                    | Seuls deux secteurs en périphérie de Saint-Cirq-Lapopie, à plus de 3km du site, seront impactés par le projet. Grâce au maintien de bandes boisées périphériques, les îlots de panneaux ne seront que partiellement visibles de face.  | Faibles                         |
| Périmètre large                                   | Faibles                              | Les quelques perceptions sur le projet ne concerneront que deux hameaux, des portions de routes et des chemins des causses dont le GR 651. Avec la distance, le projet sera généralement anecdotique et se confondra avec les boisements de conifères qui l'encadrent, en particulier pour les vues Nord.  | Faibles                         |
| Co-visibilité (patrimoine historique et paysager) | Modérés                              | Le seul monument d'où le projet sera visible est le pigeonnier de Bancourel à 3km du site. Cependant, il ne sera qu'en partie perceptible sous la forme de fines lignes bleutées. En outre, il n'occupera qu'une portion minimale du panorama qui s'y dévoile. Ce phénomène sera identique pour le point de vue en périphérie du site classé «village de Saint-Cirq-Lapopie». Par contre, le projet ne sera pas impactant depuis le cœur historique du village | Faibles                         |

| Evolution du paysage avec projet   | Evolution du paysage sans projet  |
|--|---|
| Bien que contrastant avec la ruralité des causses par sa nature industrielle, le projet offrira une vocation plus définie à cet espace. En partenariat avec un éleveur local, le pâturage du site permettra de valoriser la zone par une pratique agricole traditionnelle, et ainsi de limiter la fermeture des paysages.<br>Le projet conservera également les éléments qui font l'identité du paysage caussenard : murets, boisements de chênes, combe sèche, lac de Saint-Namphaise... Les parcours de promenade autour du site seront maintenus. | En l'absence de projet, le site conservera une ambiance naturelle et rurale mais avec une certaine sensation de délaissé (buis morts, ruines, landes...). Le cycle de plantations et de coupes forestières va se poursuivre tout comme l'enfrichement. Le paysage risque de se refermer davantage avec la régression des pelouses sèches. Le réseau de muret continuera également son délabrement si aucune action n'est menée. |

#### 4. ILLUSTRATIONS ET DONNEES COMPLEMENTAIRES

Coupe et profil d'une muret :



Végétation existante – PC2e – Zoom 2 :



Végétation existante – PC2f – Zoom 3 :



Végétation existante – PC2g – Zoom 4 :



Végétation existante – PC2j – Zoom 7 :



Végétation existante – PC2m – Zoom 10 :

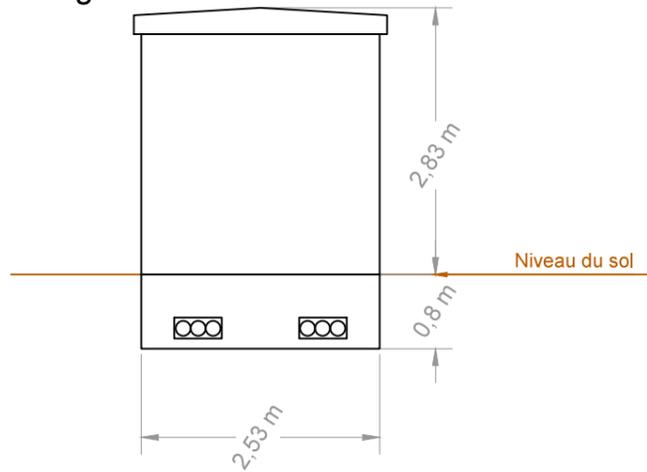


Poste de livraison préfabriqué béton, parement en pierres locales

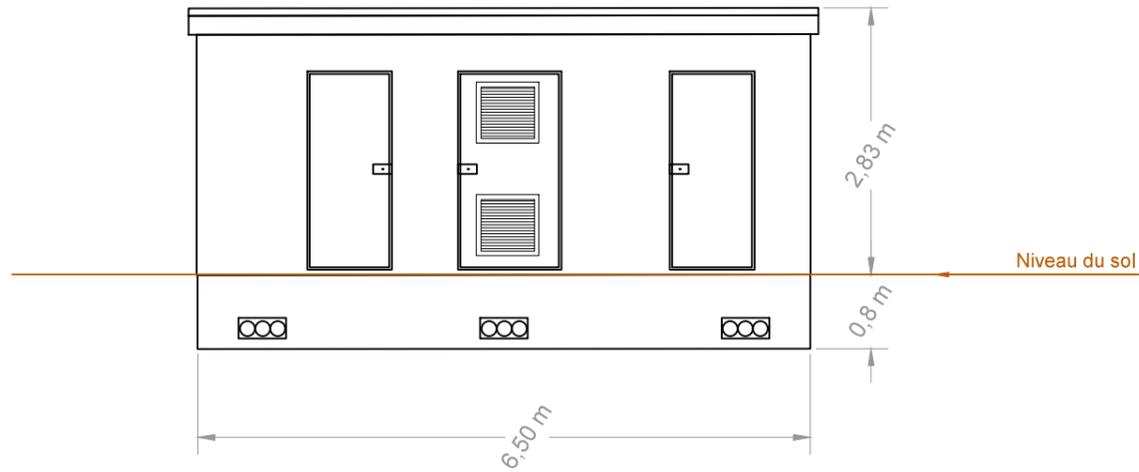


## Point de Livraison (Echelle 1/75ème)

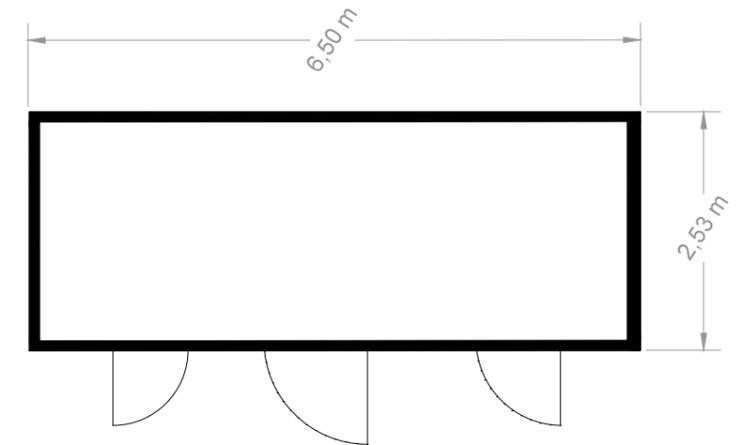
Face gauche



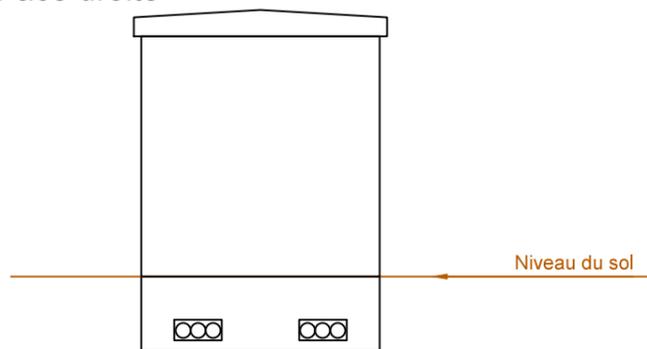
Face avant



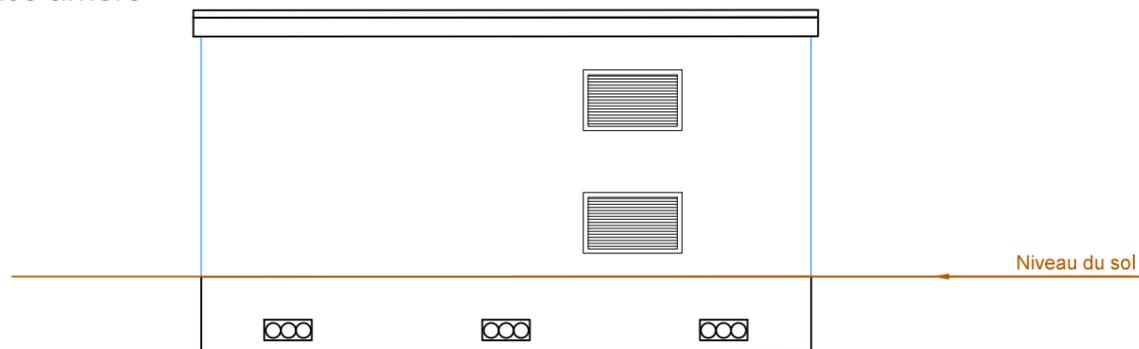
Vue en plan



Face droite



Face arrière

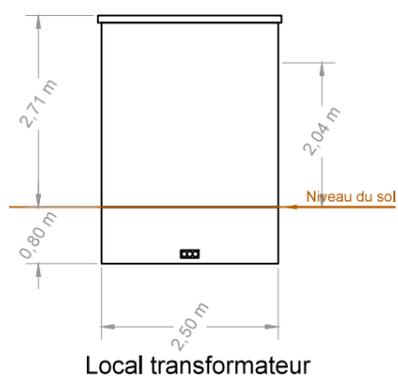


Couleur crépi extérieur  
du poste de livraison :  
RAL7016 - Gris anthracite

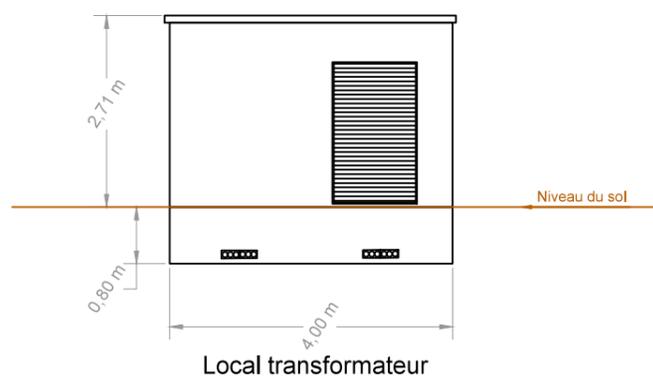


## Poste de transformation (Echelle 1/100ème)

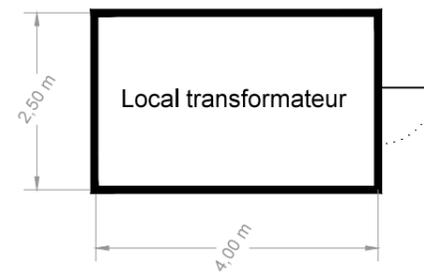
Face gauche



Face avant

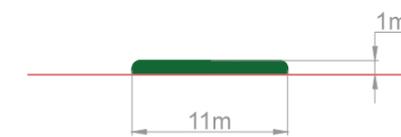


Vue en plan

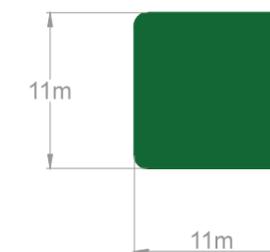


## Citerne incendie (Echelle 1/500ème)

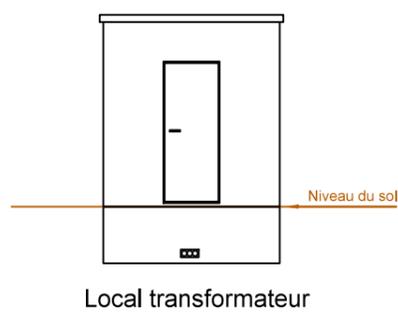
Vue de profil



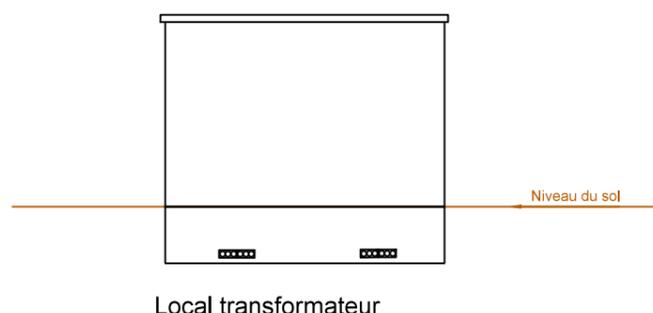
Vue en plan



Face droite



Face arrière



Couleur crépi extérieur  
du poste de transformation :  
RAL7016 - Gris anthracite



PROJET : **CS LE CARTEYROU**  
Commune de Tour-de-Faure

TITRE : **PC5a:**  
Plan des façades et toitures

|                |           |                     |
|----------------|-----------|---------------------|
| Format :<br>A3 | Echelle : | Date :<br>Juin 2020 |
|----------------|-----------|---------------------|

TOTAL-QUADRAN  
Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier  
Technoparc de Mazbran CS 10034  
34556 BEZIERS  
Suivi par L'agence de Toulouse  
Tél. : 06.17.80.13.09  
E-mail : gabriel.allee@total-quadrان.com

Ce plan est la propriété de Total-Quadrان, il ne peut être reproduit sans son autorisation.

# PC5b : Elévation clôture et portail - Décembre 2020

PROJET :



**CS Le Carteyrou**

Commune de Tour-de-Faure

TITRE :

**PC5b:**  
**Elévation clôture et portail**

Format :

A3

Echelle :

Date :

Dec. 2020



**TOTAL-QUADRAN**

Siège : 74 rue Lieutenant de Montcabrier

Technoparc de Mazeran CS 1003

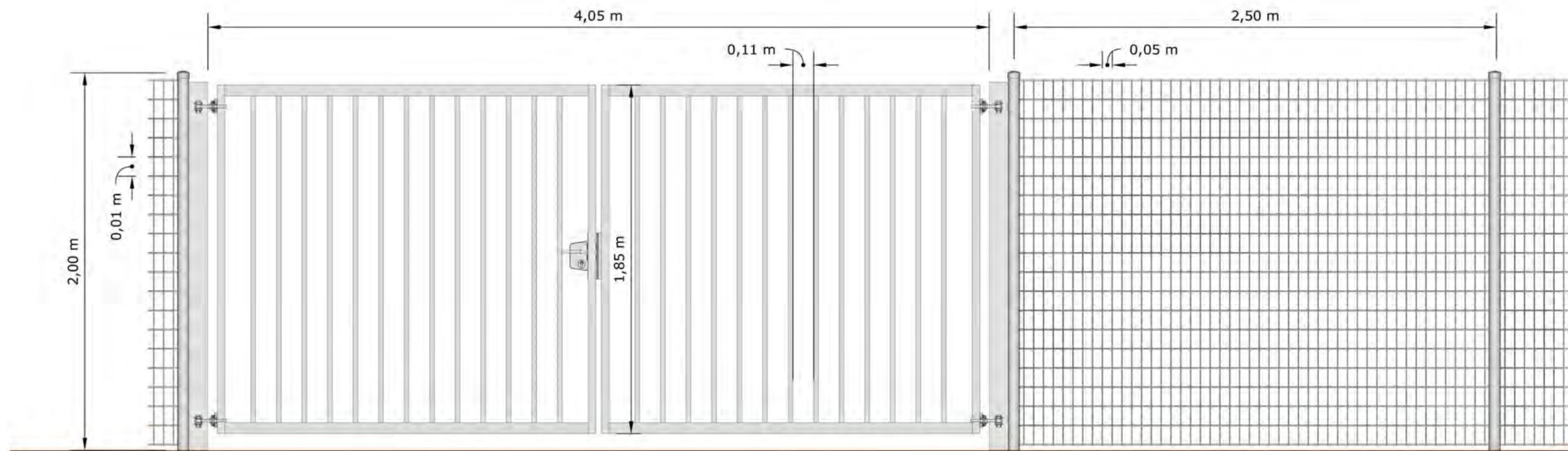
34536 BEZIERS

Projet suivi par l'Agence de Toulouse

Tél. : 06.17.80.13.09

E-mail : gabriel.allee@total-quadrان.com

Ce plan est la propriété de Total Quadran, il ne peut être reproduit sans son autorisation.



Portail pivotant, barreaudé, en acier galvanisé, gris clair, RAL 7035,  
hauteur hors sol : 2m

Clôture grillagée à mailles soudées, acier galvanisé gris clair, RAL 7035  
mailles 50,8mm x 101,6mm  
hauteur hors sol : 2m

## PC6 – DOCUMENT GRAPHIQUE D'APPRECIATION DE L'INSERTION PAYSAGERE

### Photomontage proche - N°1 :



Photographie A- depuis le chemin Sud passant dans le site de projet - mai 2020

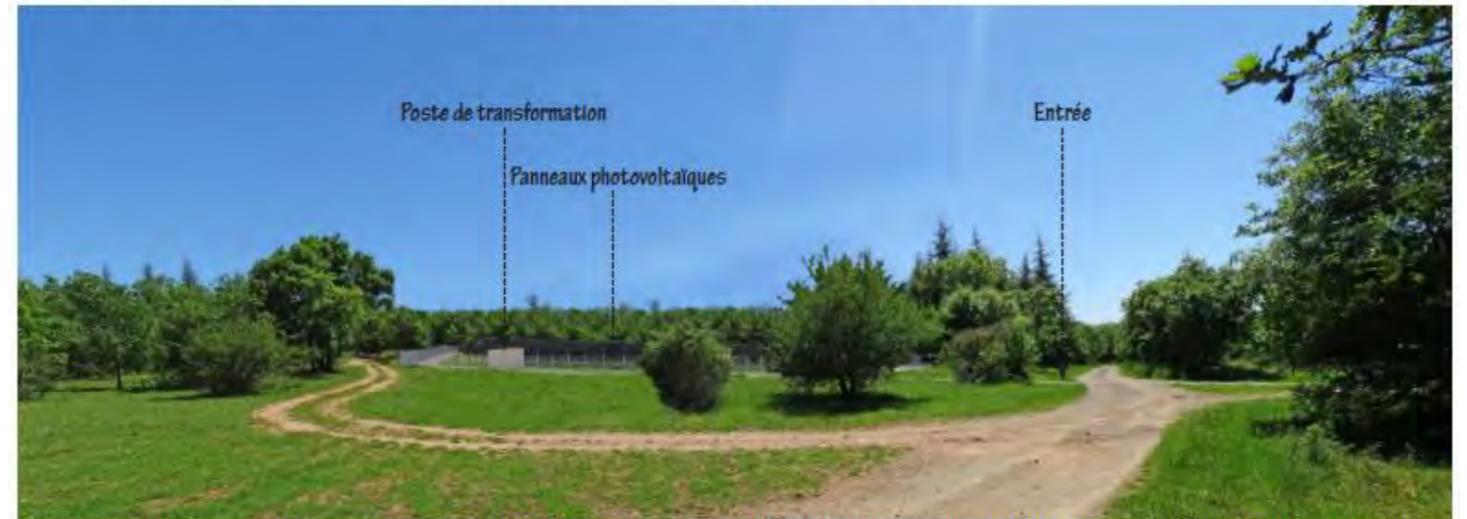


Photomontage A - sur une portion de 200m, le projet viendra en contact du chemin Sud. Ce secteur est le seul où l'installation photovoltaïque pourra être pleinement appréhendée depuis les sentiers périphériques. Des panneaux de communication seront installés pour informer sur le projet et le paysage des Causeses.

**Photomontage proche - N°2 :**



Photographie B - depuis l'intersections des routes et chemins à l'Ouest du site - mai 2020



Photomontage B - sans mesures paysagères. L'arrière des panneaux et le poste de transformation seront visibles depuis les chemins.



Photomontage B - avec mesures paysagères. La construction d'un muret, ainsi que les plantations d'arbres tiges et de bosquets, permettront de dissimuler le projet tout en valorisant l'entrée sur le site.

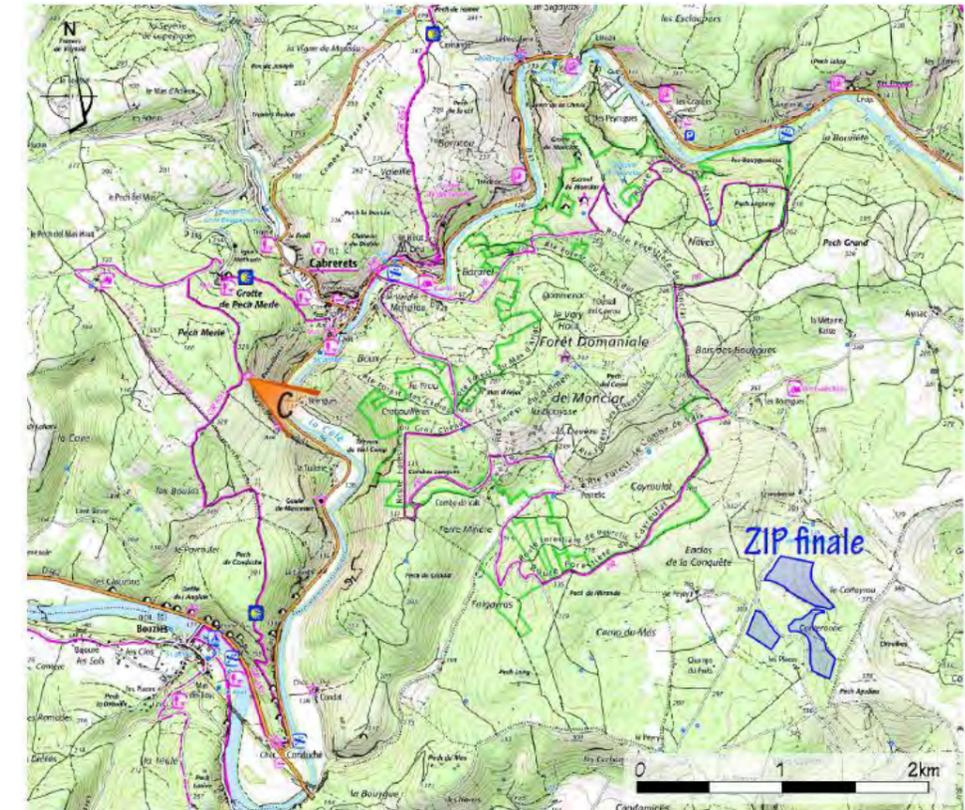
**Photomontage lointain - N°3 :**



Photographie C - zoom - décembre 2019



Photomontage C - zoom. Seule la partie Sud-Est du projet apparaît entre les boisements de conifères. A cette distance, les panneaux en vue de côté, auront un impact limité, et leur teinte se confondra facilement avec les pechs boisés dans le lointain, en particulier en hiver.



Photomontage C - depuis le belvédère sur le Célé, implanté aux abords du GR 651 à l'Ouest du site. Le projet restera peu présent au sein de ce panorama spectaculaire qui se dévoile aux yeux des promeneurs. Le château de Cabrerets, les falaises ou le Célé s'écoulant en contrebas, attireront bien davantage le regard.

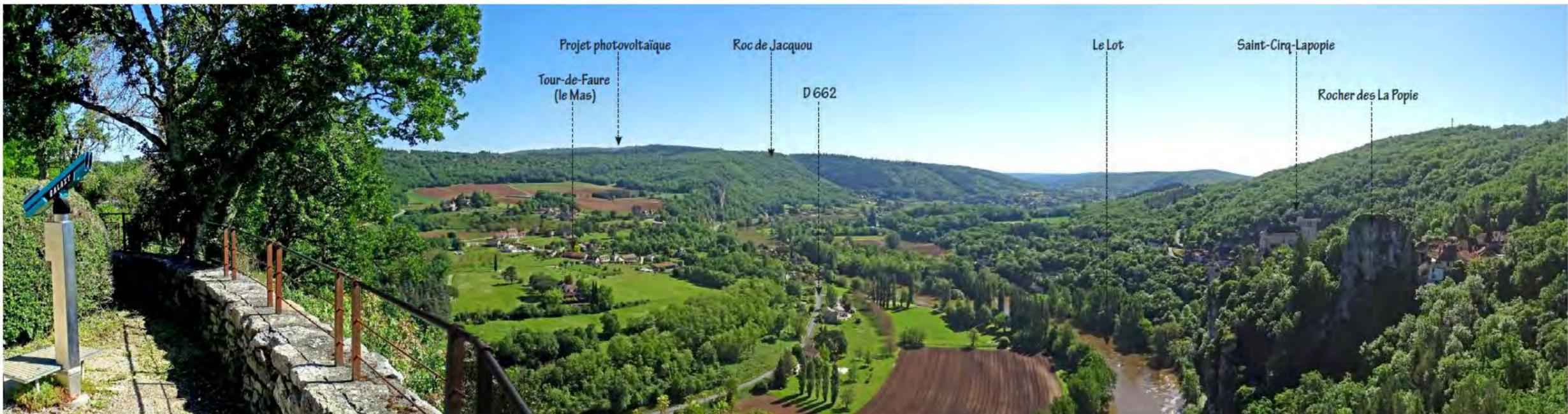
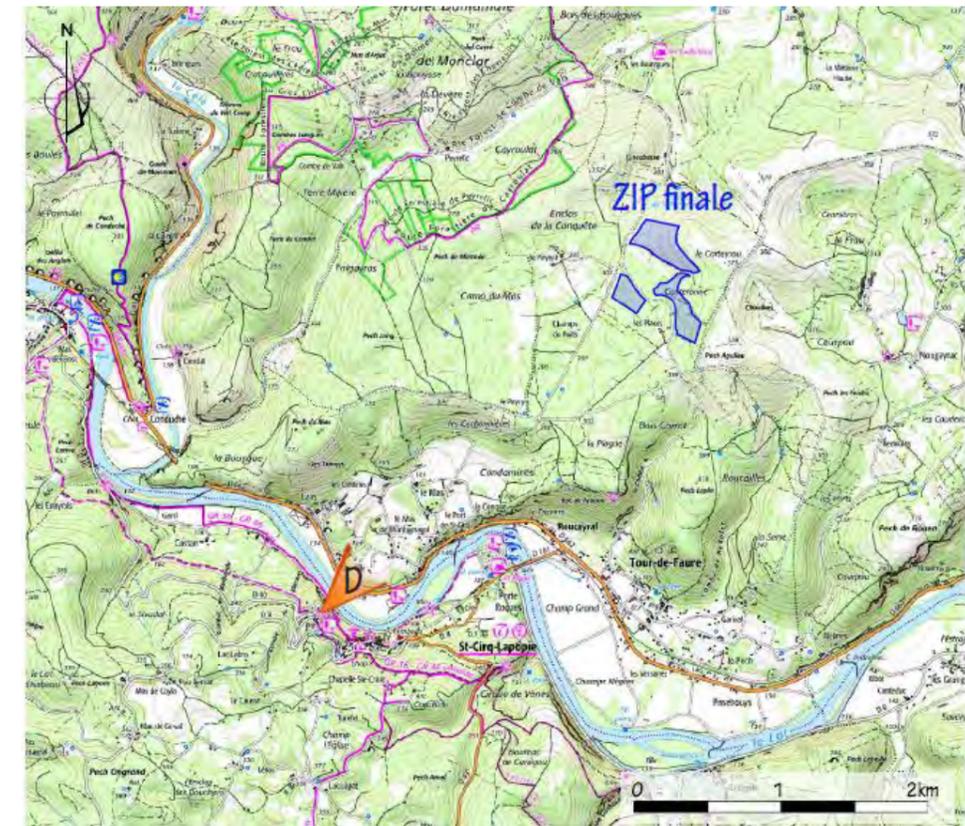
**Photomontage lointain - N°4 :**



Photographie D - zoom - mai 2020



Photomontage D - zoom. Les panneaux photovoltaïques, en vue de face, seront largement masqués par les forêts des causses, et seule la partie Sud-Est du site émergera au-dessus des boisements de conifères.

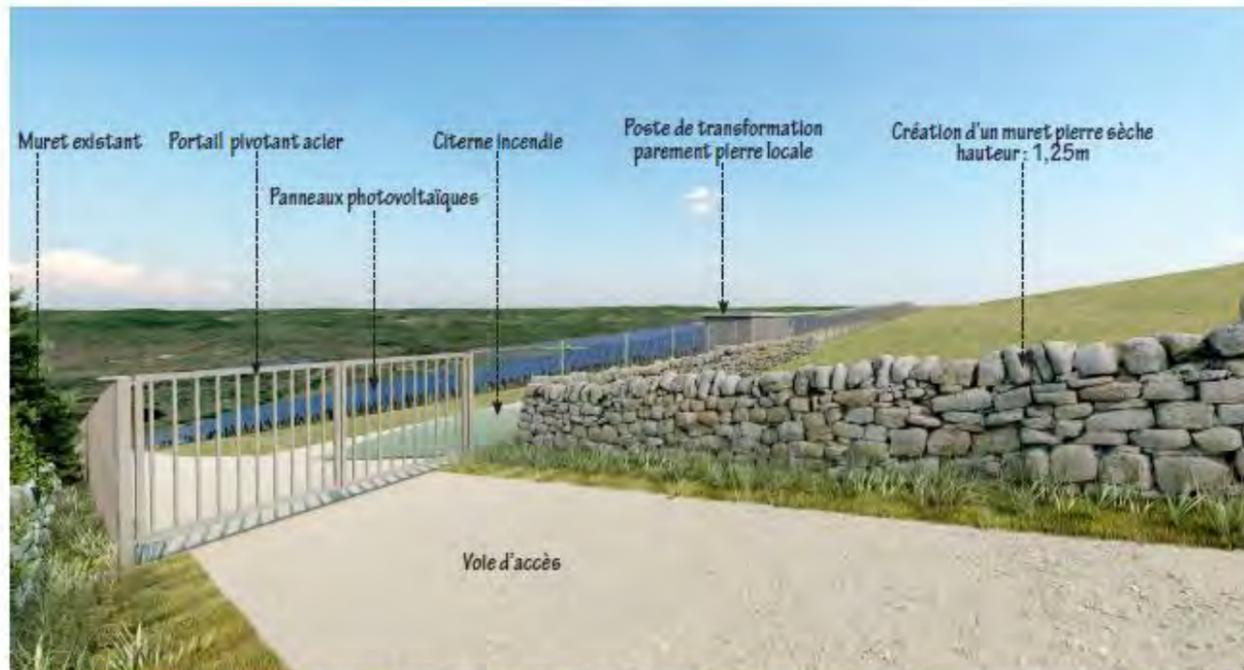


Photomontage D - depuis le belvédère, devant le pigeonnier de Bancourel, en sortie Ouest de Saint-Cirq-Lapopie. Depuis cette table de lecture du paysage, le projet n'occupera qu'une faible portion du panorama. La silhouette du village remarquable de Saint-Cirq-Lapopie et la vallée du Lot, formeront des points d'appel visuel bien plus forts.

**Photomontage proche - N°5 :**



Depuis le chemin Est, le projet sera largement masqué par le maintien des plantations de conifères sur une bande de 50m. Ainsi pour représenter le projet, nous avons fait le choix de réaliser des simulations au droit du portail d'accès (voir ci-dessous).

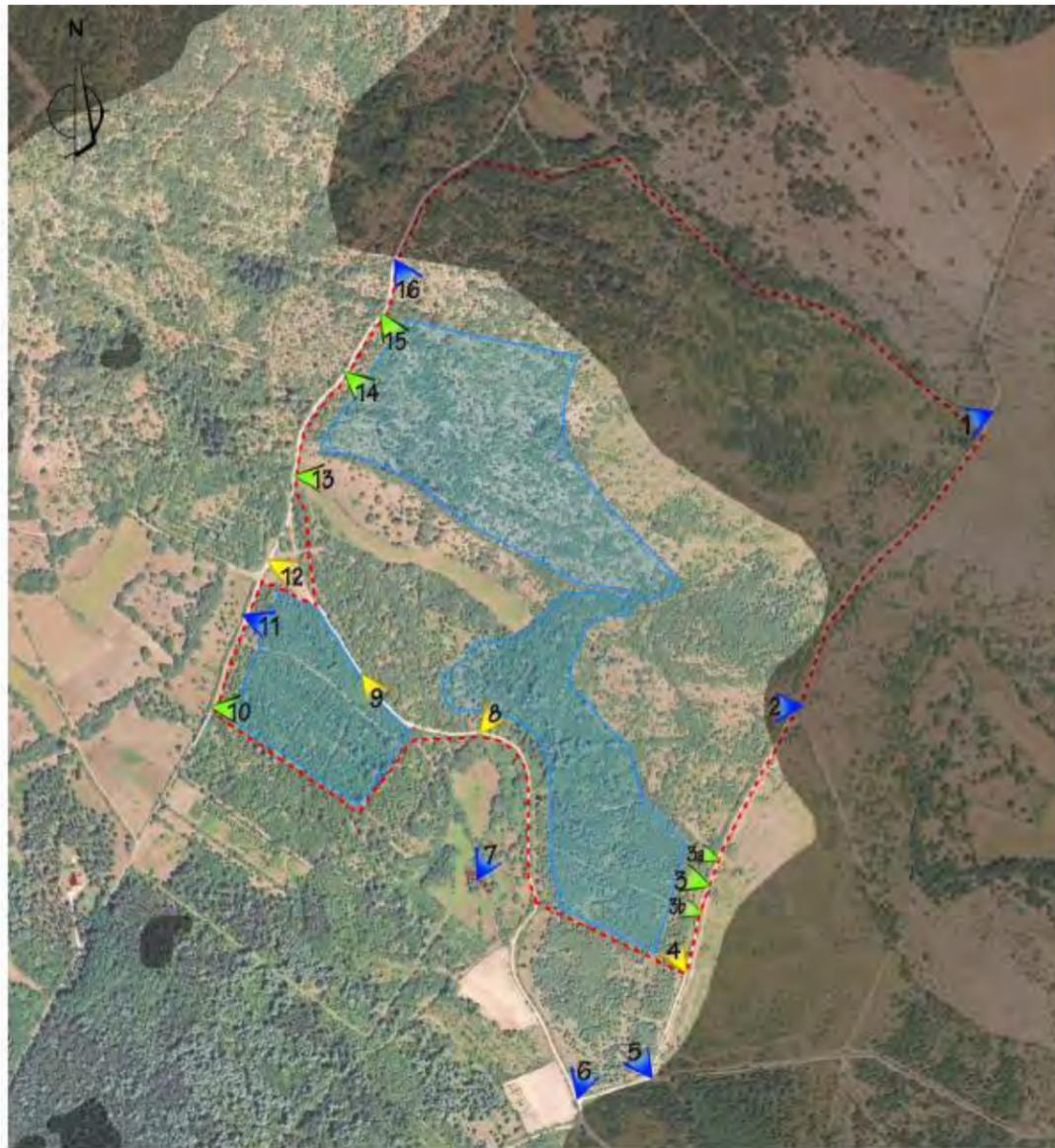


Simulation E - sans la végétation existante et projet. La construction d'un muret de pierre sèche permet de souligner l'entrée tout en masquant partiellement la citerne incendie. Ce muret sera en accord avec le parement du poste et la teinte de la clôture.



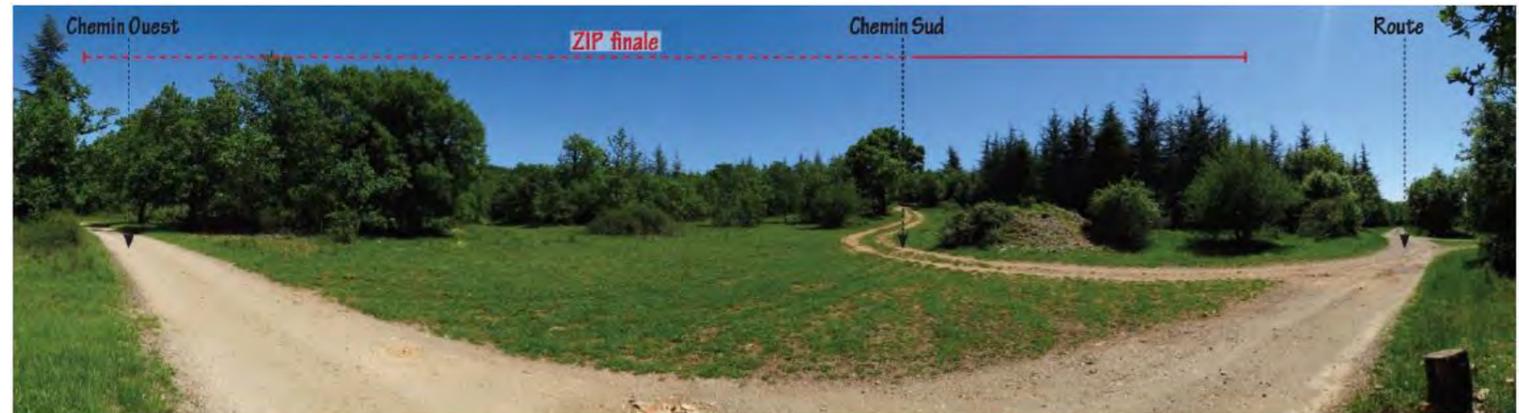
Simulation E - avec la végétation existante et projet. Grâce au maintien des boisements de conifères, couplé à la plantation d'arbres et arbustes locaux, les panneaux photovoltaïques seront quasiment imperceptibles depuis le chemin Est.

PC7 – SITUATION DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE



Echelle : 1/10 00ème

| LÉGENDE : |  | Visibilités : |                    |
|-----------|--|---------------|--------------------|
|           | ZIP initiale   |               | Impact fort        |
|           | ZIP finale   |               | Impact modéré      |
|           | Zones sombres : ZIP finale non visible du fait de la topographie |               | Impact faible      |
|           | Zones claires : ZIP finale potentiellement visible               |               | Impact très faible |
|           |  |               | Abscence de vue    |



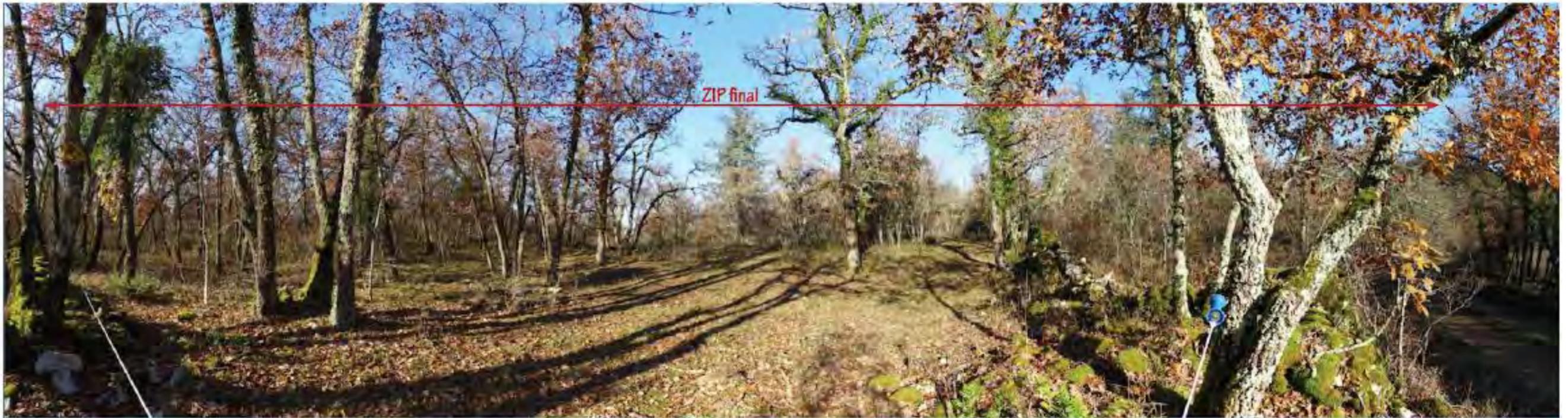
Panorama 12, mai 2020 : vue depuis l'intersection des routes et chemins à l'Ouest du site. Une petite portion de la ZIP finale sera légèrement visible à l'arrière de la zone engazonnée. Des mesures paysagères seront néanmoins proposées pour la dissimuler. L'enjeu paysager d'inter-visibilité est faible.



Panorama 3, décembre 2019 : vue depuis le sentier Est à hauteur de la ZIP finale. Généralement, le site sera masqué par la bande arborée de 40m conservée avec le projet. Il est cependant possible d'apercevoir ponctuellement la ZIP finale dans une ouverture de la végétation. Le sentier étant peu emprunté, l'enjeu paysager d'inter-visibilité est très faible.



Panorama 15, mai 2020 : vue depuis l'angle Nord-Ouest des terrains. Comme précédemment, seules quelques rares ouvertures dans les boisements de chênes génèrent une visibilité possible sur la ZIP finale. L'enjeu paysager d'inter-visibilité reste très faible.



Panorama 8, décembre 2019 : vue depuis le sentier passant dans le site au Sud. Les boisements de chênes s'éclaircissent par moment, laissant entrevoir la ZIP finale au-delà de la bande végétale de 30m maintenue avec le projet. Le sentier restant peu fréquenté, hormis par les habitants des Places et les randonneurs, l'enjeu paysager est faible.



Panorama 9, décembre 2019 : vue depuis le sentier Sud. Alors que la partie Nord du projet sera masquée par les boisements, la partie Sud se dévoilera directement en contact avec le chemin, ce qui donnera l'occasion de communiquer sur le projet. L'enjeu d'inter-visibilité est faible.



Panorama 10, décembre 2019 : vue depuis l'angle Sud-Ouest du site. Sur la route menant au Peyry, la ZIP finale est généralement occultée par la bande forestière de 30m conservée. Cependant, un sentier secondaire ouvre une brève fenêtre visuelle. L'enjeu paysager d'inter-visibilité reste très faible.

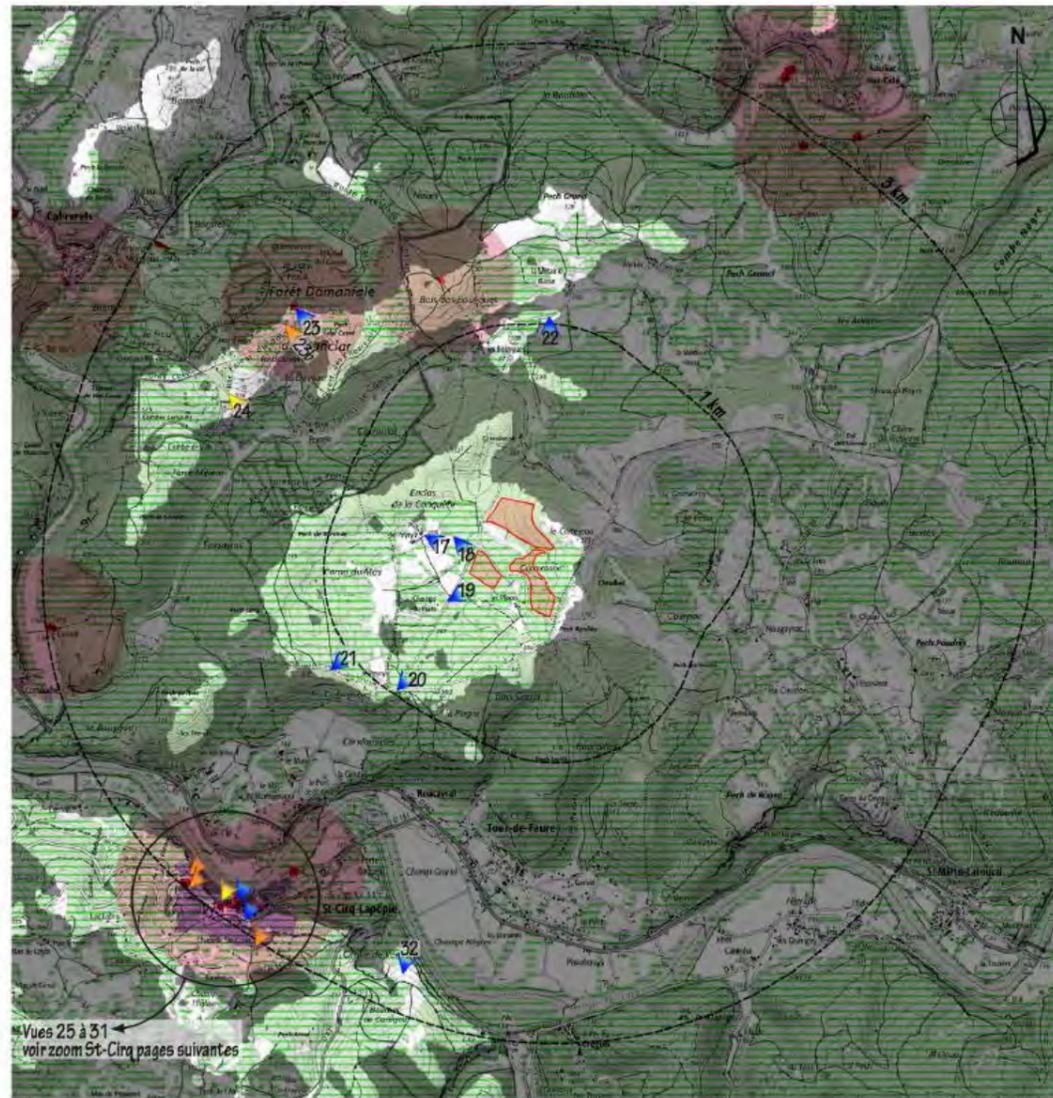


Panorama 13, mai 2020 : vue depuis la combe sèche à l'Ouest de la ZIP. La prairie et sa végétation étant préservées, le projet ne pourra apparaître que très brièvement à travers les arbustes qui accompagnent le muret encerclant le vallon. L'enjeu paysager d'inter-visibilité est très faible.



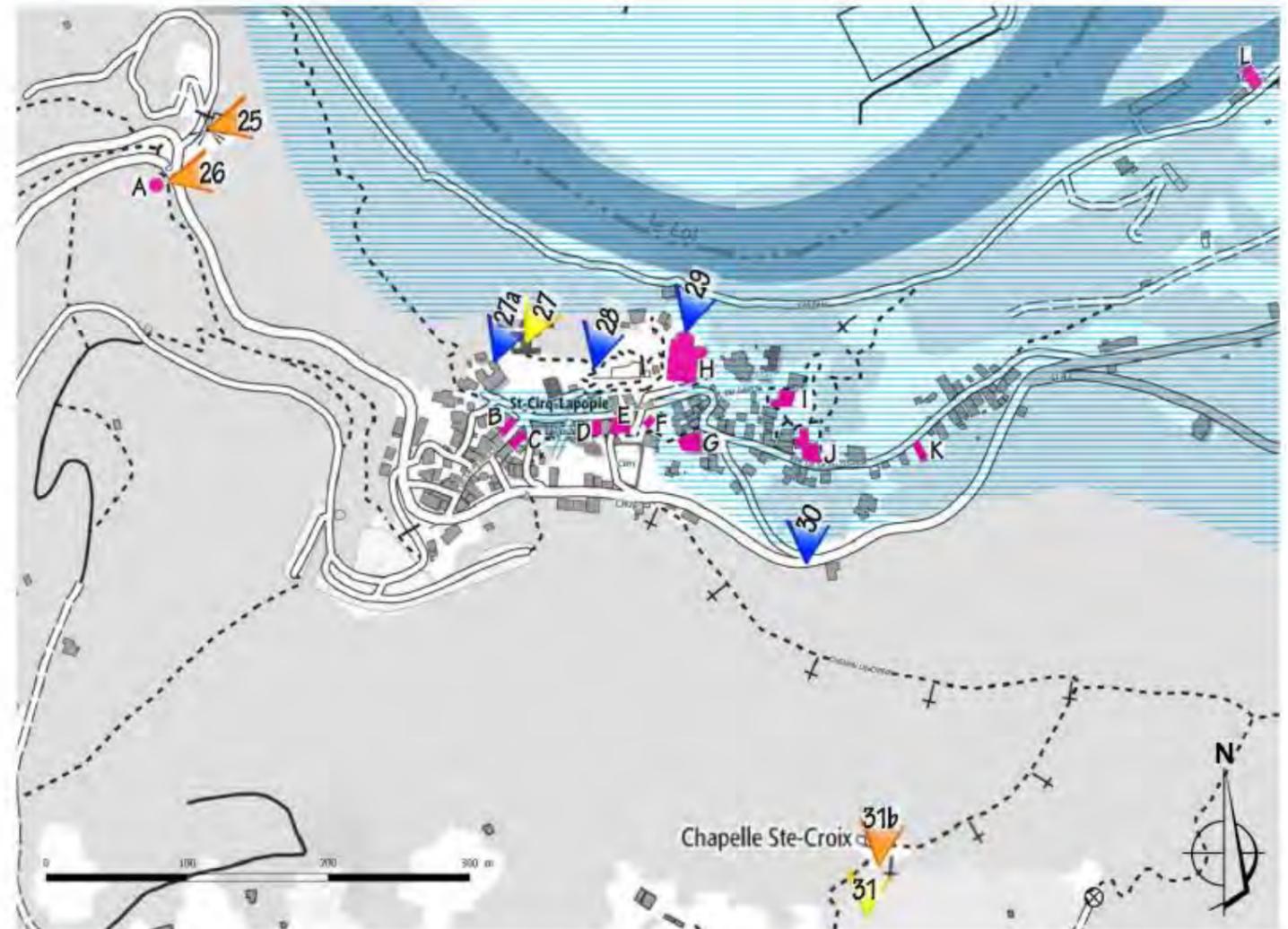
Panorama 14, mai 2020 : vue depuis le sentier passant au Nord-Ouest du site. Le maintien d'une bande végétalisée de 30m atténuera grandement les perceptions possibles sur le projet. Ceci est le cas pour l'ensemble de ce cheminement où les fenêtres ouvertes dans les boisements de chêne sont rares. L'enjeu paysager d'inter-visibilité est très faible.

PC8 – SITUATION DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



| LÉGENDE : |  | Masque végétal : | Visibilités : |
|-----------|--|------------------|---------------|
|           | ZIP finale                                     |                  |               |
|           | Monument historique et périmètre de protection |                  |               |
|           | Site classé                                    |                  |               |
|           |  |                  |               |
|           |  |                  |               |

Depuis Saint-Cirq Lapopie

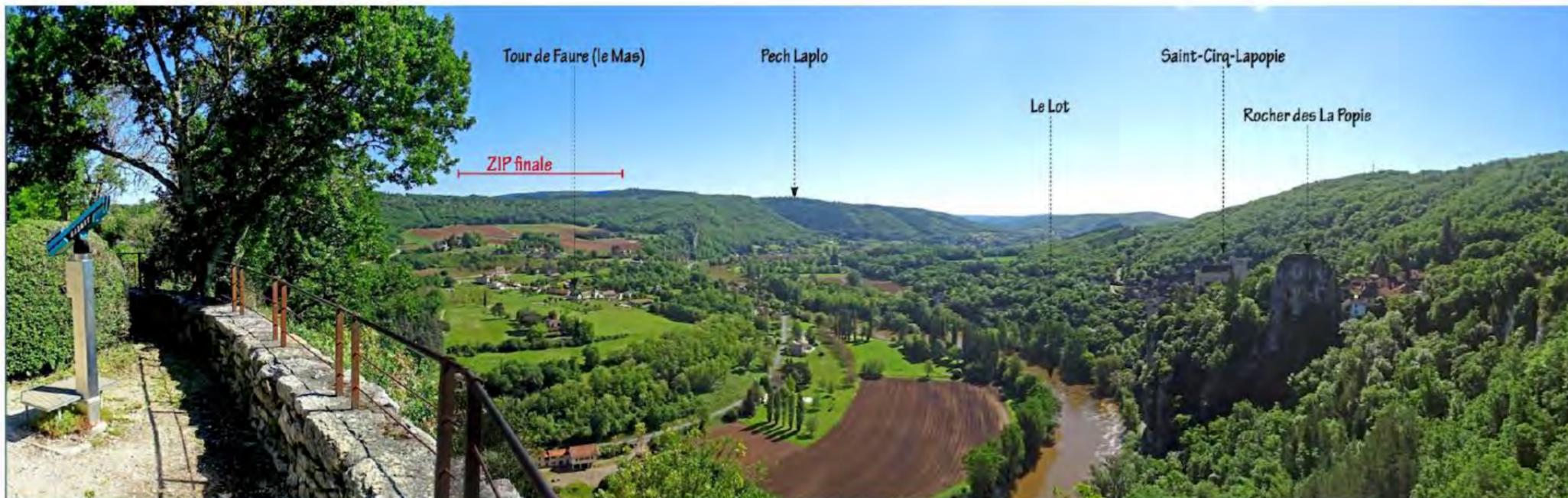


LÉGENDE :

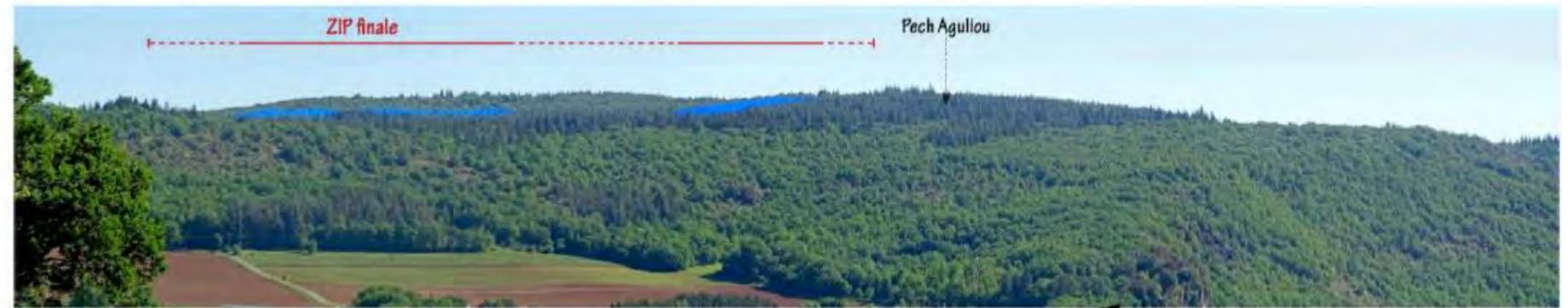
- Monuments historiques :
- A - Pigeonnier de Bancourel
  - B - Maison (Sombrol, Industrie)
  - C - Maison (Industrie)
  - D - Maison du 14<sup>e</sup> siècle dite Maison Bessac
  - E - Maison Liauzu-Vinel
  - F - Maison du 15<sup>e</sup> siècle
  - G - Hôpital (ancien)
  - H - Eglise Saint Cyr et Sainte Julitte
  - I - Immeuble du 14<sup>e</sup> siècle
  - J - Maison du 13<sup>e</sup> siècle
  - K - Maison Bordes
  - L - Moulin

Enjeux de visibilité :

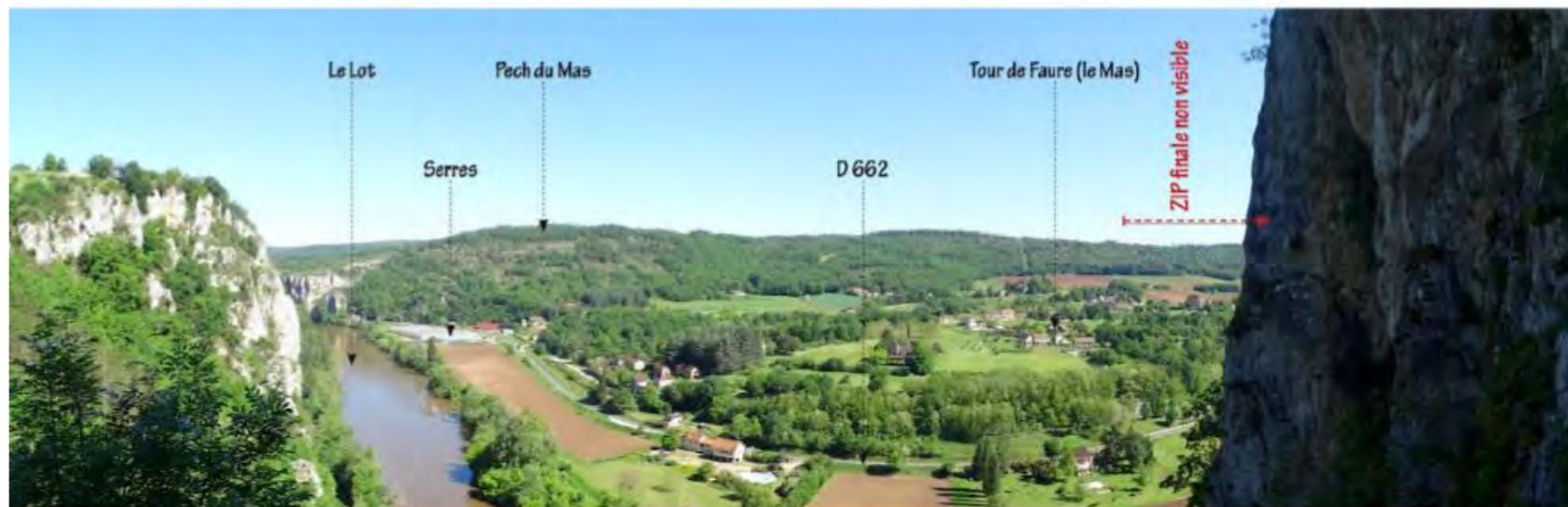
- 
- 
- 
- 
- 
-



Vue 25 panorama mai 2020 : depuis le belvédère devant le Pigeonnier de Bancourel à Saint-Cirq-Lapopie, un panorama s'ouvre largement sur la vallée du Lot et les reliefs qui l'encadrent. Le site de projet se révèle alors sur les premiers pechs du causse de Saint-Chels. Ce point de vue est identifié comme géosite en tant que table de lecture du paysage. Il est également compris dans l'aire de protection du pigeonnier de Bancourel et dans le site classé «village de Saint-Cirq-Lapopie». L'enjeu paysager de co-visibilité est fort et celui d'inter-visibilité également.



Vue 26 panorama mai 2020 : depuis le Pigeonnier de Bancourel, inscrit aux monuments historiques et situé à l'Ouest du bourg de Saint-Cirq-Lapopie, la perception est vaste sur le paysage. Comme précédemment, la ZIP finale coiffe les premiers reliefs bordant la vallée du Lot. Néanmoins, le projet n'occupe qu'une portion réduite du panorama qui s'offre aux yeux des visiteurs (15° sur plus de 140°). Le secteur étant patrimonial, l'enjeu d'inter-visibilité est fort tout comme l'enjeu de co-visibilité.

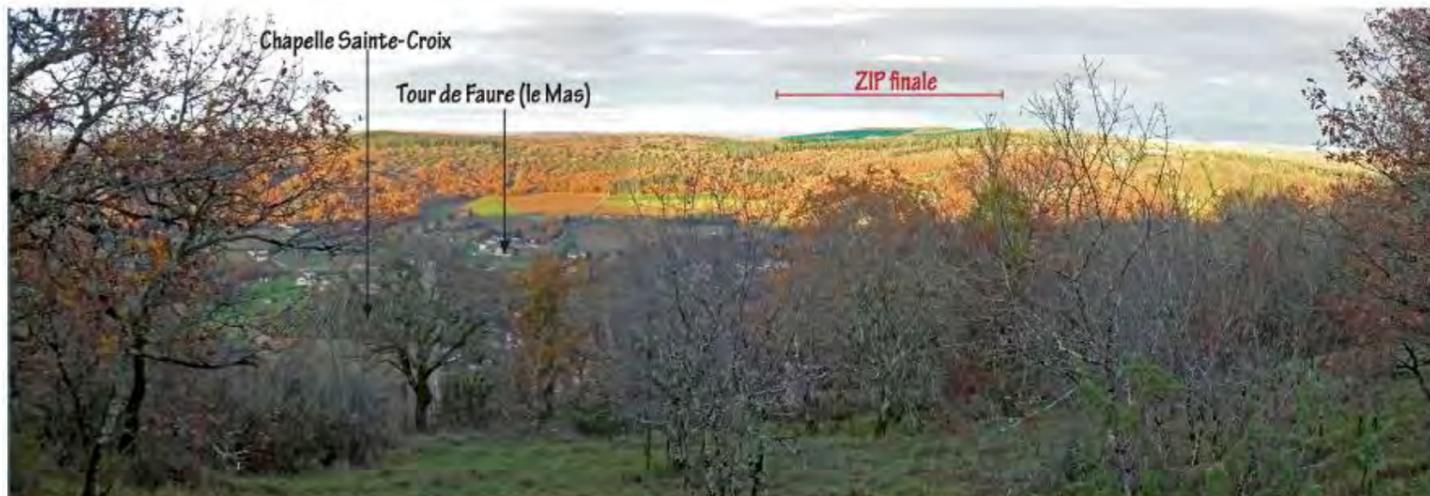


Vue 27a panorama mai 2020 : depuis le pied Est du rocher de Saint-Cirq-Lapopie, le site de projet est masqué par les falaises au premier-plan et par les boisements de conifères en arrière-plan. Ce phénomène est identique pour les habitations du bourg autour de la Place du Sombrol en surplomb du Lot. L'enjeu paysager est nul.

Rappel : les aplats bleus sur les panoramas indiquent l'emplacement général des zones du projet pouvant être visibles. Elles n'ont pas la valeur d'un photomontage car ne prennent pas en compte l'orientation de la vue (panneaux de face, de dos, ou de profil), ni les éléments végétaux encadrant la ZIP. Ainsi, ces indications sur le reportage photos sont davantage impactant que le projet ne sera en réalité.



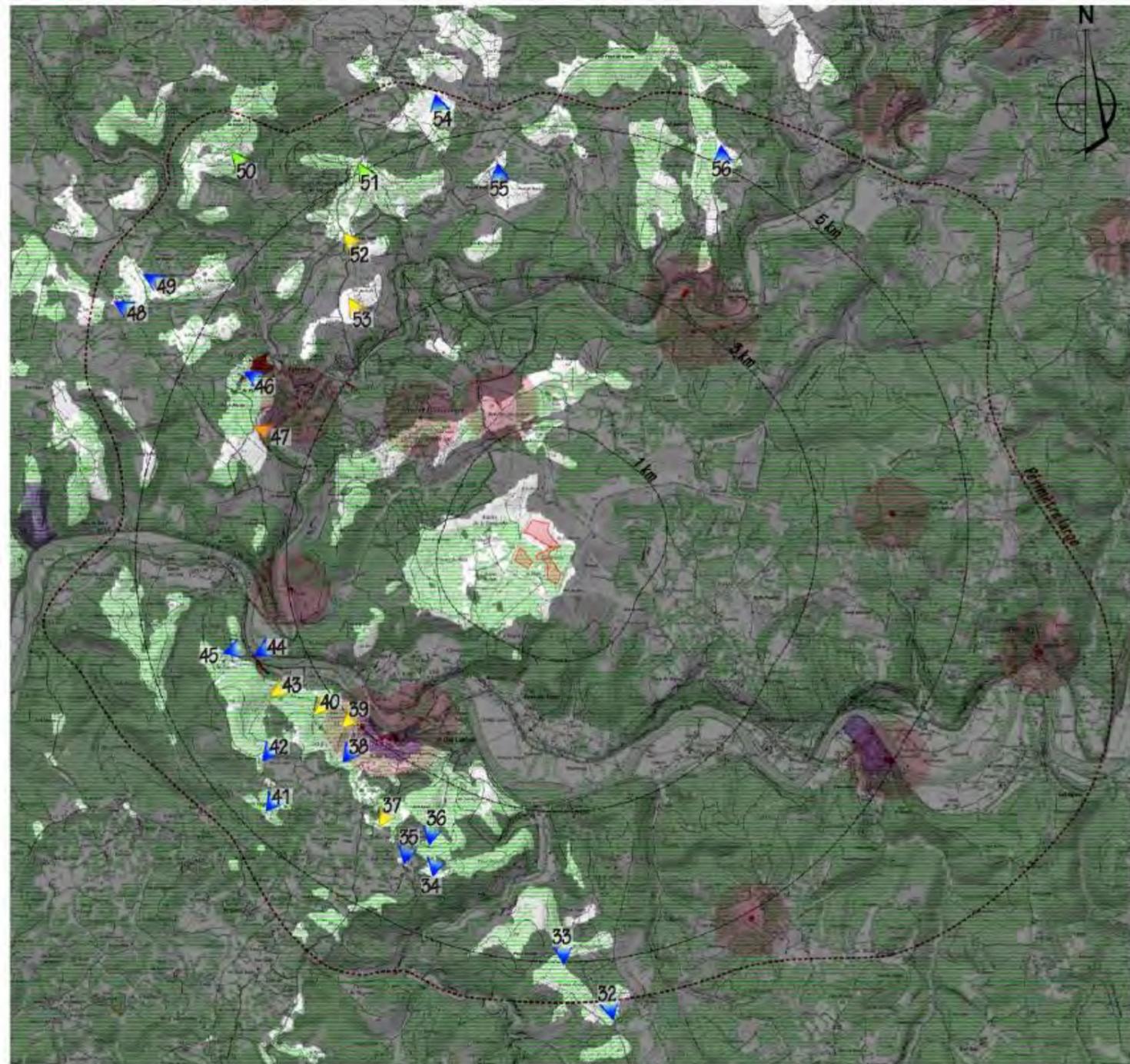
Vue 27 panorama décembre 2019 : depuis le sommet du rocher de Saint-Cirq-Lapopie, surplombant l'ensemble du bourg, la vue est spectaculaire sur la vallée et le causse de Saint-Chels. Une table d'orientation est installée pour faciliter la lecture de ce panorama remarquable. Cependant, même depuis ce point haut, le site est en grande partie masqué par la forêt de conifères couvrant les flancs du Causse. Ainsi, l'enjeu paysager d'inter-vsibilité et de co-visibilité est faible.



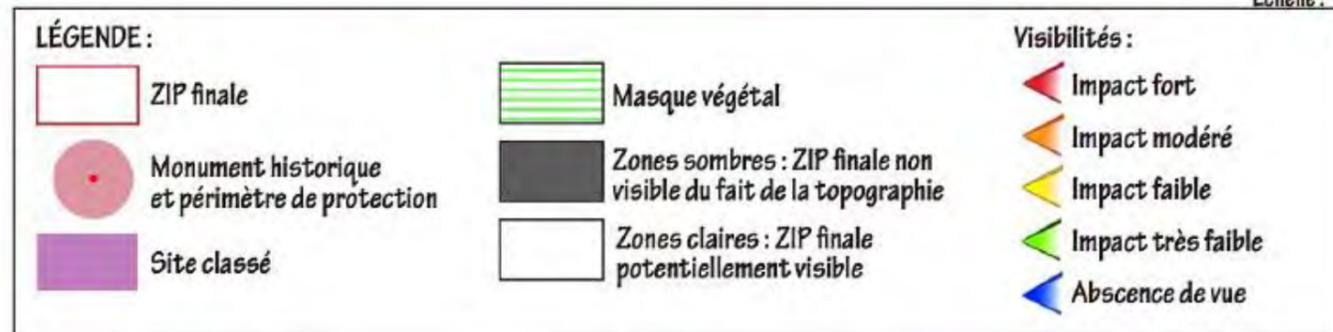
Vue 31 panorama décembre 2019 : vue depuis un verger qui libère des perspectives au-dessus de la chapelle Sainte-Croix. Le site d'étude apparaît sur les reliefs en arrière-plan. L'enjeu paysager d'inter-visibilité est faible et celui de co-visibilité lié au site classé de Saint-Cirq-Lapopie également.



Vue 31b panorama décembre 2019 : au droit de la chapelle, le site de projet est en partie masqué par les boisements accompagnant les coteaux. La chapelle s'accompagne d'un chemin de croix emprunté par les GR 36 et 46. Le site étant touristique, les enjeux paysagers d'inter-visibilité et de co-visibilité sont modérés.



Echelle: 1 / 80 000ème



Centrale Solaire Le Carteyrou, commune de Tour de Faure



Vue 38 panorama mai 2020 : les routes secondaires au Sud de Saint-Cirq-Lapopie s'encadrent généralement d'une végétation dense de chênes créant un écran visuel entre les coteaux et la vallée du Lot. Ainsi, la ZIP finale n'est pas visible et l'enjeu de visibilité est nul.



Vue 39 panorama mai 2020 : depuis la D8, à l'Ouest de Saint-Cirq-Lapopie, une rare ouverture dans les boisements qui encadrent la chaussée, ouvre une percée vers la vallée du Lot. La ZIP finale apparaît alors sur les causses en arrière-plan. Néanmoins, les voitures roulant à 80km/h sans arrêt possible, la perception se limite à quelques secondes et l'enjeu reste faible.



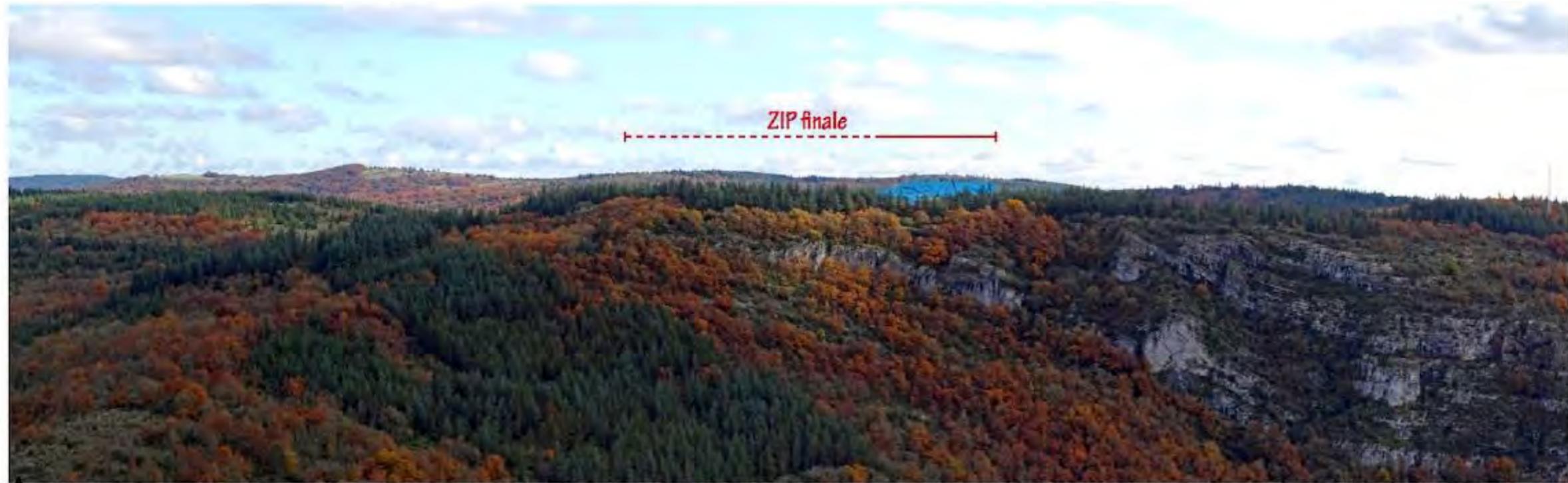
Vue 40 panorama mai 2020 : depuis D 40, à l'Est de Saint-Cirq-Lapopie dans la combe de Bertangy, les coteaux de la vallée du Lot se dévoilent dans une trouée de la végétation. La ZIP finale coiffe les premiers reliefs du causse de Saint-Chels, en surplomb de la Tour de Faure. Néanmoins, comme précédemment, la vitesse de circulation ne permet pas d'appréhender les détails du paysage depuis la départementale. L'enjeu paysager d'inter-visibilité est faible.



Vue 43 panorama décembre 2019 : en bordure de la D40, un rocher offre un point de vue sur la vallée du Lot, avec le causse de Saint-Chels et la ZIP finale se dévoilant partiellement en arrière-plan. Le site de projet n'étant pas perceptible depuis la voie en contrebas, l'enjeu reste faible.



———— ZIP finale visible ou partiellement visible  
 - - - - - Pas de visibilité sur la ZIP finale



Vue 47 panorama décembre 2019 : depuis les abords du GR 651, un panorama se dévoile sur la vallée du Célé avec le site de projet en arrière-plan. Ce point de vue n'est pas visible directement depuis le sentier et il faut s'avancer sur les flancs de la vallée pour percevoir le site. Néanmoins, comme c'est un panorama identifié sur les cartes IGN, l'enjeu d'inter-visibilité est modéré.



Vue 50 panorama décembre 2019 : au sein du hameau d'Aussou, au Nord-Ouest du site, le causse de Saint-Chels se dévoile avec la ZIP finale en arrière-plan. Au vue de la distance (6km), l'arrière des panneaux photovoltaïques se confondra avec les boisements sombres de conifères environnant le site. Ainsi l'enjeu paysager d'inter-visibilité est très faible.



Vue 50 panorama décembre 2019 : au sein du hameau d'Aussou, au Nord-Ouest du site, le causse de Saint-Chels se dévoile avec la ZIP finale en arrière-plan. Au vue de la distance (6km), l'arrière des panneaux photovoltaïques se confondra avec les boisements sombres de conifères environnant le site. Ainsi l'enjeu paysager d'inter-visibilité est très faible.



Vue 51 panorama mai 2020 : depuis la D42, à la limite du rayon des 5km, quelques parcelles de prairies permettent parfois une percée visuelle sur le causse de Saint-Chels. La ZIP finale apparait partiellement entre les boisements de conifères. Comme précédemment, avec la distance, la partie arrière des installations ne tranchera pas avec les forêts sombres. L'enjeu paysager est très faible. A noter que ces ouvertures visuelles sont rares sur la départementale qui traverse, dans ce secteur, des paysages forestiers.



Vue 52 panorama mai 2020 : depuis la D42, à hauteur de Courbous, les prairies viennent s'intercaler avec les boisements générant une perception plus ouverte du paysage. Le causse de Saint-Chels est alors visible tout comme la ZIP du projet. Comme la route ne comporte pas d'arrêts ou de belvédère, et que le site n'occupe qu'une portion réduite du panorama, l'enjeu de visibilité reste faible.



Vue 53 panorama décembre 2019 : en empruntant le GR 651, le site de projet est généralement masqué par les mouvements topographiques ou les forêts. Néanmoins, certains pechs couverts de prairies, offrent parfois des panoramas ouverts. C'est le cas pour ce point de vue, au sommet du pech de la cal à proximité du chemin de randonnée. La ZIP finale est légèrement perceptible sur le sommet des reliefs de l'autre côté de la vallée du Célé. Ce site n'occupant qu'une portion minime de l'horizon, l'enjeu d'inter-visibilité est faible.

# Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. **Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**
  - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
  - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
  - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**
- **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux<sup>1</sup> après avoir :**
  - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>) ;
  - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
  - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- **Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**
  - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
  - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Cachet de la mairie :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC 04632020 30005  
déposée à la mairie le : 02 09 2020  
par : SAS CS LE CARTEYROU

fera l'objet d'un permis tacite<sup>2</sup> à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.



2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.